

2014

[rapport d'activité]



Onacvg
Office national des anciens combattants
et victimes de guerre



avant propos

Année de commémoration du Centenaire d'un conflit qui a été à l'origine même de sa création, 2014 aura été marquée, pour l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), par les prémisses d'une profonde transformation.

Les réflexions entamées en 2013 ont donné lieu cette année à des orientations déterminantes quant au devenir de l'établissement, dans le respect de sa vocation à associer mémoire et solidarité au profit de tous ses ressortissants.

Garant de la mise en œuvre des droits à reconnaissance et à réparation reconnus à ces derniers, l'ONACVG a pu, avec l'État et le ministère de la défense, définir les termes de son action à venir à travers la signature du contrat d'objectifs et de performance 2014-2018 qui constitue désormais sa feuille de route.

Déjà engagée, la mise en œuvre de ces orientations bénéficie pleinement de l'implication et de l'attention qu'ont manifesté, lors de leur élaboration, les administrateurs de l'Office. Elle repose sur un engagement réel de l'ensemble du personnel qui témoigne à la fois de son attachement aux missions et valeurs de cet établissement et de son désir d'en assurer l'évolution et l'adaptation.

Comme le reflète le présent rapport, les efforts réalisés dans ce sens ont été significatifs et les premiers résultats encourageants. Dans ses multiples dimensions, l'activité produite par l'Office en 2014 a permis d'améliorer le service rendu à ses ressortissants et usagers et démontré une nouvelle fois la pertinence de ces missions exercées pour le compte de l'État dans le cadre exigeant d'une réelle autonomie.

« (...) l'activité produite (...) a permis d'améliorer le service rendu à ses ressortissants et usagers (...) »

Rose-Marie ANTOINE
Directrice générale de l'ONACVG
Présidente de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France

sommaire

UNE GOUVERNANCE MOBILISÉE EN FAVEUR DE LA TRANSFORMATION DE L'ÉTABLISSEMENT **5**

- | | |
|---|---|
| 1. L'implication constante des différents acteurs garants de l'identité de l'ONACVG | 6 |
| 2. Le renforcement des partenariats existants et l'ouverture à de nouveaux interlocuteurs | 9 |

UNE DYNAMIQUE NOUVELLE DANS L'EXERCICE DE SES MISSIONS ESSENTIELLES **15**

- | | |
|--|----|
| 1. Des progrès significatifs garantissant l'application des droits à reconnaissance et à réparation | 16 |
| 2. Le rôle conforté de l'ONACVG dans l'exercice de ses missions mémorielles | 19 |
| 3. Des réalisations majeures en matière de rénovation et de valorisation du patrimoine mémoriel | 30 |
| 4. Des initiatives fortes pour mieux orienter l'exercice de sa mission de solidarité | 33 |
| 5. Des orientations et des résultats confirmés dans le domaine médico-social | 40 |
| Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes | 40 |
| Les écoles de reconversion professionnelle | 46 |
| 6. Des responsabilités nouvelles dans la mise en œuvre des actions relatives aux harkis et aux rapatriés | 60 |

7. Les atouts d'un réseau territorial étendu et reconnu	63
8. Un élan nouveau donné au symbole du Bleuet	66

DES ÉVOLUTIONS SIGNIFICATIVES DANS L'EMPLOI DES RESSOURCES ALLOUÉES

73

1. Le budget	74
2. Les ressources humaines	79
3. Une politique immobilière, d'archivage, d'achat et informatique en voie de consolidation	87

ANNEXES

95

1. Membres du conseil d'administration de l'ONACVG	96
2. Détail des opérations mémorielles financées grâce aux recettes du Bleuet	99
3. Utilisation de la contribution au budget général du GIP Mission du Centenaire	100
4. Bilan chiffré des actions de solidarité conduites en 2014	102

UNE GOUVERNANCE MOBILISÉE EN FAVEUR DE LA TRANSFORMATION DE L'ÉTABLISSEMENT

1

**L'implication constante
des différents acteurs
garants de l'identité
de l'ONACVG**

2

**Le renforcement des partenariats
existants et l'ouverture
à de nouveaux interlocuteurs**



1. L'IMPLICATION CONSTANTE DES DIFFÉRENTS ACTEURS GARANTS DE L'IDENTITÉ DE L'ONACVG

Des instances de délibération particulièrement impliquées

Le conseil d'administration

Composé de 40 membres nommés pour 4 ans, il est présidé par le ministre chargé des anciens combattants. Instal-lé en février 2012, il est chargé de définir la politique générale de l'Office et se prononce, notamment, sur le budget, le compte financier et les projets de contrats pluriannuels avec l'État.

Outre la représentation traditionnelle des anciens combattants et victimes de guerre des différents conflits, le conseil

est ouvert aux fondations et associations nationales œuvrant pour les missions mémoriales et la citoyenneté réunies au sein du 3^e collège. Il comprend également deux représentants du personnel, avec voie délibérative, et cinq membres experts, nommés par le ministre et siégeant avec voie consultative.

Voir en annexe le trombinoscope du Conseil.

L'implication du monde combattant dans la gestion de l'Office se concrétise dans les travaux préparatoires des commissions constituées au sein du conseil d'administration

La **commission permanente**, qui délibère sur toutes les questions qui lui sont



Séance du Conseil d'administration

confiées par délégation du conseil d'administration, donne notamment son avis sur les projets de textes réglementaires modifiant l'organisation et le fonctionnement de l'Office, propose le règlement intérieur du conseil et examine toutes les questions à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration.

La commission des affaires générales et financières étudie les questions concernant le fonctionnement, le budget et les comptes de l'ONACVG et examine les points inscrits à l'ordre du jour du conseil correspondant à son domaine de compétence, au vu des documents préparés par l'administration.

La commission « mémoire et solidarité » délibère sur les questions intéressant la solidarité, la réinsertion professionnelle, l'hébergement des sortissants âgés, la participation au droit à réparation, et les actions de mémoire, à l'ordre du jour du conseil correspondant à son domaine de compétence, au vu des documents préparés par l'administration.

Les cinq membres experts y siègent avec voix consultative et de façon permanente.

Les conseils départementaux

Présidé par le préfet ou son représentant, chaque conseil départemental est constitué de 31 à 39 membres répartis en trois collèges sur le modèle du conseil d'administration de l'ONACVG.

Au sein de chaque conseil, plusieurs commissions peuvent être constituées pour se prononcer sur :

- les demandes d'aides relevant de la solidarité ;
- les projets relatifs à la politique de Mémoire ;
- les demandes de délivrance des diplômes d'honneur de porte-drapeau.

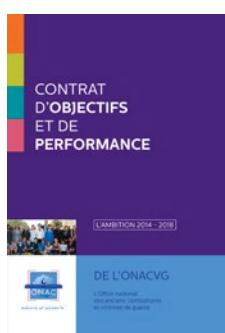
Par ailleurs, le conseil départemental peut émettre un avis sur les demandes de cartes soumises à la commission nationale de la carte.



En 2014, les membres du conseil se sont particulièrement investis dans l'examen du projet de contrat d'objectifs et de performance 2014-2018 qu'ils ont adopté à l'unanimité lors de la séance du 22 octobre 2014.

L'élaboration de ce document stratégique pour le devenir de l'établissement dans les cinq prochaines années a été l'occasion à la fois de nombreux échanges informels et de débats approfondis au sein des instances préparatoires.

Ces échanges ont bien sûr permis certaines améliorations du document lui-même et ont été l'occasion pour les membres du conseil de s'approprier le projet de transformation qu'il traduit. La qualité du travail de délibération consacré à ce projet constitue en elle-même un atout pour la réussite de cette transformation.



Consulter le COP 2014-2018 :
<http://www.onac-vg.fr/files/cop.pdf>

Un dialogue constant et approfondi avec les autorités de tutelle

Le dialogue entretenu en 2014 avec les autorités de tutelle dans le cadre du pilotage stratégique exercé par celles-ci a été nécessairement nourri par le travail d'élaboration des orientations fixées dans le COP 2014-2018.

Plusieurs grands dossiers illustrent l'importance de l'appui que la direction générale de l'ONACVG et son conseil d'administration ont pu trouver auprès des services du ministère de la défense, ainsi que le rôle indispensable exercé par ces derniers dans la conduite des projets en faveur du monde combattant et des victimes de guerre :

- la préparation des arbitrages interministériels rendus en octobre 2014 sur les principes à mettre en œuvre pour opérer le transfert des établissements médico-sociaux de l'ONACVG a nécessité la collaboration étroite de plusieurs directions du Secrétariat général pour l'administration (direction des ressources humaines du ministère de la défense, direction des affaires juridiques, direction des affaires financières, direction de la mémoire, du patrimoine et des archives);

- les travaux de refonte du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre: conduits par la direction des affaires juridiques du ministère de la défense, ces travaux ont donné lieu à de nombreuses consultations et contributions des services de l'ONACVG. La collaboration développée à travers ce chantier s'inscrit parfaitement dans les missions mêmes de l'établissement en ce qu'il a vocation à veiller aux intérêts moraux et matériels de ses ressortissants;
- la réalisation par le Contrôle général des armées d'une étude approfondie et d'une projection de l'évolution démographique des ressortissants de l'ONACVG pour les dix prochaines années. La méthodologie développée et les résultats obtenus seront, pour toute la période de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance, des données essentielles au pilotage de l'établissement public et au respect des orientations qui lui ont été fixées en termes d'adaptation aux attentes des ressortissants dans toute leur diversité.

LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS EXISTANTS ET L'OUVERTURE À DE NOUVEAUX INTERLOCUTEURS

Doté d'un maillage territorial dense et très ancré dans le monde associatif et institutionnel local, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) anime un vaste réseau de partenaires qui relaient et complètent son action.

L'action partenariale et le soutien aux associations

Les associations partenaires se répartissent en quatre catégories principales : anciens combattants et victimes de guerre, titulaires de décorations, sauvegarde du lien armée-Nation et mémoire.

Ce tissu partenarial représente plus de 8000 associations dont 470 associations nationales.

La réforme des relations avec les associations en matière de solidarité

Des changements significatifs ont été opérés en 2014 dans l'organisation des relations de l'Office avec ses partenaires associatifs.

Jusqu'en 2013, une partie de la subvention globale allouée à l'ONACVG pour ses actions de solidarité était reversée à des associations développant une action sociale à l'attention de leurs propres adhérents (0,46 M€).

Afin d'éviter les possibles redondances dans l'attribution des aides et de mieux garantir la transparence requise en matière d'utilisation des deniers publics, il a été mis fin début 2014 à ce système de redistribution d'une part de la subvention de l'établissement public à des associations.

Conformément aux orientations fixées par le conseil d'administration, plusieurs mesures ont ainsi été mises en œuvre en 2014. Les crédits jusque-là accordés aux associations pour prolonger leurs actions de solidarité sont désormais gérés par les commissions mémoire et solidarité des conseils départementaux de l'Office, au sein desquelles les associations sont représentées.

L'organisation d'un partenariat ONACVG/Associations décliné au plan départemental

Chaque association ou section départementale d'une association est désormais invitée à transmettre les demandes d'interventions financières de leurs adhérents ressortissants de l'ONACVG au service départemental de l'Office géographiquement compétent. Le service départemental instruit chacune des demandes et les soumet à la commission départementale compétente. À l'issue de chaque réunion des commissions, les services départementaux informent les associations concernées de la suite réservée aux demandes qu'elles ont relayées afin qu'elles puissent, le cas échéant, compléter l'aide allouée. La décision communiquée à chaque ressortissant mentionne nommément l'association qui a accompagné sa demande.

Le principe de subsidiarité et/ou de complémentarité induit par cette nouvelle organisation permet aux associations de conserver une marge de manœuvre financière pour développer des actions ou initiatives sociales qui leur sont propres.

La généralisation de partenariat permet également à l'ONACVG de soutenir l'implication sociale des associations qui ne disposent pas de fonds propres pour intervenir financièrement.

En 2014, ce sont 3238 dossiers partainés (soit 9 % du nombre total de dossiers validés) qui, dans ce nouveau cadre, ont donné lieu à une aide financière, pour un montant total de 1,7 M€.

L'information systématique des nouveaux ressortissants sur le monde associatif

Lors de la délivrance de nouveaux titres de ressortissants (carte du combattant, titre de reconnaissance de la Nation, carte de pupille de la Nation, etc.), les services départementaux adressent aux nouveaux ressortissants une lettre les informant de la possibilité qu'ils ont d'adhérer à une association du monde combattant et des victimes de guerre.

Organisation d'une journée de solidarité du monde combattant au niveau de chaque département

Depuis 2014, chaque service départemental organise et anime une fois par an une « **journée solidarité du monde combattant** » associant le monde associatif combattant ainsi que les correspondants et organismes locaux.

Ces manifestations auxquelles les nouveaux ressortissants sont évidemment conviés, constituent un moment de dialogue, d'échanges et d'information sur la thématique de la solidarité.

Plus de 90 % des services départementaux ont organisé cette journée en 2014. Les retours favorables au sujet de cette initiative invitent à renouveler et à développer cette opération.

LE SOUTIEN AU NIVEAU NATIONAL DE PROJETS ASSOCIATIFS EN MATIÈRE MÉMORIELLE

ASSOCIATIONS	MONTANT ACCORDÉ EN €	PROJETS SOUTENUS
Association internationale des soldats de la Paix - AISP	5000	Hommage à l'ensemble des hommes et des femmes, civils et militaires, qui ont œuvré dans le Monde au service du maintien de la Paix
Association des familles des victimes du 26 mars 1962 et de leurs alliés	2000	Cérémonie du souvenir au mémorial national de la Guerre d'Algérie, à Paris, afin de rendre hommage aux victimes de la fusillade de la rue d'Isly à Alger le 26 mars 1962
Association Busseau sur Creuse Histoire et Patrimoine	500	Organisation de manifestations patrimoniales et populaires autour du 150 ^e anniversaire de la construction de la voie ferrée Bordeaux-Lyon, de l'édification du viaduc de Busseau sur Creuse et des événements qui s'y sont déroulés durant l'année 1944
Association Ciné sud promotion	3000	Réalisation d'un film documentaire sur le destin des enfants originaires de Saint-Nazaire pendant la Seconde Guerre mondiale
Association Épopée des Taxis Parisiens	5000	Commémoration des Taxis de la Marne
Association pour des Études sur la Résistance Intérieure	500	Projet multimédia "La Résistance des Alsaciens durant la Seconde Guerre mondiale"
(Amicales laïques de Crussol)	500	Commémoration du centenaire de la Grande Guerre
Planète Bleue... SOS	16 500	Organisation du Jamboree 2014
Compagnie TRAC	4 000	Présentation du spectacle "Une petite fille privilégiée" au Lucernaire du 05/03 au 29/04/2014
Association Chambre avec vues	5 000	Présentation d'une exposition "14, Visages et Vestiges de la Grande Guerre"
Association Montpellier Diva	3 000	Enregistrement d'un album intitulé "Les plus belles pages musicales de 14-18"
Fédération nationale des anciens des missions extérieures - FNAME-OPEX	3 000	Inauguration d'une stèle érigée à la mémoire des 89 soldats français Morts pour la France en Afghanistan
4 ^e Régiment étranger, (Club sportif de la Légion étrangère).	3 000	Organisation d'une épreuve cyclo sportive baptisée "La Solidaire Légion étrangère"
Association Digger-côte 160)	3 000	Organisation de deux rallyes pédestres, la représentation théâtrale "Ménard, un sacré zèbre" et des animations dans les écoles
Association des Frères d'Armes à Lyon	3 000	Gratification afin de présenter l'histoire des Harkis sous forme de témoignages auprès des élèves et des associations
TOTAL	57 000⁽¹⁾	

(1) dont 40 500 € financés grâce aux recettes du Bleuet

Le développement de relations institutionnelles essentielles pour le devenir de l'Office

Depuis 2014, l'ONACVG et le **VDK (Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge)** ont à cœur de renforcer et de renouveler le partenariat qui les lie depuis de nombreuses années à travers une convention cadre.

La rencontre organisée à Paris, au sein de l'Office, en octobre 2014 visait à redynamiser et valoriser ce partenariat franco-allemand et élaborer des projets communs pour les années à venir, notamment dans le cadre du Centenaire de la Grande Guerre.

La signature par l'ONACVG des conventions de partenariats avec les cellules d'aide aux blessés de la Marine nationale d'une part et de l'armée de l'air d'autre part, constitue des étapes majeures dans la transformation engagée par l'Office.

Ces engagements mutuels fixent les modalités d'une coopération étroite entre les services de l'ONACVG et les cellules d'aide aux blessés des armées. Ils témoignent de l'importance accordée à l'objectif d'amélioration de la prise en charge dans la durée des blessés, des malades et de leurs familles.



M^{me} Antoine et M. Nils Köhler, représentant le président du VDK, lors d'une rencontre à Paris le 29 octobre 2014.



Mme ANTOINE, DG de l'ONACVG et le Vice-amiral d'escadre PRAZUCK, directeur du personnel militaire de la marine. Signature de la convention de partenariat entre la marine nationale (DPMM/cellule d'aide aux blessés et assistance aux familles de la marine nationale) et l'ONACVG, le 7 novembre 2014.

Mme ANTOINE, DG de l'ONACVG et le G^{al} de corps aérien TAFANI, DRH de l'armée de l'air. Signature de la convention de partenariat entre l'armée de l'air (DRH/cellule d'aide aux blessés, malades et familles de l'armée de l'air) et l'ONACVG, le 20 juin 2014.



1

**Des progrès significatifs
garantissant l'application
des droits à reconnaissance
et à réparation**

2

**Le rôle conforté de l'ONACVG
dans l'exercice
de ses missions mémorielles**

3

**Des réalisations majeures en matière
de rénovation et de valorisation
du patrimoine mémoriel**

4

**Des initiatives fortes pour
mieux orienter l'exercice
de sa mission de solidarité**

UNE DYNAMIQUE NOUVELLE DANS L'EXERCICE DE SES MISSIONS ESSENTIELLES

5

Des orientations et des résultats confirmés dans le domaine médico-social

6

Des responsabilités nouvelles dans la mise en œuvre des actions relatives aux harkis et aux rapatriés

7

Les atouts d'un réseau territorial étendu et reconnu

8

Un élan nouveau donné au symbole du Bleuet

DES PROGRÈS SIGNIFICATIFS GARANTISSANT L'APPLICATION DES DROITS À RECONNAISSANCE ET À RÉPARATION

La mission exercée par l'ONACVG d'attribuer les cartes et titres recognitifs des droits à reconnaissance et à réparation est l'une des plus anciennes et des plus essentielles qui lui soient confiées par l'État. Le rôle d'instruction et d'attribution des titres de reconnaissance assuré par l'Office s'inscrit dans un processus partagé avec les services du ministère de la défense qui élaborent la réglementation, qualifient les opérations et certifient les services accomplis.

En dépit d'une forte augmentation de leur nombre et des évolutions réglementaires récemment intervenues, les demandes d'attribution de cartes du combattant peuvent, depuis 2013, être traitées avec régularité et efficience au sein de la chaîne pilotée par le département reconnaissance et réparation de l'Office.

CHIFFRES À RETENIR

32 856

cartes du combattant attribuées en 2014, **24 774** en 2013

1 318

dossiers traités par agent en 2014, **898** en 2013, **473** en 2008

Carte du combattant et TRN

L'année 2014 a été marquée par la mise en œuvre des dispositions de l'article 109 de la loi de finances pour 2014 relatives aux anciens combattants d'Afrique du Nord.

Ces dispositions prévoient qu'à partir du 1^{er} janvier 2014, les services accomplis après le 2 juillet 1962 en Afrique du Nord peuvent être pris en considération pour le calcul des 120 jours de présence ouvrant droit à la carte du combattant à la condition expresse que les demandeurs

aient été présents au plus tard le 2 juillet 1962 et que les services aient été effectués sans interruption après cette date.

Cette mesure dite « de la carte à cheval » a permis l'attribution de 8 648 cartes du combattant en 2014.

Par ailleurs, tout comme en 2013, le nombre de cartes du combattant délivrées au titre des opérations extérieures est supérieur à celui des autres générations du feu, 17 900 sur les 32 856 attribuées en 2014.

Cette forte activité pour les opérations extérieures est directement liée à la publication par le service historique de la défense de listes d'unités combattantes pour des opérations majeures (Afghanistan, Côte-d'Ivoire et Liban).

La diminution du nombre de réunions de la commission nationale de la carte du combattant et de sa formation restreinte (6 en 2014 contre 10 en 2013) n'a pas eu d'impact sur le volume des demandes examinées puisque 36 286 dossiers ont fait l'objet d'un avis contre 31 337 l'année précédente.

Près de 17 500 titres de reconnaissance de la Nation ont également été délivrés en 2014.

Statuts générationnels

En 2014, 24 titres ont été délivrés : 17 cartes de prisonnier du Viet Minh, 3 cartes de personne contrainte au travail, 3 titres de patriotes réfractaires à l'annexion de fait de l'Alsace-Moselle et 1 carte de personne transférée en pays ennemi.

Les mentions

Mention « Mort pour la France »

En 2014, 443 demandes de mention « Mort pour la France » ont fait l'objet d'avis : 329 favorables (96 concernant les OPEX) et 114 défavorables.

Parallèlement, 154 attestations ont été délivrées à des conjoints ou enfants de militaires « Mort pour la France » à titre militaire en vue d'une adhésion à la retraite mutualiste.

Mention « Mort en déportation »

En 2014, 17 arrêtés collectifs ont été publiés au journal officiel. Au total 3 383 mentions « Mort en déportation » ont été attribuées et 3 401 actes de décès ont été dressés. D'une manière plus générale, l'année 2014 confirme la forte augmentation du nombre d'actes de décès dressés 3 401 contre 1 772 en 2013.

Mention « Mort pour le service de la Nation »

En 2014, 23 mentions « Mort pour le service de la Nation » ont été attribuées.

Indemnisation des orphelins de guerre

L'ONACVG est chargé de l'instruction des demandes et du paiement des indemnités (rentes viagères ou capital) prévues par les trois dispositifs suivants retracés au programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale », placé sous la responsabilité du Secrétaire général du Gouvernement :

- la réparation des préjudices subis par les victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (décret n° 99-778 du 10 septembre 1999) ; l'ins-

- truction de ces dossiers est réalisée par la commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS), placée sous l'autorité du Premier ministre;
- la réparation des préjudices subis par les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites (décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000);
 - l'attribution d'une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie (décret n° 2004-751 du 27 juillet 2004).

En 2014, 369 demandes ont été reçues (22 au titre du décret du 13 juillet 2000 et 347 au titre du décret du 27 juillet 2004) qui ont donné lieu à 90 décisions favorables (respectivement 10 et 80 au titre de chacun des deux décrets précités).

Au cours de l'exercice 2014, 796 personnes ont été indemnisées sous forme de capital selon le détail suivant:

- 3 dossiers relevant du décret de 2000 pour 82 K€;
- 38 dossiers relevant du champ du décret de 2004 pour 1042 K€;
- 755 dossiers au titre des spoliations décret de 1999 pour 7 560 K€.

Par ailleurs, 13 397 rentes actives étaient servies en décembre 2014;

- 5 603 rentes sur le décret 2000;
- 7 794 rentes sur le décret 2004.

La retraite du combattant

Bien qu'inférieur à celui de 2013 (18 327), le nombre de retraites du combattant concédées en 2014 (17 058) reste à un niveau élevé. Dans ce domaine, la diminution du nombre de cartes du combattant délivrées aux ressortissants algériens (3 016 en 2014 contre 5 329 en 2013) a été compensée par l'effet « carte à cheval » qui touche les anciens combattants de la troisième génération du feu.



Les cartes d'invalidité

À partir d'un taux d'invalidité pensionné de 25 % au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, une carte d'invalidité peut être délivrée par les services départementaux de l'ONACVG, qui donne à son bénéficiaire accès à des réductions tarifaires sur les chemins de fer ainsi que sur d'autres moyens de transport selon des conditions définies par les compagnies concernées.

En 2014, les services de proximité ont attribué ou renouvelé 2 476 cartes d'invalidité et ont délivré 266 duplicita.

Les cartes de stationnement

L'instruction des demandes de cartes de stationnement pour personnes handicapées assurée par les services de proximité (ces cartes sont attribuées sur décision du préfet du lieu de résidence) a donné lieu à 942 attributions ou renouvellements en 2014.

LE RÔLE CONFORTÉ DE L'ONACVG DANS L'EXERCICE DE SES MISSIONS MÉMORIELLES

2014 a été une année commémorative exceptionnelle, rythmée par le Centenaire de la Grande Guerre d'une part et le 70^e anniversaire de la libération du territoire d'autre part. L'ONACVG s'est ainsi pleinement mobilisé aux côtés des acteurs publics et du monde combattant pour faire vivre l'histoire et la mémoire collective. De nombreuses actions ont été menées localement par les directeurs des services départementaux appuyés par les 18 missions interdépartementales mémoire et communication » (MIMC).

Des projets nationaux au cœur du Centenaire...

Partie prenante du cycle mémoriel du centenaire de la Grande guerre, l'ONACVG intervient dans la constitution des Comités départementaux du Centenaire. La plupart des directeurs assurent l'interface entre les préfectures et la mission du Centenaire à laquelle ils transmettent les dossiers labellisés.



8^e édition du concours scolaire du Centenaire « *Les petits artistes de la mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants* »

Profitant du lancement du cycle mémoriel dédié au Centenaire de la Grande Guerre, le concours scolaire de l'ONACVG « Les Petits Artistes de la Mémoire » (PAM) voit son taux de participation augmenter en 2014. Pour cette 8^e édition, 537 classes de CM1-CM2 se sont inscrites contre 224 classes pour la précédente édition.

L'objet de ce concours est de sensibiliser les plus jeunes à la mémoire des Poilus de la Grande Guerre. Son organisation est pilotée en étroite collaboration avec l'association Renefer, le Musée de la Grande Guerre de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux, la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et



**Remise des prix du concours
des Petits artistes de la mémoire
par le Président de la République,
à l'Elysée, le 11 novembre 2014**

concours ne pourrait avoir le rayonnement qu'il mérite. **Tous les lauréats académiques ont été invités à Paris les 10 et 11 novembre 2014. C'est à l'Élysée que le président de la République leur a remis en personne leur trophée.**

Les panneaux d'information historique des nécropoles

C'est à l'ONACVG, par le biais de son Pôle des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale (PS-GHLMN), qu'incombe l'entretien et la valorisation de ces hauts lieux et nécropoles présents sur le territoire français. Un programme pluriannuel a été établi pour la restauration prioritaire des cimetières de la guerre 1914-1918. En vue des commémorations du Centenaire de la Grande Guerre, l'Office est chargé par la DMPA d'assurer le déploiement sur l'ensemble du territoire national d'une opération visant **au remplacement des panneaux d'information historique des nécropoles nationales**. Une programmation a d'ores et déjà pris en compte 120 sites sur les 265 nécropoles recensées. **En 2014, une cinquantaine de panneaux a été posée.**

→
**Opération Mille arbres
pour les nécropoles**

Le projet « mille arbres pour les nécropoles »

Ce projet a été imaginé dans le cadre de la politique de rénovation et de valorisation des nécropoles nationales, dans le contexte du Centenaire de la première guerre mondiale et du 70^e anniversaire de la Libération.

265 nécropoles nationales et 2000 carrés communaux sont concernés par cette opération.

Placée sous le patronage conjoint du Ministère de l'Éducation nationale et du secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire, elle sera mise en œuvre par les services départementaux de l'ONACVG en partenariat avec le Souvenir Français ainsi que les collectivités territoriales et les associations. **Elle a pour objet d'associer les élèves du primaire et du secondaire à l'accomplissement d'un acte symbolique, en plantant un arbre au sein d'une nécropole ou d'un Carré militaire.** Les élèves des classes participantes sont associés à la préparation de cette plantation qui est précédée d'une recherche sur les carrés militaires et les nécropoles environnantes. Lors de la plantation, les élèves sont invités à lire des textes en lien avec l'histoire des combattants qui y sont inhumés.



Des partenariats renforcés à destination du grand public

Soucieux de sensibiliser un public de plus en plus large, l'ONACVG contribue à la réalisation de projets mémoriaux grâce à de nombreux partenariats. Citons par exemple, les Rencontres de la photographie d'Arles qui ont organisé un recensement photographique de tous les monuments aux morts français ou encore l'**opération « 100 villes, 100 drapeaux, 100 héros »** portée par le Ministère de la Défense le **6 septembre 2014** pour commémorer la mobilisation du pays sous les drapeaux à travers le symbole de la « Nation en armes ».

Les projets portés par les services départementaux et/ou les missions interdépartementales mémoire et communication (MIMC)

► Le 5 octobre 1914: Centenaire du 1^{er} combat aérien **dans la Marne**, entre les communes de Jonchery-sur-Vesle et Muizon (à 15 km de Reims). Les deux aviateurs allemands sont inhumés dans la nécropole allemande de la commune de Loivre. Les deux aviateurs français sont décorés de la Médaille militaire (pour Quenault) et de la Légion d'Honneur (pour Frantz).

Pour ce centième anniversaire, la commune de Jonchery a souhaité organiser une cérémonie d'envergure, qui a obtenu le label Centenaire.

Grâce à l'État major de l'armée de l'air, une forte présence de troupes au sol ainsi que le passage en basse altitude d'aéronefs au-dessus de la cérémonie ont donné du panache à cette cérémonie exceptionnelle. En parallèle, une cérémonie franco-allemande, plus intime, a été organisée à Loivre avec un dépôt de gerbe au niveau de la stèle de la nécropole où les noms des deux aviateurs allemands sont inscrits.

► Meeting aérien international de Rennes, en **Ille-et-Vilaine**. Ayant reçu la labellisation « Mémoire et Liberté » par Monsieur le ministre, Kader Arif, ce meeting commémorait à la fois 1914, 1944 et 1954 (création de l'ALAT). Il a été l'occasion unique de réunir des avions militaires de 1914 à nos jours, parallèlement à des animations au sol consacrées à la mémoire et au lien armée nation (présentation d'engins et de véhicules, expositions thématiques...).

► Exposition « La Bretagne et les Bretons dans la Grande Guerre »: réalisée par la MIMC Bretagne et éditée en quatre exemplaires, elle est diffusée auprès des quatre départements de la région.

► Exposition « Visages d'Ardennais dans la Grande Guerre »: fruit de la grande collecte des Archives départementales et des archives du service départemental des **Ardennes**, elle a proposé du 5 juillet au 28 septembre 2014 une rencontre photographique avec une trentaine d'hommes et de femmes ayant vécu la guerre de façon personnelle, civils ardennais, soldats allemands et français, seuls ou en groupes.

► Pour commémorer le Centenaire de la Grande Guerre, le service du **Tarn-et-Garonne** a fait appel au talent et à l'enthousiasme de 31 artistes dont 5 artistes monténégrins afin que chacun exprime son ressenti, sa vision de cette période particulière de notre histoire à travers une œuvre « hommage aux Poilus ». L'exposition a circulé sur l'ensemble du département de septembre à novembre 2014. Une vente aux enchères des œuvres au bénéfice du Bleuet de France a été organisée à la préfecture.

► Le service départemental du **Haut-Rhin** a participé à l'organisation de la cérémonie binationale franco-allemande au Vieil Armand le 3 août 2014.

Le 21 mai 2014 s'est déroulée une rencontre scolaire franco-allemande, coordonnée par la MIMC d'Alsace en partenariat avec le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge (VDK), la Commune, l'UNC et le Souvenir Français de Cernay. 40 jeunes Allemands de la Realschule de Bonndorf-im-Schwarzwald et 40 collégiens de Cernay (Haut-Rhin) se sont rencontrés en France lors d'une journée consacrée à la Première Guerre mondiale. Le groupe franco-allemand a suivi plusieurs ateliers pédagogiques à l'Abri-Mémoire d'Uffholtz, a visité le site du Monument National de l'Hartmannswillerkopf et a déposé deux gerbes communes (l'une au cimetière militaire allemand de Cernay, l'autre au Vieil Armand).

➤ Réalisée par la MIMC de Lorraine, la brochure « La Grande Guerre dans les Vosges » revient sur les combats dans les Vosges au cours de la Grande Guerre. Un focus sur la bataille du col de la Chipotte ainsi que sur la nécropole de Saint-Benoît la Chipotte y est également inséré.

➤ En Polynésie française, le service a organisé de nombreuses conférences publiques sur « La 1^{re} Guerre Mondiale et le bombardement de Papeete » et sur « René FONCK, l'As des As » de septembre à novembre 2014.

➤ En Corrèze, une Journée d'étude intitulée « Visages de la Grande Guerre » pour l'ouverture officielle du cycle mémoiriel de 14-18 et publication des actes du colloque 28 juin 2014.

➤ Le 1^{er} octobre 2014 à Troyes dans l'Aube, lors d'un colloque, l'historien allemand Arndt Weinrich, de l'institut allemand de Paris, a mis en perspective la complexité du regard d'Outre-Rhin sur les événements de la Grande Guerre et l'historiographie.

... et au cœur du 70^e anniversaire de la Résistance, des débarquements, de la Libération de la France et de la victoire sur le nazisme

La réalisation d'une exposition nationale : « les Forces de la Liberté »

Dans le cadre de ces commémorations du 70^e anniversaire, le département de la mémoire a été chargé par le cabinet du secrétaire d'État et la DMPA de la réalisation de l'exposition nationale *Les Forces de la Liberté*.

Cette exposition, qui a bénéficié de l'expertise du Lieutenant-colonel Antoine Champeaux et du chef de bataillon Philippe Roudier, conservateur du musée des Troupes de Marine, présente le déroulement de l'opération militaire *Anvil-Dragoon*, opération décisive réunissant le 15 août 1944, 13 nations autour d'un seul et même objectif : libérer la France du joug nazi. Retraçant les différentes étapes qui ont conduit ces forces combattantes venues par-delà la Méditerranée, elle met en lumière le parcours de ces hommes et de ces femmes unis sous une même bannière. Partis d'Algérie, d'Italie, de Corse, issus de l'Armée d'Afrique ou de l'Armée coloniale, engagés volontaires ou mobilisés, Forces Françaises Libres et « indigènes » rejoignis par les Forces Françaises de l'Intérieur, combattants des troupes alliées, tous sont animés par le désir de vaincre l'opresseur. Débarqués sur les plages de Provence, ils progressent rapidement à l'intérieur des terres pour remonter la vallée du Rhône et faire la jonction en Bourgogne avec les forces débarquées en Normandie. Ces forces « amalgamées » franchissent alors le



←
Le Président de
la République en visite
au Mont-Faron

Rhin, prélude à une brillante campagne d'Allemagne permettant à la France de co-signer l'acte de capitulation de l'Allemagne nazie, le 8 mai 1945.

Inaugurée par le Président de la République le 15 août 2014 sur le site même du Mont-Faron, elle y a été présentée jusqu'aux journées du patrimoine les 20 et 21 septembre 2014.

Les cérémonies nationales ou internationales

Les commémorations relatives aux **débarquements de Normandie et de Provence** ont nécessité la mobilisation pleine et entière des services départementaux et plus particulièrement du **Calvados** et du **Var**. L'Office a notamment participé activement au recensement de tous les « Hommes-témoins » (anciens résistants, anciens combattants débarqués en Normandie et en Provence) Ce recensement exhaustif a servi de base à l'organisation des promotions de décorations sous la direction du cabinet du SEDACM. Il a également permis de fournir aux « demandeurs de témoins » (maires, enseignants, journalistes, documentaristes, etc.) les noms et les coordonnées des « Hommes-témoins » qui pouvaient être mis à l'honneur à l'occasion du 70^e an-

niversaire. Les différentes cérémonies prévues en Provence en hommage aux anciens combattants (Saint-Raphaël, Mont-Faron, porte-avions Charles de Gaulle et Saint-Mandrier) ont ainsi pu se dérouler en leur présence.

À travers son maillage territorial, l'Office a aussi contribué au bon déroulement des **commémorations relatives aux maquis des Glières et du Vercors, aux massacres d'Oradour-sur-Glane et de Maillé**.

Une brochure de prestige ONACVG dédiée au 70^e anniversaire de la Libération de la France

À travers **7 thématiques historiques**, événements cruciaux qui ont marqué l'année 1944, l'ONACVG a présenté dans cette brochure de prestige toutes les actions portées par ses services départementaux en 2014. L'occasion unique de rendre un hommage appuyé aux derniers témoins de ces événements majeurs de l'année 1944. Elle a été diffusée largement via les services départementaux et a reçu un accueil très favorable des différents partenaires de l'Office.

Les projets portés par les services départementaux et/ou les missions interdépartementales mémoire et communication

Les commémorations du 70^e anniversaire ont suscité de multiples actions mémorielles à l'initiative d'organismes institutionnels, de collectivités territoriales, d'associations, d'entreprises privées et de particuliers, qui sollicitent un soutien de leurs projets auprès d'institutions publiques et privées, et particulièrement auprès de l'État. Les services départementaux de l'ONACVG ont été au cœur de la procédure mise en place pour accompagner ces projets et les présenter à l'instance départementale compétente.

Les services de proximité ont également été directement à l'initiative de plusieurs réalisations majeures :

- dans le cadre du débarquement de Normandie, le **service départemental et la MIMC Basse et Haute-Normandie** ont été les partenaires principaux du Conseil régional et du Rectorat dans le cadre de ce projet pédagogique visant à recueillir le **témoignage par des lycéens de 70 acteurs de ce débarquement**. Ces témoignages ont été valorisés sous 4 formes : un livret distribué à tous les lycéens de la région, une série radiophonique, un documentaire, un temps de restitution avec tous les acteurs au Zénith de Caen le 3 juin 2014 ;
- la **MIMC Midi-Pyrénées** a créé **un concours scolaire intitulé « 1944, enfin libre »**. Ce concours a été choisi par Mme la Rectrice afin de représenter la région Midi-Pyrénées. 10 lycées professionnels de la région ont été invités à produire une œuvre artistique en fonction de leur spécialité sur le thème de l'année 1944. La remise des prix s'est déroulée à Toulouse le 15 avril 2014 après présentation des œuvres par chaque lycée et délibération du jury.

Les Alliés ont également été mis à l'honneur avec l'organisation notamment d'opérations visant à rendre hommage aux libérateurs américains que ce soit dans le **Morbihan** ou encore en **Mayenne**.

Du 4 au 7 août 2014, l'association Mayenne-WW2 et le **service départemental de la Mayenne** ont proposé une manifestation unique par son ampleur *Le Mayenne Liberty Festival*, avec la mise en place de dioramas (mise en scène de civils en tenues d'époque, soldats américains, check point, véhicules etc.) dans plusieurs agglomérations du département et défilé de troupes, exposition de véhicules historiques, reconstitution d'un camp américain et bal de la libération.

Le **service départemental de la Somme** a engagé un partenariat avec « Images contemporaines » dans le cadre du Festival Doc's en Picardie. Ce festival de films documentaires de grande qualité a eu notamment pour thème en 2014 la Résistance. Des projections suivies de débats d'anciens résistants ou de témoins de la période, d'historiens, de réalisateurs et d'acteurs associatifs ont eu lieu ainsi que des expositions et des spectacles auxquels ont pu assister de nombreux jeunes.

À l'occasion du 70^e anniversaire de la Libération, la **MIMC Nord-Pas-de-Calais - Picardie** en partenariat avec le CiDAN, a mis en place un concours mémoriel intitulé « *1944-2014 : Je me souviens en écrivant un message pour la Paix* », sur les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Les élèves de CM1 et de CM2 ont été invités à rédiger un message faisant référence à la Paix. Ce dernier a été lu par eux lors de la cérémonie du 8 mai 2014, en accord avec le premier magistrat de la commune. Outre son aspect pédagogique, ce projet a permis à un maximum de jeunes de participer aux cérémonies commémoratives du 8 mai, trop souvent désertées par ces derniers.

La **MIMC Auvergne-Limousin** a édité une brochure sur « Le régiment de marche Corrèze-Limousin, des résistants limousins dans la 1re armée française (1944-1945) » qui raconte l'histoire des volontaires FFI limousins engagés dans la 1^{re} armée en s'appuyant sur les témoignages des vétérans collectés.

Le SD de **Guyane** a lancé une journée thématique *Dissidence en Guyane et rôle de Félix Eboué à Cayenne* le 13 mars et le jeudi 3 avril 2014 à Saint Laurent du Maroni. Travail sur la Dissidence en Guyane et le rôle de Félix Eboué, conférence, ateliers aux archives départementales avec le Cercle Félix Eboué, l'ADACVG et le rectorat pour des élèves de St Laurent du Maroni (collège et Lycée).

Le **service de l'ONACVG au Maroc** a organisé en novembre 2014 une journée d'études sur le thème « Soldats marocains dans la campagne d'Italie » à la bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc-Rabat.

Un partenariat renforcé avec le Mémorial de la Shoah

L'ONACVG et le Mémorial de la Shoah ont conduit en 2014 un programme commémoratif consacré au 70^e anniversaire de l'année 1944 poursuivant ainsi un travail conjoint débuté en 2012. Cette programmation comprenait notamment la présentation de l'exposition « Les Juifs de France dans la Shoah » augmentée de panneaux régionaux biographiques. **Commencée le 10 janvier 2014 à Caluire-et-Cuire par un hommage à Hélène et Victor Basch**, et poursuivie à travers tout le territoire par des cérémonies d'hommage locales (Izieu, Mont-Valérien, Châlalières, Annemasse, Nice, Lyon) cette programmation s'est achevée le **15 décembre 2014 à Paris** lors d'une cérémonie de clôture à l'Assemblée nationale **sous le haut patronage de Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale et en présence du Secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire, M. Jean-Marc Todeschini**.

Les concours scolaires

► **Le concours BD de l'ONACVG**

Fort de son succès, le concours de bande dessinée, porté par la MIMC Bourgogne Franche-Comté, a été étendu à 6 autres régions (Aquitaine, Poitou-Charentes, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Bourgogne Franche-Comté) pour sa 3^e édition, *Souvenirs de résistant: 1943-1944*. À la rentrée 2014-2015, le concours dont le thème est *Souvenirs de libérations*, est généralisé à toutes les MIMC.

► **Le concours national de la Résistance et de la Déportation**

Le thème de l'édition 2013-2014 était « **La libération du territoire et le retour à la République** ». Pendant cette année scolaire, 35 083 élèves issus de 1718 établissements répartis sur l'ensemble du territoire national ainsi que d'établissements français à l'étranger ont participé au concours.

Plusieurs centaines d'entre eux ont reçu des prix attribués, en mai 2014, par les jurys départementaux. Les meilleurs travaux ont été transmis au jury national par les directions des services départementaux de l'éducation nationale.

Comme chaque année, l'ONACVG et ses services départementaux se sont fortement mobilisés aux côtés de la Fondation de la Résistance et de l'Éducation nationale dans l'organisation de ce concours: préparation des élèves, corrections des travaux au sein des jurys, remises des prix locales et nationale. Les directeurs des services départementaux ont accompagné les lauréats de leur département à la remise des prix le 19 décembre 2014 à la Sorbonne.

De nombreux services départementaux ont co-organisé ou co-financé pour leurs lauréats des voyages sur les lieux de mémoire.

Des projets et manifestations de niveau national destinés à la transmission de la mémoire des autres conflits

La guerre d'Algérie : un hommage particulier à la mémoire harkis : une exposition nationale *Parcours de Harkis et de leurs familles*

Inaugurée le 25 septembre 2013, cette exposition **s'est enrichie de panneaux complémentaires en 2014**. Cette réalisation contribue à replacer la mémoire des Harkis dans l'**Histoire et la mémoire nationale**. Mélant histoire commune et parcours individuels, elle permet de revenir sur différents aspects de cette histoire riche et complexe à travers trois thématiques.

La première replace l'emploi des supplétifs dans une tradition de l'armée française et présente leur participation aux conflits du XX^e siècle (Première et Seconde Guerre mondiale, guerre d'Indochine). Dans le contexte de la guerre

d'Algérie (1954-1962), les raisons de l'engagement sont mises en lumière ainsi que les opérations militaires et la vie quotidienne dans les douars.

Une seconde partie évoque les conditions de départ et d'arrivée, les premiers pas en métropole ainsi que la vie des familles dans les différents centres d'hébergement (camps, hameaux forestiers et cités urbaines).

La troisième partie revient sur les moments forts des années 1975-2000 menant à un début de reconnaissance.

Par ailleurs, une campagne de recueil de témoignages d'anciens harkis sera lancée prochainement. Pour ce faire, une formation à l'enregistrement de témoignages oraux a été dispensée en 2014 à certains Coordonnateurs Mémoire et Communication au titre de la diffusion de l'histoire et de la mémoire harkie.

Les Harkis honorés par
le service de Maine-et-Loire,
à Saumur, le 25 septembre 2014



Semaine mémorielle « Indochine »

Dans le cadre du **60^e anniversaire du conflit en Indochine et de la Bataille de Dien Bien Phu**, l'Office a participé à l'organisation de la cérémonie nationale d'hommage présidée par Monsieur Kader Arif le **26 avril 2014 au Mémorial de Fréjus**. Les services se sont également mobilisés pour recenser **l'ensemble du patrimoine commémoratif français** en lien avec ce conflit et présenter tout au long de la semaine mémorielle l'exposition « la Guerre d'Indochine ».

En Haute-Marne, l'organisation d'un colloque sur l'Indochine a permis à deux témoins de s'exprimer sur ce conflit méconnu (M. Walter OTTIGER, commando marine en Indochine, et le médecin-colonel Jean-Louis RONDY, médecin à Diên-Biên-Phu fait prisonnier par le Viêt-Minh) avec présentation de l'exposition de ONACVG sur la guerre d'Indochine.

De même dans le **Morbihan**, une Conférence sur la guerre d'Indochine par le lieutenant-colonel DAVID a été organisée au Palais des Arts et des congrès de Vannes le 29 avril 2014.

La sensibilisation des plus jeunes à l'engagement et au civisme

Le Normandy Jamboree des Boys Scouts of America (26-27 avril 2014)

Depuis 1994, les Boys Scouts of America "Transatlantic Council" se rassemblent sur les sites du Débarquement de Normandie dans le cadre d'un Jamboree dédié à la mémoire. D'une envergure sans précédent, le rassemblement international qui s'est déroulé les 26 et 27 avril 2014 sur la plage d'Omaha Beach s'est inscrit dans le cadre du 70^e anniversaire du Débarquement. Cet événement a été l'un des plus grands rassemblements

de familles de militaires américains en Europe. Plus de 5000 scouts et leurs familles, venus de 15 pays différents se sont rassemblés pour commémorer le 70^e anniversaire du sacrifice de leurs aînés et promouvoir la Paix.

Des manifestations relatives à l'Europe

L'exposition « La citoyenneté » a été présentée dans les points relais Europe du Languedoc-Roussillon (SD de **l'Héraut** et **MIMC Languedoc-Roussillon** en partenariat avec la Maison de l'Europe de Montpellier.

La conférence « De l'Europe de la guerre à l'Europe de la paix, la construction européenne », a été organisée en partenariat avec l'Association régionale de l'IHEDN.

2014 : 11^e opération Jeunes porte-drapeau de France

L'ONACVG encourage la présence de porte-drapeaux lors des cérémonies, en leur attribuant un diplôme d'honneur ou en accordant à certaines associations une subvention pour l'achat ou la restauration de leur drapeau.

L'opération citoyenne Jeunes porte-drapeau se déroule chaque 14 juillet à Paris sous l'Arc de Triomphe.

En 2014, 23 jeunes, âgés de 16 à 25 ans, ont assisté au défilé sur les Champs-Élysées et ont participé au ravissement de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.



Des partenariats sportifs comme vecteur mémoriel

En tant que vecteur important d'éducation citoyenne et d'insertion pour les jeunes, **le sport** (basket, rugby, cyclisme, football, en particulier) entre pleinement dans le processus de transmission de la mémoire et assure un rôle social en participant aux commémorations nationales et internationales de la Grande Guerre (**Convention signée entre la Fédération nationale des Joinvillais et l'ONACVG en janvier 2014**). L'ONACVG veille également à la concrétisation de partenariats avec la Fédération française de football (FFF) et la ligue de football professionnel (LFP) pour le port du Bleuet de France par les joueurs, l'organisation de collectes privées dans les stades ou le flocage des maillots.

Une présence incontournable à des manifestations grand public

Participation de l'ONACVG au salon Kidexpo, salon dédié à l'enfance : du 23 au 27 octobre 2014 à Paris, Porte de Versailles

Avec plus de 170 000 visiteurs et près de 300 exposants, Kidexpo s'est imposé d'année en année comme le plus grand rendez-vous national sur l'enfance et figure désormais dans le top 10 des salons grand public français.

Pour cette 7^e édition, l'ONACVG a présenté pour la seconde fois à ce salon les différentes actions qu'il mène en direction des plus jeunes dans le domaine éducatif et mémoriel.

17^e Rendez-vous de l'Histoire du 9 au 12 octobre 2014

L'Office a renouvelé sa participation à ce salon d'Histoire de renommée européenne, dont le thème retenu cette année est *Les Rebelles*. Les représentants de la MIMC Centre et les directeurs des hauts lieux de la mémoire nationale gérés par l'Office, dont notamment le Mont-Valérien et le Struthof – CERD ont pu y présenter les missions et les actions de l'Office en matière de politique mémorielle.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ 2014

523

projets mémoriaux ont été financés grâce à l'*Œuvre Nationale du Bleuet de France* pour un montant total dépensé de **431 000 €**

299

subventions allouées pour les monuments aux morts (constructions pour les communes, pour les associations, rénovations pour les communes) pour un montant total de **271 998 €**

500

Près de

opérations ont été financées sur les crédits DMPA pour un montant total dépensé de **455 530 €**

3 382

diplômes d'honneur de porte-drapeau délivrés

3. DES RÉALISATIONS MAJEURES EN MATIÈRE DE RÉNOVATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE MÉMORIEL

Dans le cadre de la commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale, un ambitieux programme de rénovation des nécropoles nationales et carrés militaires liés à ce conflit a été lancé par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense (DMPA). Ce programme de rénovation des nécropoles et carrés militaire a été complété dès 2011 par un programme de rénovation des Hauts Lieux de la mémoire nationale.

Du fait de ces nouveaux chantiers, le programme initial de rénovation des nécropoles a dû être adapté pour tenir compte des capacités des équipes à lancer et suivre sur la période considérée (2011-2018) les chantiers de rénovation des nécropoles, des carrés militaires et des Hauts Lieux.

En 2014, l'ONACVG a ainsi conduit un ensemble de travaux conséquents liés aux sépultures de guerre et à la rénovation de certains hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN).

Les chantiers patrimoniaux de 2014

Parmi les chantiers emblématiques de 2014, on retient l'achèvement des travaux de rénovation de la nécropole nationale de Fleury-devant-Douaumont dans la Meuse, où le remplacement des 16 000 emblèmes est désormais terminé, ainsi que la rénovation du cimetière de la marine à Rochefort en Charente-Maritime, et la remise en service de la lanterne de la nécropole de Pierrepont en Meurthe et Moselle.

Notre-Dame-de-Lorette, Haut-lieu de la mémoire nationale, Pas-de-Calais



Pour les hauts lieux, l'ONACVG, en accord avec sa tutelle, s'est attaché à mener en priorité les travaux des hauts lieux objet de commémoration particulière en cette année 2014. Ainsi les travaux de rénovation des abords de Notre-Dame-de-Lorette dans le cadre du chantier de mise en valeur du site ont permis la construction d'un parvis à l'entrée de la nécropole et des travaux de gros entretien du Mont-Faron à Toulon ont permis l'accueil des cérémonies liées au débarquement en Provence. Enfin la rénovation du mémorial de la déportation de l'Île de la Cité a été entamée ainsi que les travaux de rénovation des blocks bunker et crématoire du CERD-Struthof. Ces travaux se devaient d'être achevés en 2015 pour permettre la tenue des cérémonies liées à la libération des camps. Enfin les travaux de rénovation de la Tranchée des baïonnettes, avec comme objectif un achèvement en 2016, ont été lancés.

Projet de rénovation du HLMN Mont Faron

Ce projet est désormais inscrit dans la programmation de rénovation 2011-2018 et compte tenu de la volonté du Président de la République d'inaugurer le mémorial rénové en 2017, la DMPA et l'ONACVG ont déjà entamé les premiers travaux nécessaires pour mener à bien cette rénovation dans le calendrier fixé.

Un comité scientifique a été mis sur pied et a commencé ses travaux. Son objectif est de définir le périmètre historique couvert par ce haut lieu, de mettre en avant les éléments essentiels de la muséographie, d'élaborer un fil conducteur pour le travail du muséographe.

Un premier budget estimatif de 4,5 millions d'euros a été discuté et doit maintenant être affiné en tenant compte des besoins en infrastructure, muséographie et scénographie.

Cet ambitieux projet est entièrement géré par l'ONACVG qui a choisi, en accord avec la DMPA de confier les travaux d'infrastructure (diagnostics, clos et couvert) au Service d'Infrastructure de la Défense. Pour ce qui concerne les aménagements intérieurs, l'ONACVG a choisi de confier l'ensemble de la mission à un prestataire retenu après mise en concurrence. Il devra proposer un programme muséographique et un agencement intérieur en lien avec la volonté de l'ONACVG d'augmenter la fréquentation de ce lieu et son rayonnement local et national.

Les actions liées à l'état civil militaire

Les recherches d'état civil militaire

Dans le cadre de l'entretien des nécropoles et des hauts lieux de la mémoire nationale, l'ONACVG traite de l'ensemble des questions liées à l'état civil militaire. Ces questions historiquement simples car essentiellement liées à des recherches de sépultures, sont devenues au fil du temps de plus en plus complexes avec le développement, par des particuliers ou des institutions, de recherches quasi historiques sur des cheminements individuels particuliers. En 2014, l'ONACVG a constaté une augmentation significative, de plus de 76 %, du nombre de demandes sur les sujets liés à l'état civil et militaire.

Ainsi plus de 5100 demandes de recherches de sépulture ont été traitées par l'ONACVG contre 2900 en 2013. Toutes les demandes ont fait l'objet d'une réponse dans un délai moyen d'une semaine, sauf cas exceptionnels, certaines recherches nécessitant de prendre l'attache du bureau des victimes des conflits contemporains à Caen, des mairies ou des archives départementales du lieu de recrutement.

Les modifications d'état civil militaire, changements d'emblèmes et de plaques identitaires

En 2014, ce sont plus de 9 000 corrections qui ont été réalisées dans la base registre, qui est indispensable à la mise à jour du site internet « mémoire des hommes »

La fréquentation des hauts lieux

Les HLMN accueillent un large public, dont des scolaires qui font l'objet d'un accompagnement spécifique.

CERD-Struthof: 172 745 visiteurs en 2014. La fréquentation a légèrement augmenté en 2014. On compte 8 682 visiteurs supplémentaires, malgré les travaux en cours qui ne permettent pas la visite complète des blocs bunkers et crématoires. L'effet 70^e anniversaire est en partie responsable de ce regain de fréquentation, largement lié aux scolaires. Le thème annuel du concours national de la résistance et de la déportation consacré à la fin des camps nazis explique l'intérêt des professeurs, d'autant que le CERD a consacré sa nouvelle exposition temporaire à la fin du camp de Natzwiller.

Île de la cité: les travaux de rénovation qui ont débuté en juin 2014, ne permettent pas une comparaison en année pleine. Cependant sur la période de janvier à mai, 51 651 visiteurs ont été recensés en 2014 contre 45 218 visiteurs en 2013.

Mont Valérien: 19 140 visiteurs en 2014. La hausse a été très probablement liée aux retombées médiatiques de la cérémonie d'hommage présidée par le Président de la République en février 2014.

Mont Faron: 17 539 visiteurs en 2014. La fréquentation est en légère hausse probablement en lien avec les cérémonies du débarquement en Provence.

Mont Luc: 18 130 visiteurs en 2014. La fréquentation globale du Mémorial est encore en hausse de même que le poids du public scolaire qui représente 44 % des visiteurs. L'offre pédagogique du Mémorial est un dossier essentiel des projets de valorisation, de même que l'offre culturelle dont l'exposition temporaire annuelle. Ces deux aspects permettent de fidéliser les enseignants au site et de promouvoir le Mémorial de la prison de Montluc auprès d'un très large public.

Fréjus: 11 599 visiteurs en 2014. La fréquentation a légèrement augmenté.

L'entretien des nécropoles et la politique d'externalisation

L'ONACVG a la charge de l'entretien des sépultures de guerre, soit une surface totale de 3 396 683 m². L'entretien d'une partie de cette surface, soit 658 913 m², est confié à des prestataires extérieurs en partie ou en totalité.

Les difficultés constatées sur certains sites externalisés, le niveau de qualité observé, l'évolution des budgets d'externalisation, et les prévisions de départs des agents d'entretien sont autant de facteurs qui ont conduit l'ONACVG à travailler à la définition d'une nouvelle politique d'externalisation.

Un travail en collaboration avec les chefs de secteur a été engagé afin de définir l'externalisation dans sa dimension paysagère (tonte des pelouses, taille des haies et/ou des massifs, élagage, traitements phytosanitaires, petit entretien) et dans sa dimension humaine en prenant en compte, dans toute la mesure du possible, l'évolution des équipes sur la durée du COP (départ des agents, mobilités souhaitées et/ou organisées, technicité des agents, disponibilité des moyens techniques, possibilité de partenariat, géographie du secteur).

DES INITIATIVES FORTES POUR MIEUX ORIENTER **4. L'EXERCICE DE SA MISSION DE SOLIDARITÉ**

La mission de solidarité est la mission historique de l'ONACVG, mise en œuvre dès les lendemains de la Première Guerre mondiale. Elle prend la forme tout d'abord d'une mission primordiale d'accueil, d'écoute et d'orientation.

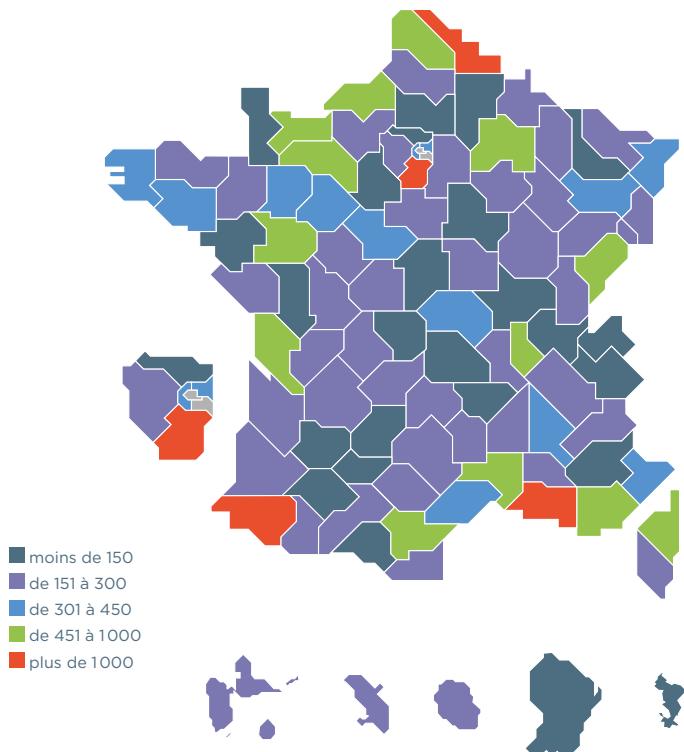
L'Office est en tout premier lieu « la maison des ressortissants », celle dans laquelle ils se sentent accueillis et informés de leurs droits administratifs et sociaux, qu'ils soient sur le territoire métropolitain, dans les collectivités d'outre-mer, au Maghreb et à l'étranger en général.

La mission de solidarité passe également par des aides financières adaptées aux difficultés des ressortissants. C'est pourquoi elle doit en permanence s'adapter aux besoins de ses ressortissants. Ainsi, en 2014, deux nouvelles catégories de ressortissants ont été ajoutées à la nomenclature d'attribution des aides: les soldats de la dernière génération du feu (les "OPEX") ainsi que les victimes d'attentats terroristes. Ces ajouts permettent de mieux cibler les aides et de mesurer l'effort financier consacré par l'Office à ces ressortissants de plus en plus nombreux.

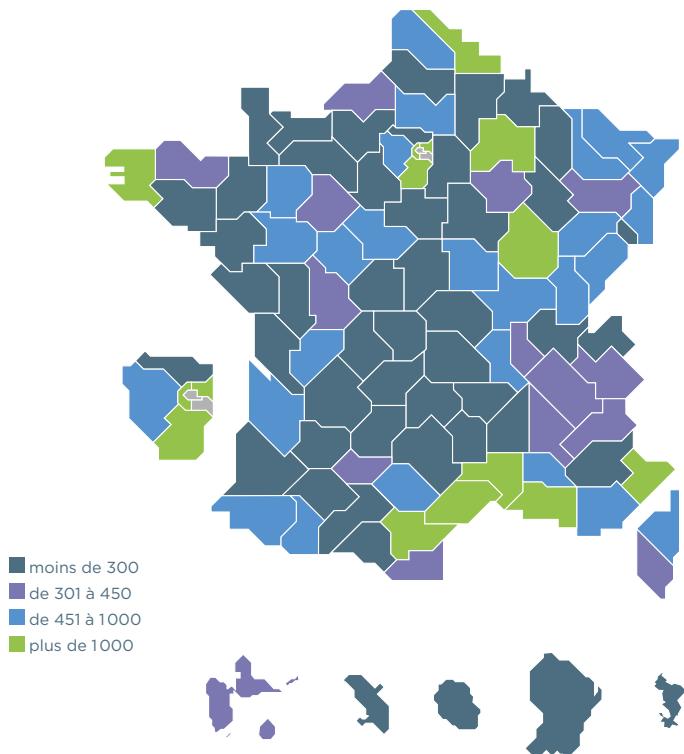
En 2014, les dépenses de solidarité ont atteint 22,8 M€, soit 10 % de plus qu'en 2013, confortant la volonté de l'Office de placer les plus fragiles de ses ressortissants au cœur de ses préoccupations. Elles ont concerné plus de 45 000 ressortissants.

Plus de 72 000 ressortissants ont été accueillis et informés dans les services départementaux, tant en métropole que dans les services d'outre mer et du Maghreb.

NOMBRE D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES PAR DÉPARTEMENT



NOMBRE DE RESSORTISSANTS REÇUS OU VISITÉS PAR DÉPARTEMENT



L'accompagnement et le suivi personnalisé des ressortissants

L'accueil et l'écoute des ressortissants sont un aspect fondamental de l'activité de solidarité. C'est la qualité de cet accueil pour des publics particuliers qui fait de l'Office un interlocuteur local incontournable et reconnu du monde combattant d'hier et d'aujourd'hui.

En 2014, l'activité d'accueil et d'écoute des services de proximité dispensée aux ressortissants de l'Office a encore augmenté. L'accueil et l'orientation de 72 000 ressortissants (dont 48 000 personnes reçues ou visitées) permettent d'analyser chaque situation et d'orienter ou d'aider financièrement chaque personne en fonction de ses difficultés.

Les aides financières

Ces aides revêtent plusieurs formes pour différents motifs d'intervention :

- les secours d'urgence: apportent une aide immédiate dans des situations exceptionnelles (aide alimentaire, hébergement, médicaments...);
- les aides liées à des difficultés financières: elles permettent de faire face à des difficultés financières ponctuelles ou chroniques, des frais médicaux non remboursés, des frais d'obsèques;

- les aides à des prestations de services: elles s'adressent à nos ressortissants les plus âgés et/ou en perte d'autonomie. Elles permettent la prise en charge totale ou partielle de frais d'aide-ménagère, la participation à des frais de recours aux services d'aides à la personne (portage de repas, télésurveillance...) ou encore à des frais d'aménagement de l'habitat. Dans chacun de ces cas, l'intervention de l'Office se fait après prise en compte des aides de droit commun;
- les avances remboursables et les prêts sociaux: ils sont consentis, après étude des dossiers, pour une durée maximale de deux ans et pour un montant maximal de 1500 euros.

Les publics prioritaires

Les ressortissants les plus démunis

La mission de solidarité de l'ONACVG a pour objectif de venir en aide aux plus démunis et aux plus fragiles de ses ressortissants:

- l'aide différentielle aux conjoints survivants: créée en 2007 pour permettre d'assurer un minimum de ressources aux veuves d'anciens combattants, ce dispositif s'est révélé juridiquement fragile et a été mis en œuvre pour la dernière fois en 2014. 4 084 demandes ont été instruites, 3 730 dossiers validés pour une dépense de 4,7 M€, soit 1 M€ de plus qu'en 2013;
- les aides au maintien à domicile et les participations aux aides ménagères: elles concernent majoritairement nos ressortissants les plus fragiles. Elles ont représenté en 2014 25 % des aides et 17 % du montant total du budget de solidarité;

**Paul, Mehdi et Magali,
pupilles de la Nation**

- l'aide exceptionnelle aux plus démunis des anciens combattants: fin 2014, 700 000 euros ont été versés aux plus démunis de nos ressortissants (1 312 ressortissants), dont 459 anciens combattants (34,9 %) dont la situation a été jugée particulièrement difficile par les services de proximité. Ces aides ont été validées par les commissions de solidarité départementales. Elles ont permis d'apporter un soutien particulièrement apprécié de nos ressortissants les plus fragiles au seuil de l'hiver.

Les pupilles de la Nation

Activité historique de l'ONACVG depuis 1917, le suivi des pupilles de la Nation mobilise tout particulièrement les services départementaux ainsi que le département de la solidarité.

Il existe à ce jour trois catégories de pupilles:

- 1^{re} catégorie: les enfants de militaires, anciens combattants ou victimes civiles de la guerre, tuées ou blessés au cours d'un conflit;
- 2^e catégorie: les enfants victime du terrorisme ou les enfants de victimes du terrorisme;
- 3^e catégorie: les enfants de fonctionnaires décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

Le suivi des pupilles recouvre d'une part les procédures d'adoption et d'autre part le suivi de ces enfants et jeunes gens jusqu'à leur entrée dans la vie active.



En 2014, 26 enfants ont été adoptés par la Nation en qualité de pupilles.

Les 26 adoptions prononcées par les tribunaux de grande instance concernent:

- 11 enfants de militaires, blessés (pour 10 d'entre eux), ou tués au cours d'opérations extérieures;
- 2 orphelins d'une victime d'attentat terroriste;
- 13 orphelins de policiers et de gendarmes tués lors d'un acte d'agression au cours d'une mission de sécurité publique et de fonctionnaires auxquels la mention « Mort Pour le Service de la Nation » a été décernée.

Les 15 services départementaux de l'ONACVG concernés par ces adoptions ont dans un premier temps accompagné les familles dans les procédures d'adoption par la Nation et, dans un second temps, initié des interventions financières en faveur des jeunes enfants.

Globalement, en 2014, 0,87 M€ ont été consacrés par l'Office à 1499 aides financières en faveur de ces enfants pupilles de la Nation.

Les nouveaux publics: les OPEX

Les aides consacrées aux OPEX, comptabilisées pour la première fois en 2014, ont atteint quasiment 600 000 €. Il s'agit essentiellement d'aides pour difficultés financières, liées à des situations de chômage à l'issue de leur radiation des contrôles.

C'est pourquoi, en complément de ces aides financières, l'ONACVG a également renforcé son action dans le domaine de la reconversion professionnelle. Ainsi, en 2014, plus de 300 dossiers ont été traités par les services de proximité, qui ont permis de financer pour près de 446 000 euros de formations de reconversion professionnelle, soit une augmentation de plus de 100 000 euros par rapport à 2013.

Enfin, dans le droit fil de son histoire, qui avait vu en 2016 la création du premier office des mutilés, l'Office a concrétisé en 2014 un projet fondamental dans le domaine du suivi des nouveaux publics: la conclusion des deux premières conventions de suivi dans la durée des ressortissants blessés en OPEX, avec l'armée de l'air et la Marine Nationale. Elles confient officiellement à l'ONACVG la prise en charge dans la durée des ressortissants blessés après leur radiation des contrôles. Ces deux premières conventions devraient être rapidement suivies d'un engagement équivalent envers les blessés de l'armée de terre, de la gendarmerie. De même, une convention avec le service de santé des armées devrait permettre une meilleure orientation de ces blessés dans le domaine médical.

L'action sociale en faveur des ressortissants de l'étranger

L'ONACVG intervient en faveur de tous ses ressortissants, quelle que soit leur nationalité et quel que soit leur lieu de résidence.

À l'étranger, son action passe par l'intermédiaire:

- de ses trois services en Afrique du Nord: Algérie, Tunisie, Maroc;
- des ambassades et consulats de France, pour les états qui comptent un nombre significatif de ressortissants;
- des offices des anciens combattants conventionnés de 11 États africains et malgaches et l'Office de Pondichéry.

Dans ces pays, une commission associant des fonctionnaires des postes consulaires (consul, attaché de défense, trésorier-payeur) et des anciens combattants et des membres de l'Assemblée des français à l'étranger, statue sur les demandes d'aides financières pour nos ressortissants à l'étranger.

En 2014, ce sont 1125 109 € qui ont été versées à 10 392 ressortissants.

Les dépenses de Solidarité de l'ONACVG financées par les recettes du Bleuet de France

La part du budget de la Solidarité issue des fonds du Bleuet de France en 2014 s'est élevée à 676 000 €.

L'ensemble de ces dépenses ont été utilisées au profit de 11200 ressortissants selon le détail dans le tableau ci-dessous.

Les fonds du Bleuet de France dédiés à la Solidarité ont permis en 2014 de développer des actions individuelles et collectives novatrices et diversifiées en direction de l'ensemble des ressortissants de l'ONACVG.

Actions en faveur des ressortissants en EHPAD

En 2014, il a été décidé de consacrer une partie des crédits du Bleuet à l'équipement des EHPAD de l'ONACVG en matériels favorisant le bien être et la mobilité des ressortissants.

Actions partenariales

Le partenariat de l'ONACVG et de l'association solidarité défense s'est poursuivi en 2014 sur l'opération des colis à destination des soldats en OPEX. La participation de l'ONACVG à cette opération s'est élevée à **30 000 €** et a concerné plus de 10 000 colis.

BILAN DES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ FINANCIÉES PAR LES RECETTES DU BLEUET

NATURE DES INTERVENTIONS	NOMBRE DE RESSORTISSANTS CONCERNÉS	MONTANT DES INTERVENTIONS
Équipements pour Personnes à Mobilité Réduite dans 4 EHPAD de l'ONACVG	259	239 940 €
Colis OPEX	10 000	30 000 €
Rencontres militaires "blessures et sports"	55	25 000 €
Fédération handisport et CSINI	6	37 030 €
Hommage aux victimes d'attentats terroristes		1000 €
Projet Papillon en faveur des pupilles des attentats terroristes	25	18 000 €
Études et dépenses courantes pour pupilles de la Nation en études	200	61 620 €
Aides à la majorité et étrennes aux enfants pupilles de la Nation	289	63 400 €
Aide exceptionnelle aux plus démunis (AC et OPEX)	366	200 010 €
TOTAUX	11200	676 000 €



Séance d'entraînement
de tir à l'arc

► L'ONACVG s'est associé pour la troisième année consécutive à la cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre -CABAT- en versant une participation de **25 000 €** au titre de l'organisation des deuxièmes rencontres militaires « bles-sures et sports » -RMBS- qui se sont déroulées à Bourges en juin 2014.

Le montant de la participation de l'ONACVG lui a permis de se placer en première position des partenaires de cette manifestation qui bénéficie d'une couverture médiatique et d'une implication ministérielle très importante.

► En 2014, l'ONACVG a conclu avec l'AFVT une convention afin de participer à hauteur de **18 000 €** au projet mis en œuvre en 2014 par cette association au profit de jeunes victimes du terrorisme, le projet Papillon. Une somme de 1000 € a également contribué à l'hommage ren-du aux victimes du terrorisme en sep-tembre 2014.

► Enfin, une convention avec la fédéra-tion Handisport, en concertation avec le Cercle sportif de l'Institution Nationale des Invalides a permis de financer, à hau-teur de 37 030 € des équipements spor-tifs pour 6 soldats blessés, leur permettant de se reconstruire et de se dépasser par la pratique d'une activité sportive adaptée.

Financement des aides financières individuelles décidées par les instances compétentes au sein de chaque service départemental de l'ONACVG

61620 € ont été consacrés à **200** inter-ventions financières en faveur de Pu-pilles de la Nation en études.

63 400 € ont permis le versement d'une aide à la majorité à **27** pupilles de la Na-tion et des étrennes à **262** autres pupilles de la Nation.

Enfin, l'ONACVG a accordé à la fin de l'année 2014 une aide exceptionnelle attribuée en priorité aux ressortis-sants les plus démunis, essentiellement des anciens combattants ou de jeunes OPEX ayant quitté l'institution. L'ONBF a contribué à cette aide à hauteur de **200 010 €** sur un total de 700 000 €.

Bilan chiffré des actions de solidarité conduites en 2014 : se reporter à l'an-nexe 4.



LA LABELLISATION DES EHPAD « BLEUET DE FRANCE »

En 1999, l'Office décide de créer le label "Bleuet de France" afin de constituer un réseau d'établissements labellisés "Bleuet de France" pour répondre aux besoins de ses ressortissants âgés en mettant à leur disposition des places priorisées sur tout le territoire.

C'est l'arrêté du 26 janvier, publié au Journal Officiel, qui pose les jalons de la politique de labellisation "Bleuet de France" de l'Office en créant une Commission du label "Bleuet de France" pour statuer sur l'obtention ou non du label par les établissements candidats, sur le respect de la charte du label "Bleuet de France" par les établissements d'ores et déjà labellisés et sur le retrait du label lorsque la collaboration n'a pas porté ses fruits.

La labellisation a pour objectif de densifier le maillage territorial au-delà des huit établissements de l'Office afin de répondre aux besoins de ses ressortissants les plus âgés en leur offrant des places priorisées au plus près de leur famille.

En 2014, on dénombre 106 établissements labellisés dans 62 départements avec un total de 4 214 lits labellisés.

La politique de labellisation "Bleuet de France" est ainsi une parfaite illustration de l'ambition territoriale qui anime l'ONACVG.

Le Label "Bleuet de France" :

- concrétise le devoir de solidarité envers ceux qui ont combattu pour que soient préservés et transmises les valeurs fondatrices de la République;
- manifeste le devoir de mémoire et de reconnaissance dû aux anciens combattants et victimes de guerre et la volonté de renforcer les liens entre générations en amenant les plus jeunes à se sentir héritiers de notre histoire;
- témoigne du partage de ces valeurs et de la volonté de les promouvoir à travers la reconnaissance due aux anciens combattants et victimes de guerre.

→
Labellisation d'un EHPAD
à Magny-en-Vexin

Les EHPAD candidats au Label sont retenus sur des références communes à tous les établissements d'hébergement de personnes âgées : la sécurité matérielle et médicale, le bien-être, la préservation de l'autonomie des résidents, la qualité des prestations fournies et la bientraitance.

La politique de Labellisation intégrée aux missions du département solidarité à travers son volet "solidarité avec le grand âge", s'illustre également à travers l'organisation d'actions mémorielles au sein des établissements labellisés. Ces activités sont proposées par les services départementaux qui assurent le suivi de la labellisation sur le terrain, en collaboration, dans la plupart des cas, avec les associations locales d'anciens combattants.

Cette année a notamment été marquée par l'inauguration du **Concours "Bleuet de France"**. Il s'agit d'ateliers de création de fleurs du Bleuet, en collaboration avec les enfants des établissements scolaires de proximité, qui sont mises à l'honneur lors de cérémonies de commémoration du 11 novembre.

Un projet de constitution de "salles du souvenir" a également été lancé cette année. Inspirée de ce qui a notamment été réalisé dans la maison de retraite labellisée de Corrèze, cette salle, meublée d'accessoires rappelant à nos ressortissants les objets de leur jeunesse (machine à coudre, vieux fer à repasser, photographies d'époque, etc.) serait pourvue de fauteuils de relaxation offerts par le Bleuet de France.



DES ORIENTATIONS ET DES RÉSULTATS CONFIRMÉS DANS 5. LE DOMAINE MÉDICO-SOCIAL

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Le réseau de huit maisons de retraite de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) est une contribution de l'établissement public et du monde combattant à la politique prioritaire du Gouvernement en matière d'accompagnement des personnes âgées.

Ces maisons de retraite ont toutes été homologuées comme « établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes » (EHPAD) et bénéficient de conventions tripartites signées avec les Agences Régionales de Santé (ARS) et les conseils généraux depuis 2004.

Ce réseau, qui accueille en priorité des ressortissants de l'ONACVG, est complété par un ensemble d'établissements labellisés « Bleuet de France », dans lesquels un accès privilégié est donné aux ressortissants.



L'EHPAD de Vence,
le 11 novembre

Le réseau des maisons de retraite de l'ONACVG

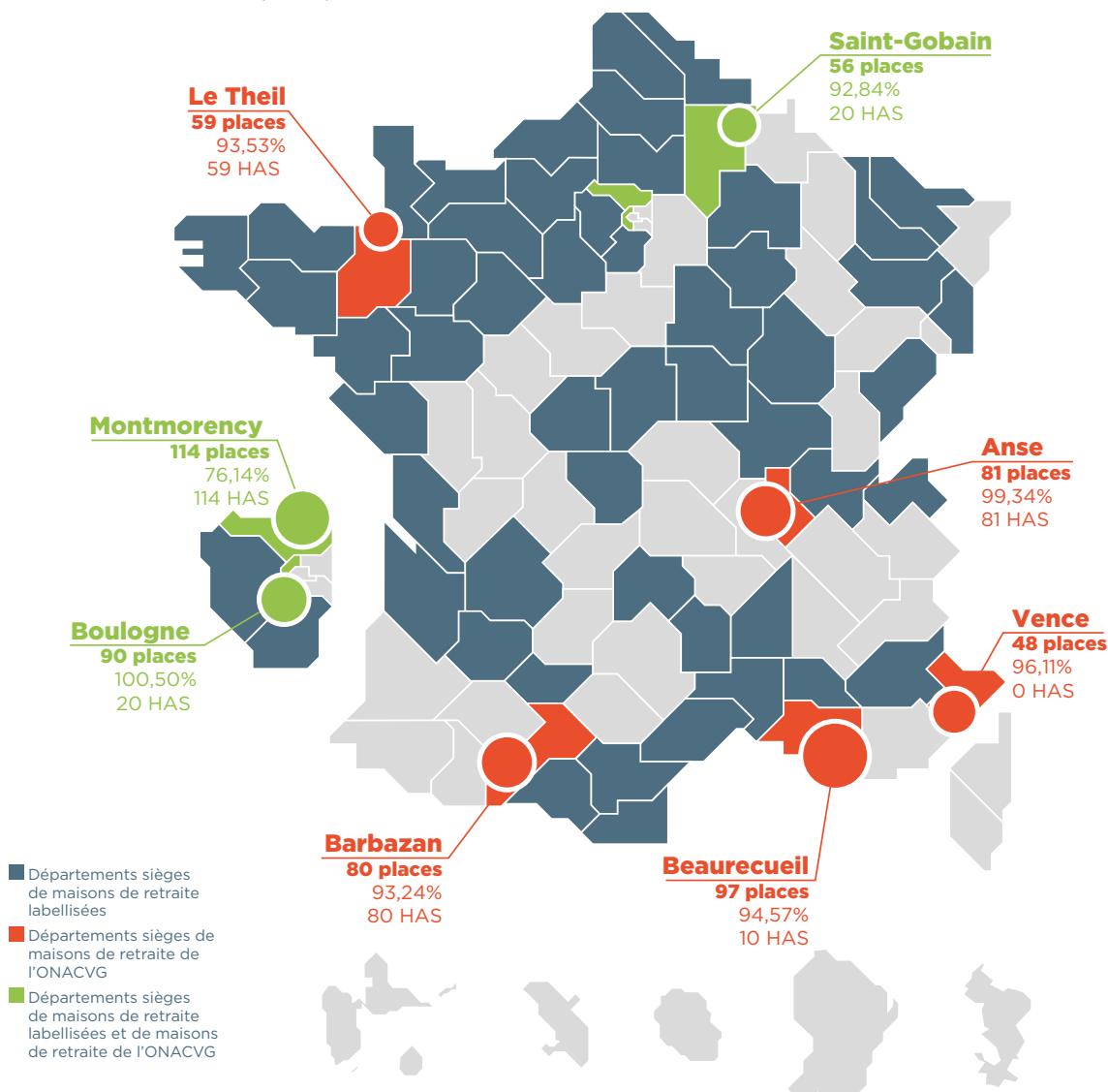
L'ONACVG gère un ensemble de huit établissements pour personnes âgées dépendantes, héritières des « foyers d'anciens combattants » et des « maisons de retraite », qui accueillent prioritairement des anciens combattants et victimes de guerre.

Ayant rejoint le droit commun des établissements médico-sociaux en 2004 pour tous les établissements, à l'exception de Beaurecueil (en 2002), les éta-

blissemets ont poursuivi la mise en adéquation de leur fonctionnement avec la réglementation issue de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et les recommandations de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux (ANESM).

L'année 2014 a été particulièrement marquée par la réalisation de l'évaluation externe confiée à la société ENEIS Conseil à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. Les rapports finaux ont été adressés aux Agences régionales de

IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES, CAPACITÉ D'ACCUEIL, TAUX D'OCCUPATION ET HABILITATION À L'AIDE SOCIALE (HAS)



santé et aux conseils généraux compétents en novembre conformément aux dispositions de l'article L312-8 du code de l'action sociale et des familles.

La démarche d'individualisation de l'accompagnement se poursuit: 39 % des résidents accueillis ont bénéficié d'un contrat d'accueil formalisé; le projet de vie formalisé et actualisé est mis en œuvre pour 38 % des établissements; 39 % des résidents ont bénéficié d'un projet de soins individualisé.

Concernant le suivi de la santé des résidents pour 28 % d'entre eux le suivi est assuré par le médecin de l'établissement (compris entre 93 % à Boulogne et 0 % à Anse et Barbazan). Les partenariats mis en œuvre avec les hôpitaux de proximité et les professionnels de santé libéraux se poursuivent. L'état de santé de 44 % des résidents a nécessité une hospitalisation en cours d'année.

Concernant **les activités**, tous les établissements ont proposé des activités d'animation ou de loisirs dans des proportions variables et plus ou moins diversifiées. Les activités de soutien pour l'intégration du milieu ordinaire de vie (sorties culturelles) sont désormais intégrées au fonctionnement des établissements. Les **animations en lien avec le monde combattant** constituent des moments forts de la vie des établissements notamment lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.

Concernant les **instances réglementaires**, après la mise en conformité par le conseil d'administration d'octobre 2013 de la composition des conseils de la vie sociale, la Directive du 24 janvier 2014 a posé le cadre de leur mise en œuvre. 6 établissements ont pu installer leur CVS conformément à la directive; 14 réunions de cette instance d'association des résidents et de leur famille ont été organisées.

Les Comités d'Hygiène et Sécurité locaux (CHS locaux) se sont réunis dans les EHPAD de Anse, Barbazan, Beaurecueil, Boulogne, Saint-Gobain et Vence.

46 réunions des commissions de restauration ont permis de prendre en compte les demandes-remarques des résidents et d'ainsi faire évoluer la prestation restauration.

L'activité

Au 31 décembre 2014, la capacité totale installée des 8 EHPAD est de 625 places dont 384 (61 %) habilitées à l'aide sociale départementale.

Pour l'année 2014, le taux d'occupation moyen des établissements est de 92,37 %⁽¹⁾ (allant de 100,50 % à Boulogne à 76,14 % à Montmorency).

(1) Ce taux est calculé en fonction de l'activité théorique compte tenu du nombre de places installées.

L'ACTIVITÉ DES MAISONS DE RETRAITE EN 2014

MAISONS DE RETRAITE	NOMBRE DE JOURNÉES PRÉVISIONNELLES	NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES	TAUX D'ACTIVITÉ	NOMBRE MOYEN DE LITS OCCUPÉS*	TAUX D'OCCUPATION
ANSE	29 269	29 370	100,35 %	80	99,34 %
BARBAZAN	28 105	27 227	96,88 %	75	93,24 %
BEAURECUEIL	33 652	33 481	99,49 %	92	94,57 %
BOULOGNE	32 444	33 014	101,76 %	90	100,50 %
LE THEIL	21 104	20 141	95,44 %	55	93,53 %
MONTMORENCY	36 062	31 681	87,85 %	87	76,14 %
ST GOBAIN	18 877	18 977	100,53 %	52	92,84 %
VENCE	17 184	16 839	97,99 %	46	96,11 %

* Nombre de lits occupés: journées réalisées/365 jours

DÉPENDANCE

La dépendance est définie comme l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance apportées aux personnes âgées ayant perdu leur autonomie pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie. Le degré de dépendance est évalué par une équipe médico-sociale et une classification est effectuée en fonction d'un Groupe Iso Ressources (GIR) classé de 1 à 6 (du plus dépendant au plus autonome).

Répartition, par GIR, des résidents accueillis au 31 décembre 2014

GIR 1: 123 personnes
 GIR 2: 165 personnes
 GIR 3: 112 personnes
 GIR 4: 125 personnes
 GIR 5: 32 personnes
 GIR 6: 25 personnes

Plus de 49 % des résidents sont lourdement dépendants et relèvent des GIR 1 et 2.

Les maisons de retraite ont accueilli **790 résidents** au cours de l'année 2014. Les femmes sont majoritaires (59 %). **354** sont des ressortissants du code des pensions militaires et d'invalidité.

L'activité moyenne réalisée est de 97.25 % par rapport à l'activité prévisionnelle arrêtée avec les financeurs (comprise entre 101.76 % à Boulogne et 87.85 % à Montmorency).

Le nombre de résidents accueillis en 2014 est de 790 dont 45 % de ressortissants.

Les prix de journées « Hébergement » applicables dans les EHPAD de l'ONACVG se situent entre 52,91 € à Anse et 76,60 € à Boulogne. Ces tarifs résultent des négociations budgétaires annuelles avec le conseil général pour les établissements habilités à 100 % à l'aide sociale et d'une décision du directeur général de l'ONACVG pour les établissements partiellement habilités ou non habilités à l'aide sociale.

Les résidents

1135 demandes d'admission ont été examinées, dont 4 % en provenance du service départemental du domicile. Ces demandes ont concerné 30 % de ressortissants. 16 % des dossiers ont été rejetés (178).

Parmi les 215 résidents admis en cours d'année, 35 % sont des ressortissants. 51 % des nouveaux entrants venaient de leur domicile et 36 % de l'hôpital.

Sur les 790 résidents accueillis en 2014, 57 % venaient du département d'implantation de l'EHPAD, 27 % de départements limitrophes et 16 % d'autres départements. Notons que 7 % des résidents habitent dans l'établissement depuis plus de 10 ans.

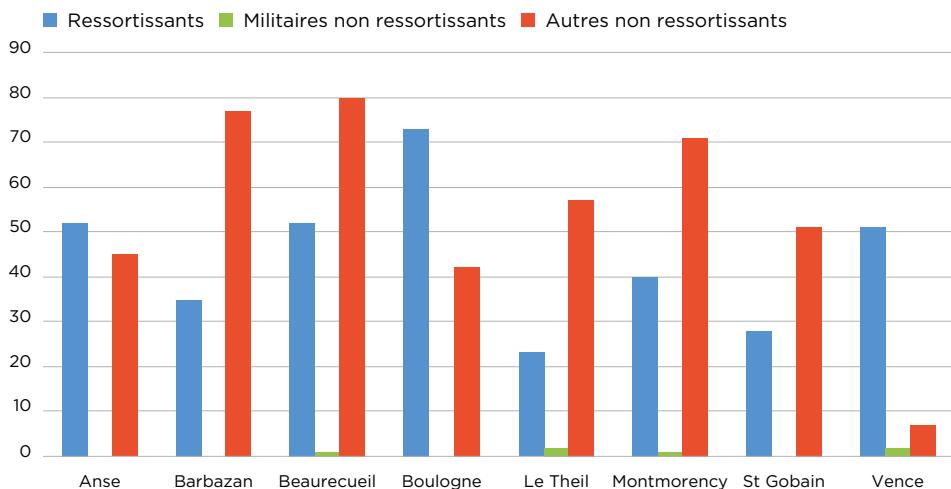
En 2014, dans les EHPAD de l'ONACVG, le GMP⁽²⁾ moyen est stable, de 692 points (compris dans une fourchette de 617 à Saint-Gobain et 752 à Boulogne, taux de dépendance le plus élevé) et le PMP⁽³⁾ moyen de 196 (compris dans une fourchette de 149 à Beaurecueil et 291 à Saint-Gobain, charge en soins la plus importante).

Au 31 décembre 2014, 104 résidents bénéficient de l'aide sociale départementale et 71 de l'allocation logement.

(2) GIR Moyen Pondéré (cet indicateur évalue le niveau de dépendance des résidents).

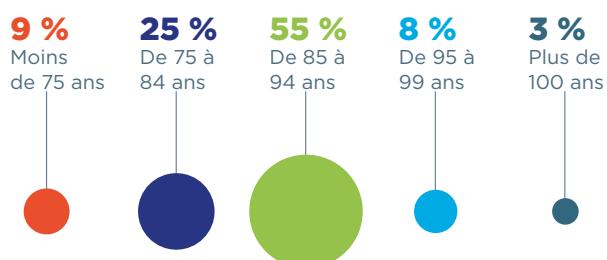
(3) Pathos Moyen Pondéré (cet indicateur évalue la charge en soins pour chaque résident).

LA POPULATION DES ÉTABLISSEMENTS



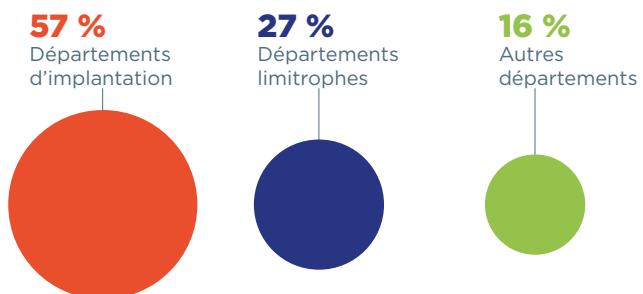
RÉPARTITION DES ÂGES

ÂGES	- DE 74 ANS	DE 75 À 84 ANS	DE 85 À 94 ANS	DE 95 À 99 ANS	+ DE 100 ANS	TOTAL
Anse	7	20	51	3	0	81
Barbazan	7	21	47	5	0	80
Beaurecueil	4	18	55	16	3	96
Boulogne	0	18	57	9	7	91
Le Theil	7	22	24	0	1	54
Montmorency	7	21	47	6	2	83
Saint-Gobain	19	19	13	2	0	53
Vence	1	6	28	7	2	44
TOTAL	52	145	322	48	15	582



Quinze centenaires résident dans les 8 établissements de l'ONACVG.
La moyenne d'âge à l'entrée est de **84 ans** en 2014.

ORIGINES GÉOGRAPHIQUES



Les postulants choisissent les établissements proches de leur domicile. Ils peuvent ainsi recevoir les visites de parents et amis et continuer de vivre dans un environnement familial.

Perspectives

Les établissements médico-sociaux de l'Office ont fait l'objet du rapport conjoint IGF/IGAS/CGA du 10 juin 2013. Le rapport transmis a confirmé que les conditions optimales de fonctionnement et de développement des établissements n'étaient plus réunies au sein de l'ONACVG qui n'est pas un opérateur du secteur médico-social et a préconisé leur transfert à des acteurs de ce secteur.

L'examen de ce rapport par le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013 a conduit à la décision n° 11 du CIMAP qui demande au Gouvernement de faire expertiser la préconisation de transfert.

À l'issue de la réunion interministérielle du 15 octobre 2014 associant les ministères de la Défense, des personnes handicapées, des personnes âgées, de l'Éducation nationale, du Budget et de la Fonction publique, sur la base des conclusions de la mission interministérielle chargée d'expertiser les conditions et modalités du transfert des établissements, le gouvernement a retenu le principe du transfert des établissements à des repreneurs du secteur public et un calendrier de transfert qui pourrait débuter en 2016 et s'étaler jusqu'en 2017. Le conseil d'administration de l'ONACVG du 20 octobre 2014, a autorisé la directrice générale à instruire l'examen des transferts en lien avec les agences régionales de santé et les conseils généraux compétents.

Ce dossier entre désormais dans sa phase de mise en œuvre associant tous les ministères concernés ainsi que l'ensemble des acteurs.

La maison de retraite
de Beaurecueil
(Bouches-du-Rhône)



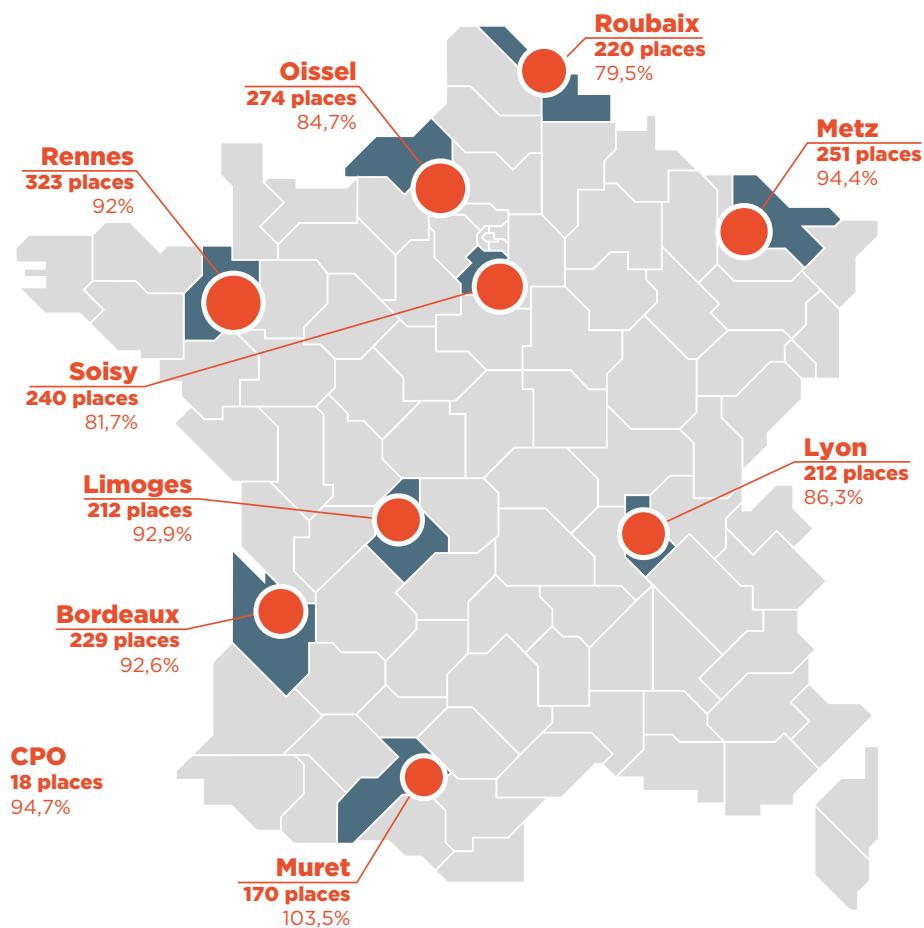
Les écoles de reconversion professionnelle

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) gère un réseau de neuf écoles de reconversion professionnelle et un centre de pré-orientation très largement ouvert sur la société civile.

Ce réseau constitue une contribution du monde combattant à la mise en œuvre de la politique gouvernementale prioritaire d'insertion des personnes handicapées.

L'ONACVG a le souci permanent de veiller à adapter l'offre de ces établissements médico-sociaux de formation professionnelle pour adultes en situation de handicap aux attentes des stagiaires et du marché de l'emploi, en adaptant, le cas échéant les catalogues de formation et les modalités de gestion de ses écoles.

IMPLANTATION DES ÉCOLES DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE, CAPACITÉ D'ACCUEIL ET TAUX D'OCCUPATION 2014





Les écoles de reconversion professionnelle de l'ONACVG

L'ONACVG gère un ensemble de neuf écoles de reconversion professionnelle et un centre de pré-orientation (CPO) adossé à l'école de Roubaix depuis 2010. Ces établissements sont les héritiers des « écoles des mutilés » que l'ONACVG reçoit en gestion en février 1919. Les stagiaires accueillis sont aujourd'hui, principalement des travailleurs en situation de handicap adressés par les commissions des droits et de l'autonomie (CDAPH).

Acteur majeur du secteur de l'insertion sociale et économique d'une population vulnérable (10 % des établissements de reconversion professionnelle des travailleurs handicapés et plus de 20 % du public considéré), la vocation des écoles est de permettre aux travailleurs handicapés d'accéder à la dignité de l'autonomie sociale et économique par leurs talents et leurs participations à la création de richesses collectives.

Ayant rejoint le droit commun des établissements médico-sociaux en 1994, les établissements ont poursuivi la mise en adéquation de leur fonctionnement avec la réglementation issue de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et les recommandations de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux (ANESM). La pédagogie proposée encourage la mise en autonomie des stagiaires afin qu'ils soient véritablement acteurs de leur parcours au plus près de la réalité du travail en entreprise. La particularité des écoles est de conjuguer une offre d'orientation et de formation professionnelle répondant

aux mêmes critères de qualité que les formations de droit commun soutenus par un accompagnement médico-social.

L'année 2014 a été particulièrement marquée par la réalisation de l'évaluation externe confiée à la société ENEIS Conseil à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. Les rapports finaux ont été adressés aux Agences régionales de santé compétentes en novembre conformément aux dispositions de l'article L312-8 du code de l'action sociale et des familles.

Le contrat d'accueil formalisé est mis en œuvre dans tous les établissements, 75 % des stagiaires accueillis en ont bénéficié.

Le Projet d'accompagnement personnalisé (PAP) formalisé et actualisé se met en place dans tous les établissements :

- la démarche d'individualisation de l'accompagnement se poursuit afin de permettre aux stagiaires accueillis de bénéficier d'une adaptation de leur parcours de formation en fonction de leur situation;
- la pratique des réunions de synthèse pluridisciplinaires structurées et formalisées pour l'adaptation de l'accompagnement individuel des stagiaires tend à se généraliser;
- l'harmonisation de la formalisation de cet accompagnement individualisé est en cours, piloté par la direction générale.

Concernant le suivi de la santé des stagiaires, tous les établissements proposent un accompagnement dans des proportions variables à savoir :

- une visite médicale systématisée dans le cadre de la procédure d'admission est mise en place en fonction des moyens de l'établissement;

- des partenariats pour la mise en œuvre des soins selon une formalisation par convention;
- un soutien psychologique est proposé aux stagiaires par tous les établissements en fonction des moyens disponibles;
- des actions de prévention: « forums santé » avec lien avec des associations (Lyon, Soisy), voire la systématisation d'un bilan santé avec la CPAM à Limoges.

Concernant l'accompagnement pour l'intégration du milieu ordinaire de vie et de travail:

- les établissements proposent des activités de soutien, d'animation et de loisirs (sorties culturelles) en fonction des moyens disponibles, parfois en lien avec le monde combattant (organisation ou participation à des expositions et conférences);
- ils proposent tous des activités d'accompagnement de l'insertion professionnelle;
- quatre établissements développent des échanges internationaux (Muret, Soisy, Roubaix, CPO).

Concernant les instances réglementaires:

- après la mise en conformité par le conseil d'administration d'octobre 2013 de la composition des conseils de la vie

sociale, la Directive du 24 janvier 2014 a posé le cadre de leur mise en œuvre. Cette instance d'association des usagers a été réunie par tous les établissements cette année au moins trois fois à l'exception d'une école (deux fois);

- le Comité d'Hygiène et Sécurité local (CHS local) a pu être installé à Bordeaux, Lyon, Metz, Oissel, Rennes, Soisy, Limoges. Le CHS local est important pour le dialogue social dans l'établissement. Il traite notamment des conditions de travail et permet de rechercher des solutions aux diverses questions soumises au comité, en matière d'organisation et de conditions de travail. Des formations obligatoires sont prévues pour tous les délégués au cours du premier trimestre de 2015.

Une politique d'amélioration continue des prestations se poursuit notamment par la mise en place d'instances de concertation non imposées par la réglementation comme une commission restauration (dans tous les ERP), une commission d'animation (Bordeaux, Oissel, et Soisy), une commission d'attribution des logements pour l'internat (Roubaix, Bordeaux, Metz, Muret, Oissel, Rennes, et Soisy), des partenariats avec des établissements de l'éducation nationale (Lyon et Soisy), une commission médico-psycho pédagogique (CMPP ou MPS) permettant d'examiner les situations problématiques des stagiaires pour l'ensemble des écoles, un suivi des suggestions ou remarques formulés par les stagiaires sous forme de fiches navettes internes (Lyon, Metz, Oissel, Roubaix, CPO), et une commission qualité (Bordeaux, Limoges, Lyon, Oissel, Rennes).



Dessin de construction, bâtiment et mécanique à l'ERP de LYON

BILAN DE L'ACTIVITÉ DES ÉCOLES

	NOMBRE DE JOURNÉES PRÉ-VISIONNELLES	NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES	TAUX D'ACTIVITÉ	TAUX D'OCCUPATION	NOMBRE DE PLACES AGRÉÉES DIRECCTE	TAUX DE RÉALISATION
BORDEAUX	36 745	34 270	93,26 %	92,6 %	229	100 %
LIMOGES	40 582	39 876	98,26 %	92,9 %	156	81,1 %
LYON	30 929	29 229	94,51 %	86,3 %	212	81,1 %
METZ	41 900	41 233	98,41 %	94,4 %	251	92 %
MURET	24 731	25 563	103,36 %	103,5 %	170	100 %
OISSEL	41 480	40 051	96,55 %	84,7 %	257	83,9 %
RENNES	42 151	44 582	105,77 %	92 %	259	92,7 %
ROUBAIX	26 765	28 921	108,06 %	79,5 %	178	79,5 %
SOISY	32 725	34 504	105,44 %	81,7 %	184	89,6 %
CPO	3 119	3 374	108,18 %	94,4 %	18	94,4 %

L'activité

Au 31 décembre 2014, la capacité totale installée des 9 écoles et du centre de pré-orientation gérés par l'ONACVG est de 2149 places dont 649 places en internat (337 externalisées). 1922 stagiaires ont été accompagnés en 2014, soit un taux d'occupation de 89,4 %⁽¹⁾.

L'activité moyenne réalisée est de 99,43 % par rapport à l'activité prévisionnelle arrêtée avec les ARS (comprises entre 93,26 % à Bordeaux et 105,77 % à Rennes).

Cette année, 1864 places (86,7 % des places agréées) ont bénéficié d'un agrément de rémunération par les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Le taux de réalisation est de 88,8 %.

Les stagiaires

Le mois d'avril est celui où l'effectif est au maximum, tous les stagiaires des sections professionnelles et des sections de préformation (3 mois et 6 mois) étant présent. Ce mois sert de référence constante depuis 2004.

Ainsi en avril 2014, le nombre de stagiaires présents est de 1861 avec moins

de 1 % de ressortissants ou militaires non ressortissants (15 stagiaires) et 97 % de stagiaires handicapés orientés par les CDAPH. Le 2 % restant concerne des stagiaires sous conventions avec les différentes régions.

56,7 % sont demi-pensionnaires, 39,7 % internes et 3,6 % externes.

La répartition de l'origine géographique des stagiaires est établie de la manière suivante :

- 51 % pour le département d'implantation de l'ERP;
- 23 % pour les départements limitrophes;
- 26 % pour les autres départements.

On peut noter qu'un peu plus 83 % des stagiaires ayant déposé un dossier ont été convoqués.

En sus de l'adaptation des méthodes pédagogiques et de l'accompagnement, compte tenu de leur handicap une proportion importante de stagiaires nécessite une adaptation de leur poste de travail et/ou les aménagements prévus par la réglementation afin de leur garantir l'égalité des chances aux examens du droit commun, notamment le 1/3 temps supplémentaire pour l'examen écrit, le 1/3 temps supplémentaire pour l'examen pratique, le 1/3 temps supplémentaire pour l'examen global, le 1/3 temps supplémentaire avec aides techniques, l'adaptation-transposition des sujets d'examens.

(1) Ce taux est calculé en fonction du nombre de places installées.

Sur les 1093 candidats inscrits à la session 2014, le profil des stagiaires ayant nécessité une adaptation du déroulement des épreuves compte tenu de leur handicap est le suivant:

Def. intellectuelle	1,2 %
Handicap psychique	13,1 %
Handicap auditif	2,4 %
Handicap visuel	1,5 %
Handicap moteur	37,9 %
Maladies invalidantes	11,5 %

La ventilation des stagiaires par filières et niveaux de formation est globalement stable:

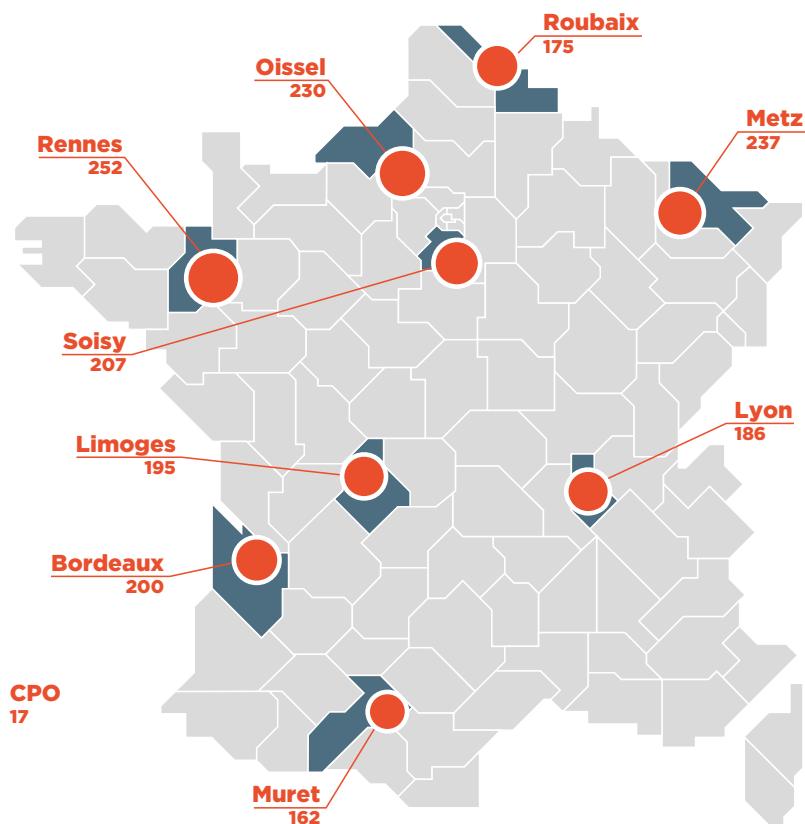
- 44 % des stagiaires relèvent du Niveau V (Type CAP ou titres homologués);
- 47,5 % du Niveau IV (type Bac Pro);
- 7,5 % Niveau III (type BTS ou titres homologués).

L'ERP de Soisy-sur-Seine assure, en liaison avec l'université de Marne-la-Vallée, une formation de niveau II (licence professionnelle) en économie de la construction. Les effectifs sont peu significatifs mais témoignent d'un engagement assurant à des étudiants handicapés une poursuite de formation rémunérée.

L'ERP de Oissel assure une formation de niveau VI dans le secteur des travaux paysagers permettant à des publics handicapés à faible niveau de qualification d'accéder à une formation rémunérée facilitatrice d'une insertion professionnelle. Le bilan 2014 conforte la prédominance des secteurs du BTP, Industrie, Tertiaire. Les filières « Communication » et « paramédical » sont stables.

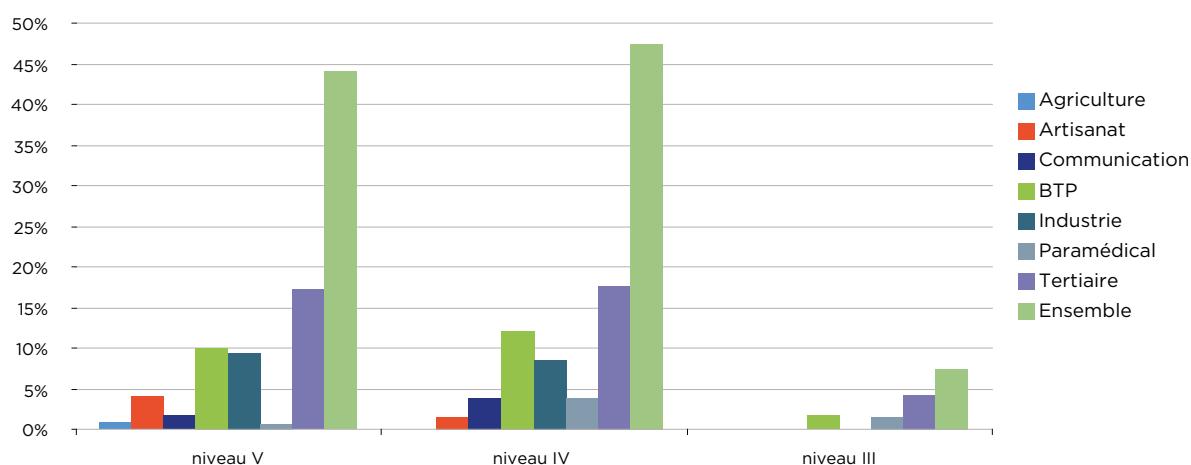
La répartition des stagiaires par tranches d'âge indique que plus des 2/3 des stagiaires se situent dans la tranche 30 ans - 50 ans. Depuis 2012 cette répartition centrale est quasi stable.

NOMBRE DE STAGIAIRES ACCUEILLIS PAR ÉCOLES EN 2014

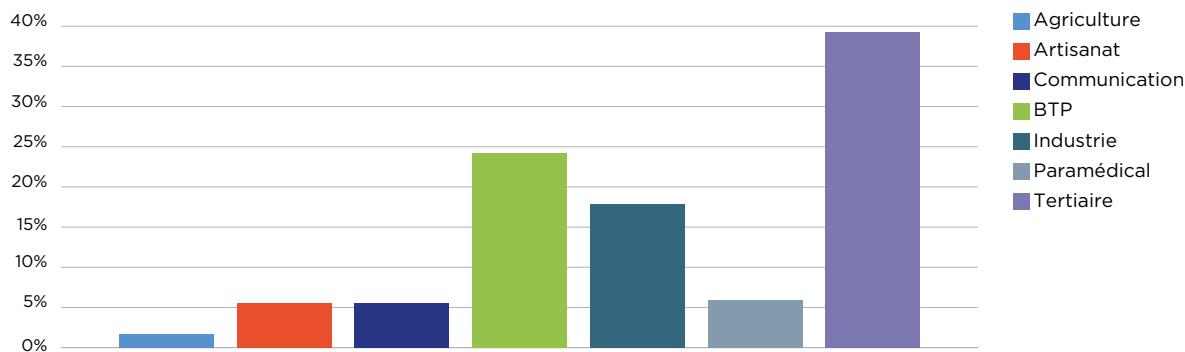


VENTILATION PAR NIVEAUX

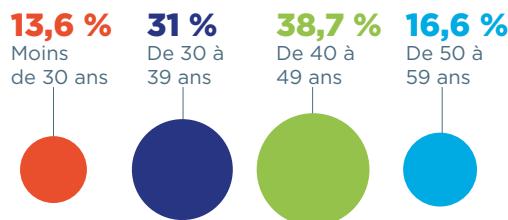
	NIVEAU V	NIVEAU IV	NIVEAU III	NIVEAU II
Agriculture	0,79 %	0 %	0 %	0 %
Artisanat	4,04 %	1,47 %	0 %	0 %
Communication	1,74 %	3,75 %	0 %	0 %
BTP	10,07 %	12,21 %	1,76 %	0,12 %
Industrie	9,35 %	8,54 %	0 %	0 %
Paramédical	0,69 %	3,80 %	1,46 %	0 %
Tertiaire	17,26 %	17,73 %	4,22 %	0 %
Ensemble	43,94 %	47,49 %	7,44 %	0,12 %



VENTILATION PAR FILIÈRES



RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE



Les résultats aux examens

Par la performance de son dispositif pour la promotion 2012 - 2014, le réseau des écoles de l'ONACVG enregistre un taux de succès aux examens de l'éducation nationale de **93,35 %** toutes spécialités et tous niveaux confondus. **C'est le meilleur taux réalisé depuis 2009.**

Il convient également de signaler que les stagiaires de brevets de technicien supérieur, de baccalauréats professionnels ou

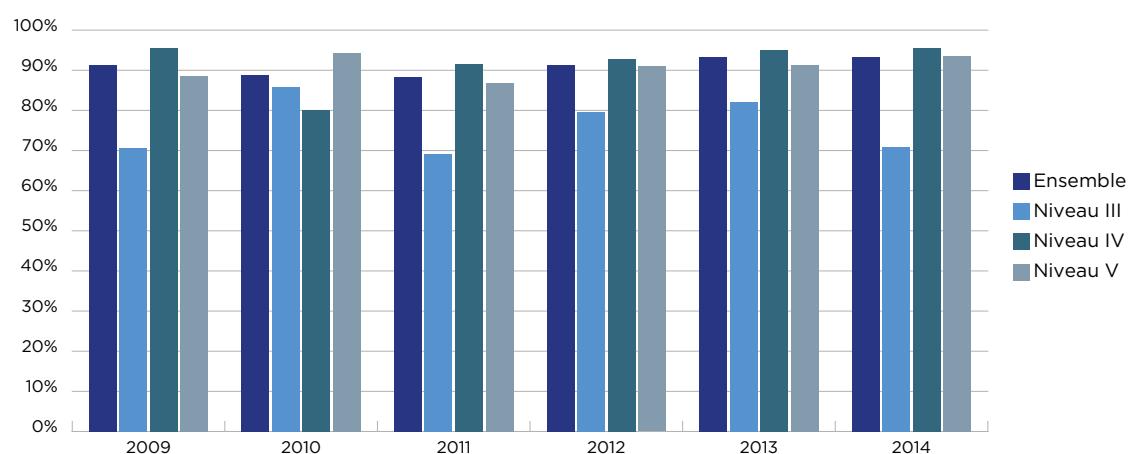
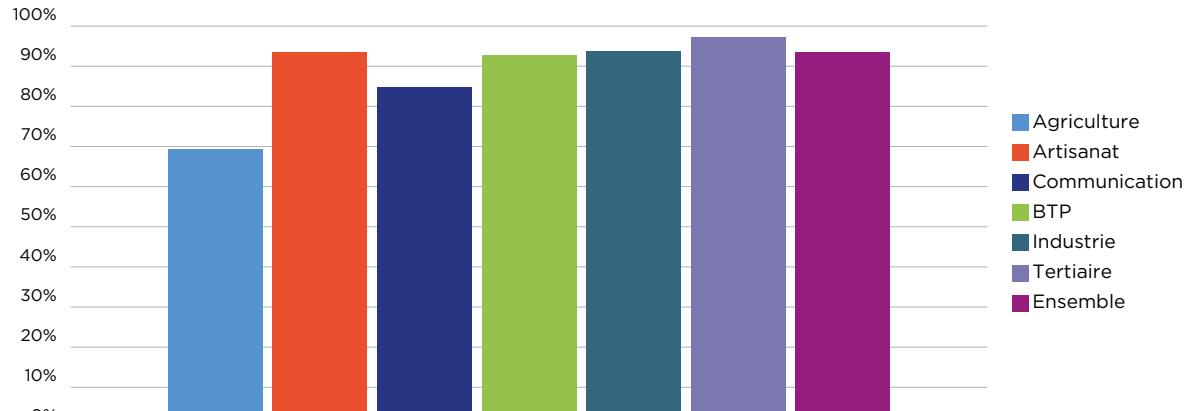
de brevet des métiers d'art ont obtenu bon nombre de mentions à la session 2014 :

- 57 mentions Très bien (+ 23 par rapport à 2013);
- 144 mentions Bien (+ 18 par rapport à 2013);
- 153 mentions Assez bien (+ 4 par rapport à 2013).

Par ailleurs, 18 stagiaires des écoles de Bordeaux, Limoges, Lyon, Metz, Muret, Rennes, Roubaix, Soisy ont été majors de leur promotion dans leur spécialité au sein de leur académie.

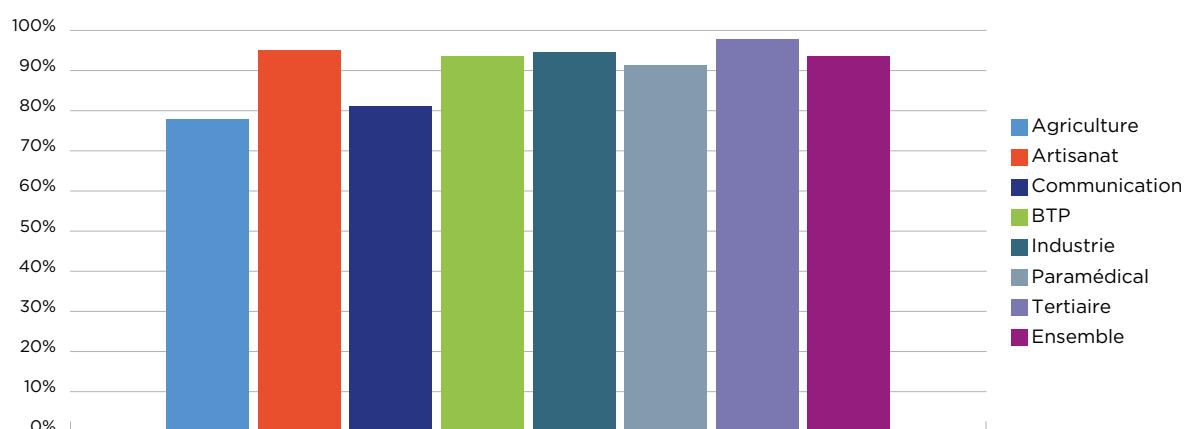
Il convient de noter que pour l'ensemble des niveaux, les résultats des ERP sont supérieurs à ceux des moyennes nationales des diplômes de l'éducation nationale, tout particulièrement sur le niveau IV des baccalauréats professionnels (plus de 95 % toutes spécialités confondues).

RÉSULTATS AUX EXAMENS

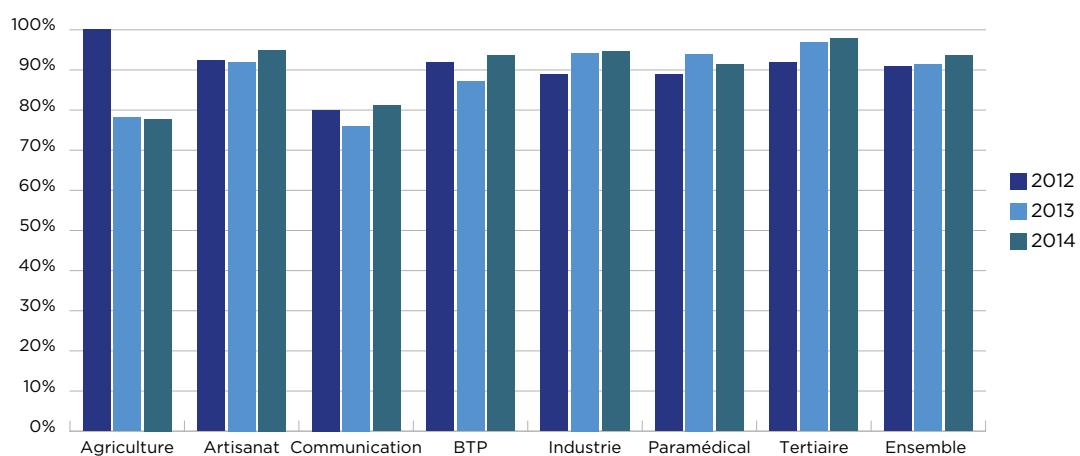


Les résultats du niveau V

	2014
Agriculture	77,78 %
Artisanat	95,00 %
Communication	81,08 %
BTP	93,67 %
Industrie	94,64 %
Paramédical	91,43 %
Tertiaire	97,78 %
Ensemble	93,55 %

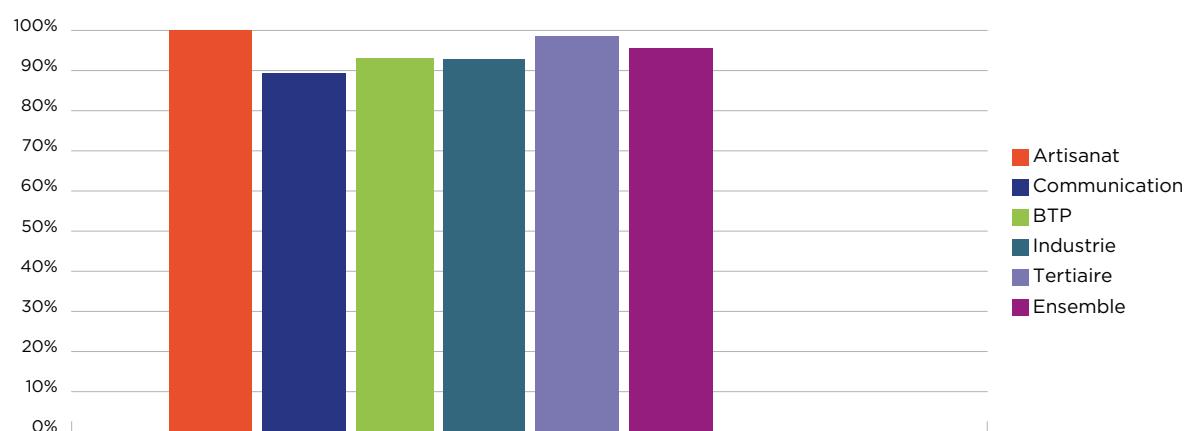


RÉSULTATS NIVEAU V (TOUS TITRES ET DIPLÔMES)

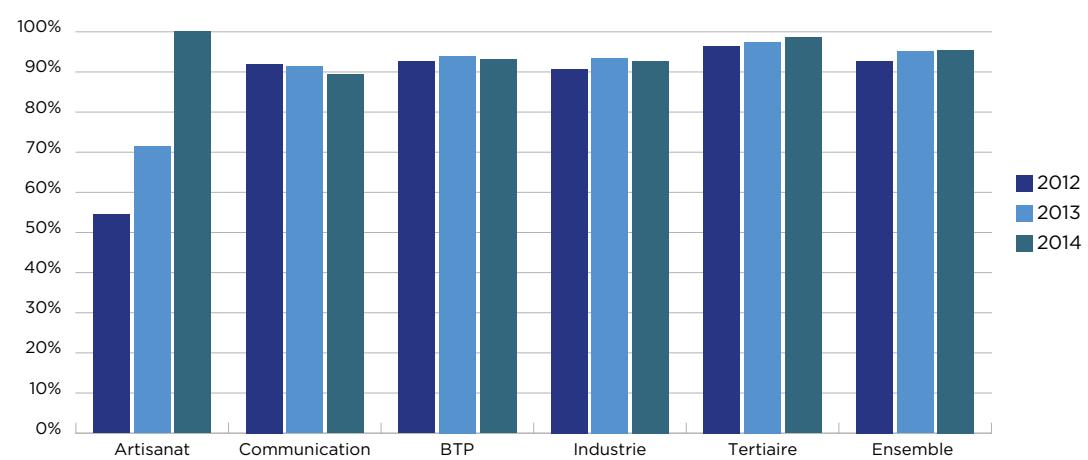


Les résultats du niveau IV

	2014
Artisanat	100,00 %
Communication	89,29 %
BTP	93,06 %
Industrie	92,71 %
Tertiaire	98,65 %
Ensemble	95,43 %



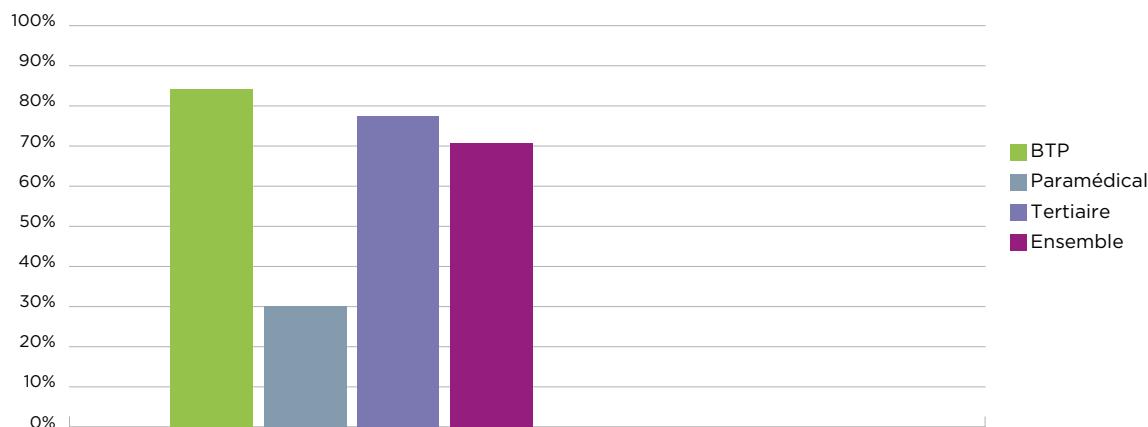
RÉSULTATS NIVEAU IV (TOUS TITRES ET DIPLÔMES)



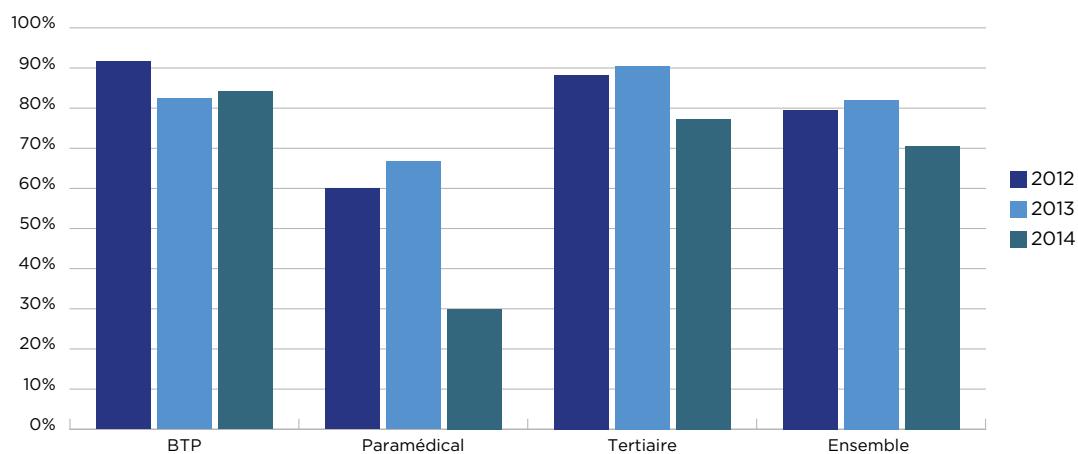
Les résultats du niveau III

	2014
BTP	84,21 %
Paramédical	30,00 %
Tertiaire	77,27 %
Ensemble	70,59 %

Le BTS optique de l'ONACVG est celui ayant le moins bon taux de réussite. Il sera nécessaire de mieux adapter cette formation pour une plus grande personnalisation de la démarche pédagogique et de veiller à une meilleure adéquation des prérequis pour une formation complexe sur le plan théorique.



RÉSULTATS NIVEAU III (TOUS TITRES ET DIPLÔMES)



Les résultats de l'insertion

L'insertion à 6 mois

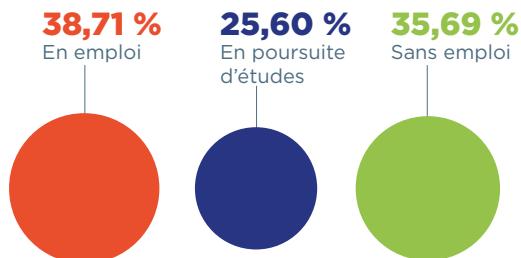
Le taux d'insertion comprend les personnes en emploi et celles qui sont en poursuite d'étude. Sur 688 enquêtes adressées aux stagiaires sortants, 530 réponses ont été enregistrées soit un taux de réponse 77,04 %, taux suffisant pour permettre une analyse statistique cohérente.

Le taux d'insertion à 6 mois est en:

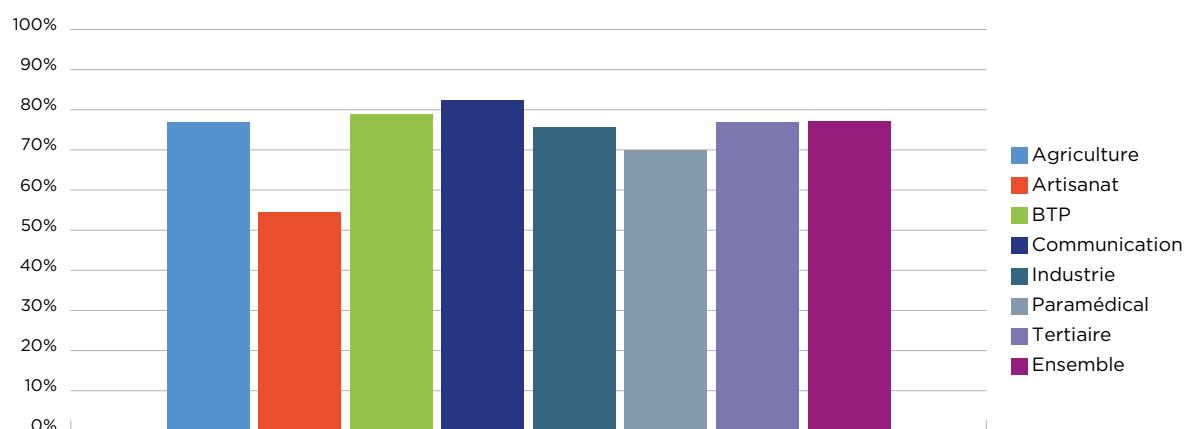
- **2014 de 64,31 %**
- 2013 de 57,75 %
- 2012 de 55,50 %
- 2011 de 60,38 %
- 2009 de 70 %

La tendance de 2014 des résultats de l'insertion à 6 mois poursuit la hausse engagée l'an passé sans pour autant atteindre les résultats de 2009.

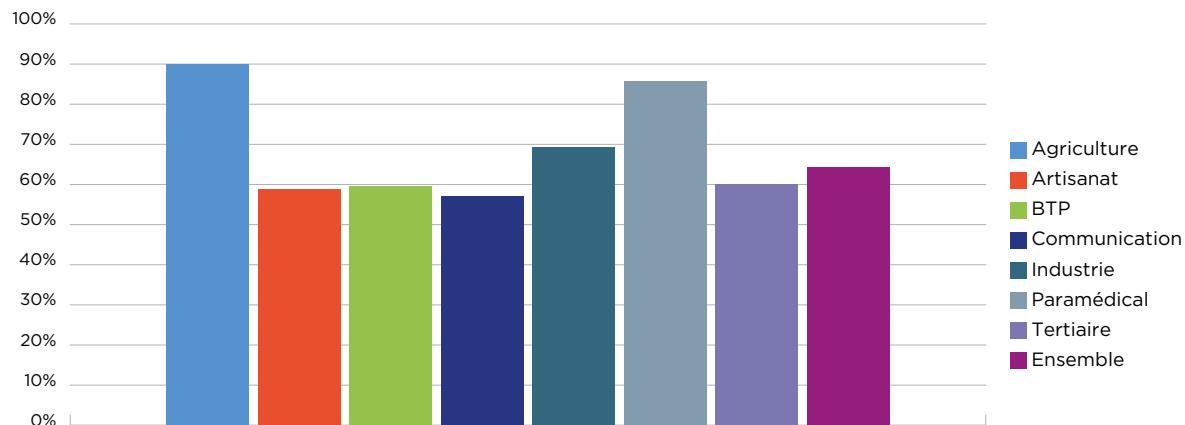
LE TAUX D'INSERTION À 6 MOIS



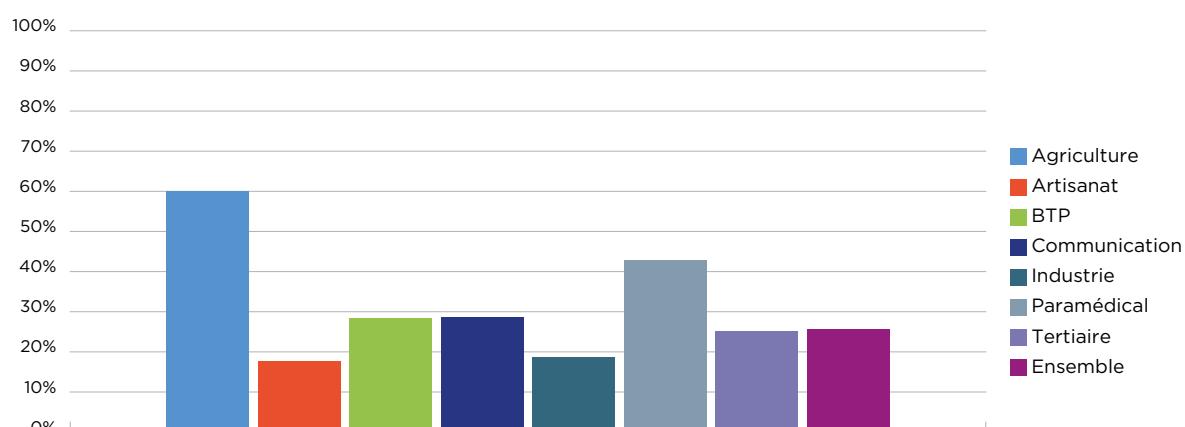
TAUX DE RÉPONSES À L'ENQUÊTE À 6 MOIS



LE TAUX D'INSERTION PAR FILIÈRES À 6 MOIS



LE TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES À 6 MOIS



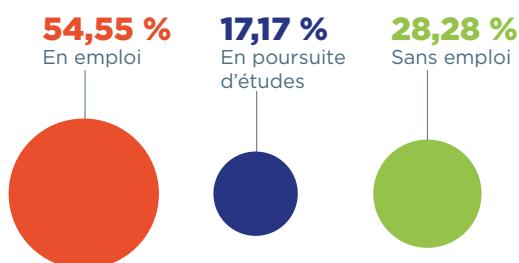
Le taux moyen de poursuite d'études est en forte augmentation, il est de l'ordre de plus de 25 % soit une hausse de plus de 10 points par rapport à 2013. La fluctuation est forte en fonction des secteurs d'activité, les secteurs de la communica-

tion, du paramédical du bâtiment sont ceux qui génèrent le plus de poursuite d'études à 6 mois. Le taux de poursuite dans l'agriculture est élevé mais le nombre de stagiaires de ce secteur est faible.

L'insertion à 18 mois

Sur 721 enquêtes adressées aux stagiaires des sortants de juin 2013, 450 réponduent soit un taux de réponse de 62,41 %, taux suffisant pour permettre une analyse statistique cohérente sans grande variation vis-à-vis des années antérieures.

LE TAUX D'INSERTION À 18 MOIS

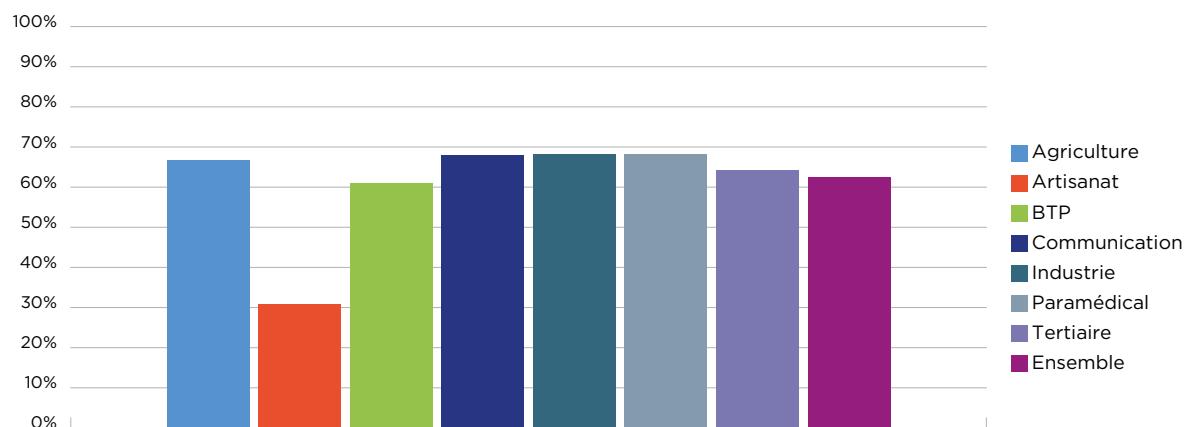


Le taux d'insertion à 18 mois est en :

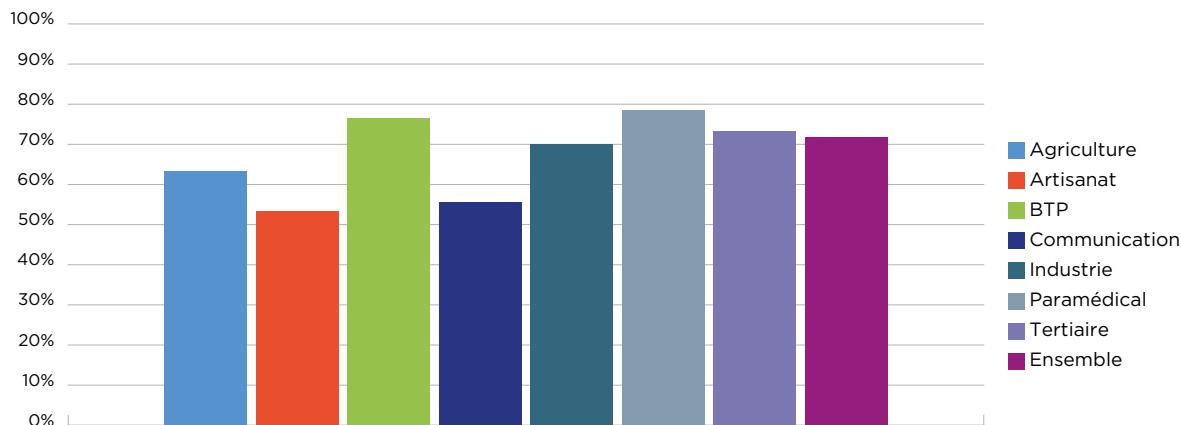
- **2014 de 71,72 %**
- 2013 de 72,44 %
- 2012 de 73 %
- 2011 de 71,5 %
- 2009 de 77,5 %
- 2007 de 82 %

Pour les stagiaires sortis en juin 2013, le taux d'insertion demeure plus favorable à dix-huit mois qu'à six mois (+ 7,4 points). Il convient de noter que le taux de stagiaires en emploi direct est en légère diminution (- 1 point), faiblement compensé par la poursuite d'études (+ 0,3 point). La conjoncture économique se traduit notamment par une augmentation de la difficulté des TH à l'insertion professionnelle principale dans le secteur du BTP qui connaît actuellement quelques aléas de conjoncture.

TAUX DE RÉPONSES À L'ENQUÊTE À 18 MOIS



LE TAUX D'INSERTION PAR FILIÈRES À 18 MOIS



Le taux d'insertion des pôles « communication » et « artisanat » est le plus faible (de l'ordre de 55 % soit 17 points en dessous de la moyenne).

Les types d'emplois occupés

On constate une évolution de la tendance entre les CDI et CDD entre les 6 et 18 mois :

- à six mois pour les stagiaires en emploi la répartition est la suivante: 61 % en CDD (dont 10 % en intérim et contrats aidés) et 39 % en CDI (dont 8,5 % en création d'entreprises);
- à dix-huit mois pour les stagiaires en emploi: 51 % en CDD (dont 9 % en intérim et contrats aidés) et 49 % en CDI (dont 10 % en création d'entreprises).

On note que des stagiaires bénéficiant d'un CDD à six mois pour une part réussissent à passer en CDI à 18 mois.

Perspectives

Les établissements médico-sociaux de l'Office ont fait l'objet du rapport conjoint IGF/IGAS/CGA du 10 juin 2013. Le rapport transmis a confirmé que les conditions optimales de fonctionnement et de développement des établissements n'étaient plus réunies au sein de l'ONACVG qui n'est pas un opérateur du

secteur médico-social et a préconisé leur transfert à des acteurs de ce secteur. L'examen de ce rapport par le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013 a conduit à la décision n° 11 du CIMAP qui demande au Gouvernement de faire expertiser la préconisation de transfert.

À l'issue de la réunion interministérielle du 15 octobre 2014 associant les ministères de la Défense, des personnes handicapées, des personnes âgées, de l'Éducation nationale, du Budget et de la Fonction publique, sur la base des conclusions de la mission interministérielle chargée d'expertiser les conditions et modalités du transfert des établissements, le gouvernement a retenu le principe du transfert des établissements à des repreneurs du secteur public et un calendrier de transfert qui pourrait débuter en 2016 et s'étaler jusqu'en 2017. Le conseil d'administration de l'ONACVG du 20 octobre 2014, a autorisé la directrice générale à instruire l'examen des transferts en lien avec les agences régionales de santé et les conseils généraux compétents.

Ce dossier entre désormais dans sa phase de mise en œuvre associant tous les ministères concernés ainsi que l'ensemble des acteurs.

DES RESPONSABILITÉS NOUVELLES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS RELATIVES AUX HARKIS ET AUX RAPATRIÉS

En application de la décision du 17 juillet 2013 du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) et dans une logique de « guichet unique », l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre s'est vu confier la gestion de l'ensemble des dispositifs en faveur des populations harkie et rapatriée.

À la faveur de cette réforme structurelle, plusieurs organismes disparaissent : l'Agence Nationale pour l'Indemnisation des Français d'Outre-Mer (ANIFOM), la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR).

En 2014, l'ONACVG a repris progressivement les missions exercées par ces organismes, ainsi que celles jusqu'à présent dévolues aux préfets. Le Service central des rapatriés (SCR) basé à Agen et relevant du ministère de l'intérieur apporte son concours à l'ONACVG et en fera partie intégrante, à terme.

L'Office renforce ainsi son rôle de proximité, d'écoute et d'information du public concerné, grâce à ses services départementaux.

La création du département des rapatriés et des anciennes forces supplétives.

Pour faire face à ses nouvelles compétences, la Direction générale a mis en place un département des rapatriés et des anciennes forces supplétives. L'arrêté d'organisation du 27 novembre 2014 vient officialiser cette création déjà effective.

Le département a notamment participé aux travaux de réflexion et d'élaboration d'un nouveau plan d'action en faveur des anciens supplétifs et de leurs familles, travaillant étroitement pour ce faire avec le cabinet du secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire.

Ce plan comporte dix mesures, réparties en un volet reconnaissance (pour les mesures d'ordre mémoriel) et un volet réparation (pour l'amélioration des aides).

Annoncé par le Premier ministre le 25 septembre 2014, il constitue un symbole fort du fait que les harkis et leurs proches sont désormais pleinement intégrés au cœur de la République, après avoir été abandonnés, puis longtemps oubliés par elle.

Le département est, par ailleurs, destinataire des saisines du ministère de la défense. Il est également sollicité directement par les particuliers, même si le rôle d'accueil et d'orientation revient aux services départementaux: indemnisation, logement, emploi, aides financières, etc.

Pour l'exercice de ses nouvelles attributions, le Département « Rapatriés et Anciens Supplétifs » bénéficie, d'ores et déjà, du concours du Service central des rapatriés (SCR).

Ainsi, le SCR assure l'instruction des dossiers relatifs :

- à l'attribution d'aides au désendettement aux rapatriés réinstallés dans une profession non salariés;
- à la prise en charge, partielle ou totale, par l'État du rachat des cotisations retraite, afférentes aux périodes d'activité outre-mer des rapatriés;
- à l'attribution de secours exceptionnels aux rapatriés;
- à l'attribution de secours sociaux aux anciens membres des forces supplétives et assimilés, et à leurs veuves;
- à la prise en charge du coût des formations professionnelles et des stages pour les enfants d'anciens membres des forces supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie;
- à l'instruction des dossiers de demandes de subventions des associations de rapatriés et de harkis.

Le transfert, au 1^{er} janvier 2014, des attributions de l'Agence Nationale pour l'Indemnisation des Français d'Outre-Mer (ANIFOM)

L'article 68 de la loi de finances pour 2014 a prononcé la dissolution de l'ANIFOM, dont les « biens, droits et obligations » sont dévolus à l'ONACVG.

Les droits à indemnisation sont forclos depuis de nombreuses années. Mais le transfert de compétences implique la gestion, en liaison avec les Archives nationales, des dossiers « historiques » des différents bénéficiaires des lois d'indemnisation, dossiers conservés à Fontainebleau sur 8 kilomètres linéaires.

La préparation du transfert des attributions, d'une part, de la Mission interministérielle aux rapatriés, d'autre part, des préfets

L'ONACVG s'est organisé en vue de reprendre les attributions jusqu'alors exercées par la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR)

Ce transfert est intervenu dès la publication d'un décret en Conseil d'État, dit « décret MIR », au Journal officiel du 31 décembre 2014. Ce décret comporte un article relatif au transfert d'attributions générales de la MIR: préparation des mesures en faveur des rapatriés et harkis, suivi de leur application, actions d'information, évaluation...

L'autre article important a trait aux domaines, précisément définis, pour lesquels la directrice générale de l'ONACVG reçoit délégation de pouvoir du ministre en charge des rapatriés.

Il s'agit de:

- l'attribution d'aides au désendettement aux rapatriés réinstallés dans une profession non salariés;
- la prise en charge, partielle ou totale, par l'État du rachat des cotisations retraite, différentes aux périodes d'activité Outre mer des rapatriés;
- l'attribution de secours exceptionnels aux rapatriés;
- l'attribution de secours sociaux aux anciens membres des forces supplétives et assimilés, et à leurs veuves;
- la prise en charge du coût des formations professionnelles et des stages pour les enfants d'anciens membres des forces supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie;
- l'instruction des dossiers de demandes de subventions des associations de rapatriés et de harkis.

S'agissant des attributions relevant des préfets en vertu de dispositions réglementaires expresses, un décret dit « décret balai », publié également au Journal officiel du 31 décembre 2014, a transféré, mesure par mesure, les compétences, notamment décisionnelles, au directeur général de l'ONACVG.

Ce transfert des missions a concerné l'attribution de l'allocation de reconnaissance, de l'aide spécifique aux conjoints survivants, des aides à la formation scolaire et universitaire et des secours exceptionnels aux rapatriés, dans le cadre de la sauvegarde du toit familial.

De façon pratique, les demandes sont maintenant réceptionnées par les services départementaux de l'ONACVG et instruites par le SCR, puis transmises pour décision à la direction générale de l'ONACVG, tandis que les paiements sont désormais assurés par l'agent comptable de l'Office, comme pour les mesures transférées dans le cadre du « décret MIR ».

Ainsi, grâce à l'action menée tout au long de 2014, l'ONACVG dispose-t-il désormais de l'ensemble des leviers juridiques, organisationnels et financiers nécessaires au fonctionnement du « guichet unique ».

7. LES ATOUTS D'UN RÉSEAU TERRITORIAL ÉTENDU ET RECONNU

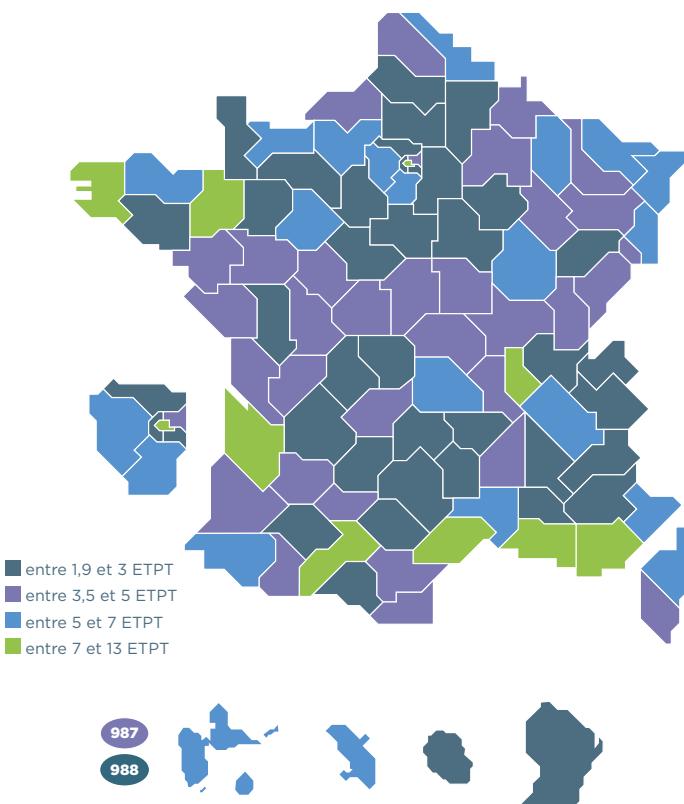
Le réseau territorial de l'ONACVG constitue un atout essentiel à la bonne conduite de ses missions par l'établissement. Il offre un maillage précieux de compétences très variées et permet d'assurer la mise en relation de nombreux interlocuteurs institutionnels et associatifs.

Au titre de sa mission d'opérateur de la politique de reconnaissance, de réparation et de solidarité en faveur du monde combattant, l'ONACVG dispose d'un maillage territorial composé de 102 services départementaux, 2 services d'outre-mer (Polynésie et Nouvelle-Calédonie) et 3 services en Afrique du nord (Algérie, Maroc, Tunisie).

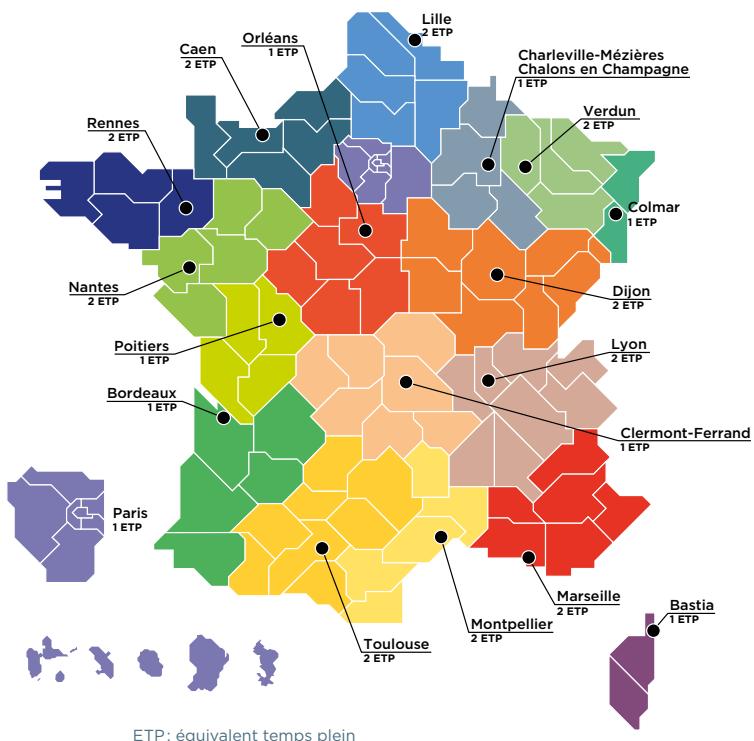
Les activités et les attentes vis-à-vis de ces services sont multiples

► Dans le domaine de la **réparation**, ils sont désormais le guichet unique de proximité des ressortissants de l'Office qu'ils sont chargés d'accueillir et d'informer sur le droit à réparation; c'est à ce titre qu'ils sont par exemple chargés de suivre et d'accompagner les pupilles de la nation.

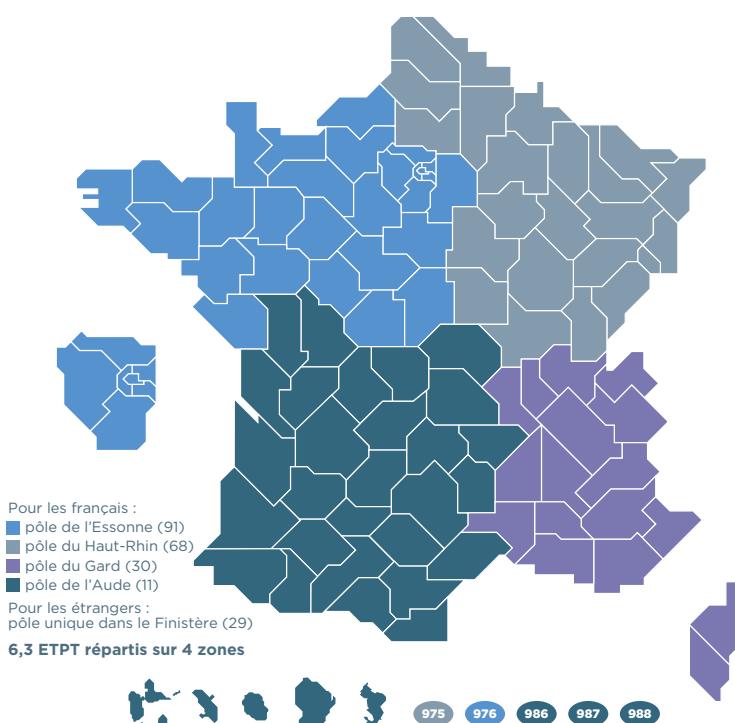
CARTE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX



CARTE DES COORDONNATEURS MÉMOIRE ET COMMUNICATION



CARTE DES PÔLES RETRAITE DU COMBATTANT



➤ Dans le domaine de la **reconnaissance**, ils sont chargés notamment d'instruire les demandes de cartes et titres (cartes du combattant, titre de reconnaissance de la nation, retraite du combattant, cartes d'invalidité, de stationnement, de veuves...).

➤ Dans le domaine de la **solidarité**, ils sont responsables de la mise en œuvre des mesures de solidarité définies par le siège dans le cadre de la politique d'action sociale de l'Office.

➤ Dans le domaine de la **mémoire**, leurs actions visent à transmettre les valeurs du monde combattant, notamment auprès des jeunes générations, et à préserver le lien entre la nation et le monde combattant. Ils sont à ce titre par exemple été fortement mobilisés par les activités mémorielles organisées à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre, du 70^e anniversaire de la libération des camps et de la fin des hostilités.

Placés sous l'autorité de la directrice générale de l'ONACVG, les services de proximité animent un vaste réseau de partenaires associatifs et institutionnels œuvrant dans les domaines de la mémoire, de la solidarité, de la reconnaissance et de la réparation. Ils exercent auprès des préfets (qui président les conseils départementaux de l'Office) un rôle de conseil et d'assistance essentiel à la cohérence de l'action publique en matière de mémoire et de reconnaissance à l'égard du monde combattant et des victimes de guerre.

Les missions de ces services ont été étendues au gré des réorganisations qu'a connues le ministère de la Défense et des Anciens Combattants et des mesures de rationalisation décidées par le Gouvernement. Le réseau de l'ONACVG a ainsi hérité en 2010 des missions des Directions interdépartementales des anciens combattants (DIAC) de la Direction des statuts, des pensions et de la réinsertion (DSPRS) du ministère de

la Défense et a pris à sa charge les responsabilités des préfectures dans le domaine de la gestion des dispositifs créés pour assister les populations rapatriées et les harkis.

Ce réseau emploie près de 530 ETP (dont 62 en Afrique du nord) qui œuvrent au profit des 3 millions des ressortissants que compte l'Office.

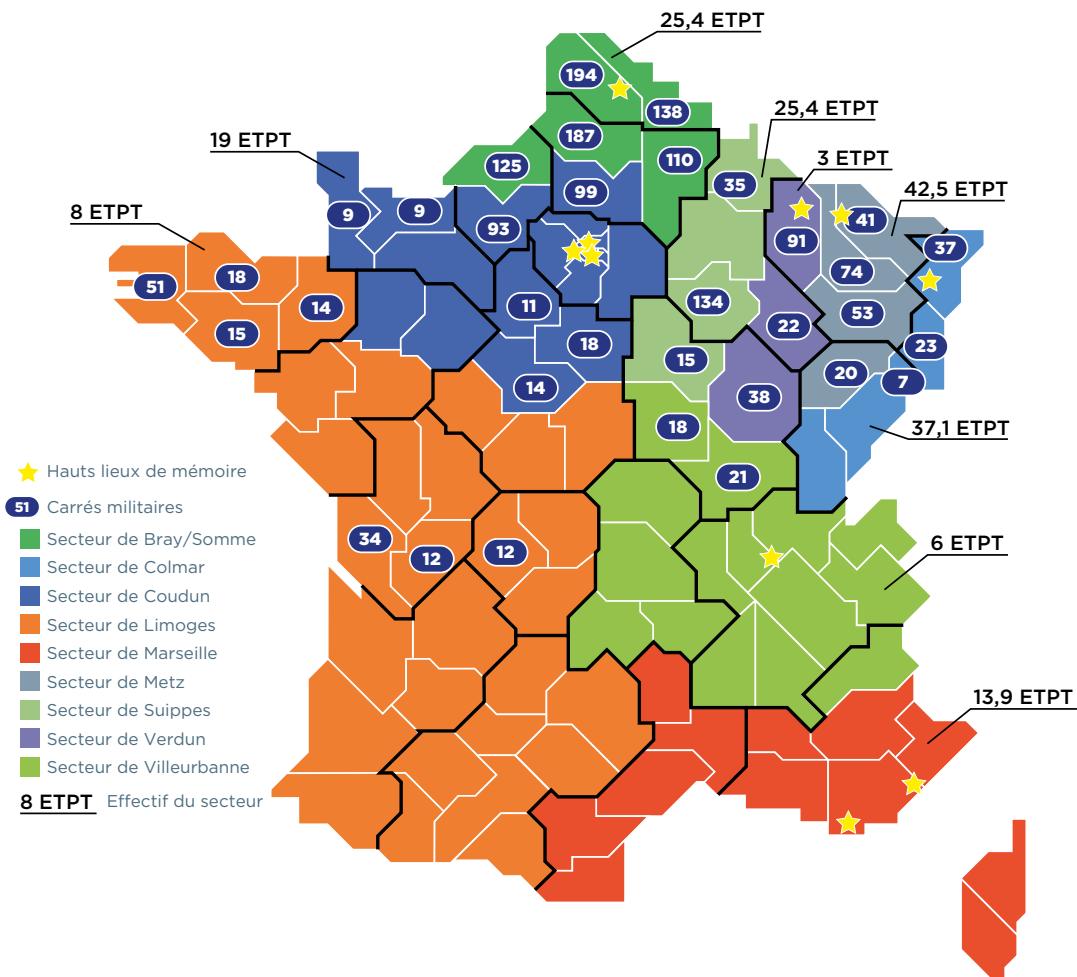
C'est en soi un outil exceptionnel au service du monde combattant. Si son existence et ses effectifs sont confortés dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs et de performance, ce réseau fait l'objet d'un effort permanent de rationalisation.

À cet effet, des monographies départementales ont été réalisées en 2014 afin de structurer la connaissance que l'Office doit développer de chacun des ter-

ritoires et des populations de sa responsabilité. Les informations ainsi recueillies et actualisées doivent permettre, tout au long de la durée du COP, d'assurer la meilleure adéquation entre les objectifs poursuivis, les moyens disponibles et les compétences à développer.

Simultanément, un certain nombre de tâches ne nécessitant pas un contact direct avec le public ont continué à être regroupées au sein de pôles spécialisés et du siège. Ainsi, la préparation du regroupement au siège des opérations comptables et financières a été accentuée en 2014 afin d'aboutir en 2015 à la fermeture de deux pôles financiers interdépartementaux (PFI) et de redéployer leurs agents vers des activités nécessitant un lien direct avec les ressortissants de l'établissement.

CARTOGRAPHIE DES SÉPULTURES DE GUERRE PAR SECTEUR



8. UN ÉLAN NOUVEAU DONNÉ AU SYMBOLE DU BLEUET

Héritière d'une tradition de soutien aux victimes des conflits du XX^e siècle, l'Œuvre Nationale du Bleuet de France (ONBF) fait partie intégrante de l'ONACVG depuis 1991.

Chaque année, les orientations de l'action conduite au titre du Bleuet de France sont débattues par le collège de l'ONBF créé au sein de l'ONACVG et présidé par le directeur général de l'établissement.

Les recettes du Bleuet de France abondent les crédits de l'ONACVG pour financer des actions dans les domaines de la solidarité (58 % des fonds collectés) et de la mémoire (25 % des fonds collectés).

L'objectif principal du Bleuet de France pour l'année 2014 était, au cœur des célébrations du Centenaire de la Grande Guerre, de faire renaître ce symbole français du Souvenir.

La combinaison d'une amélioration de la gestion des collectes, d'une politique nationale de promotion cohérente et d'une mobilisation sans faille de tous les acteurs du Bleuet, a permis également de maintenir, pour la 8^e année consécutive, les recettes générées grâce à l'Œuvre à plus d'un million d'euros.

Bilan financier de la recette et de l'utilisation des fonds du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Une forte progression de la recette

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, les recettes du Bleuet de France se sont élevées à **1 407 737,73 €** soit une augmentation **de 25,78 %** par rapport aux recettes de 2013 :

82 % des fonds perçus par l'ONBF sont des **dons manuels** via les collectes publiques et collectes privées.

➤ Les campagnes du 8 mai et du 11 novembre (**soit 19 jours de collectes**) ont permis de collecter des dons manuels pour **1043304,10 €** soit 20 % d'augmentation.

➤ Les quêtes dans des lieux privés accessibles au public ont permis de collecter **106780,24 €** soit + de 46 % d'augmentation.

Cette année encore les collectes ont bénéficié de la forte mobilisation des forces armées pour la campagne du 11 novembre, soutenue par le Chef d'état-major des armées, le Général de Villiers.

En 2014, les sommes ainsi collectées grâce à la mobilisation de la 4^e génération du feu ont fortement progressé pour s'élever à 97 3179,03 € (dont 23 339,61 € par le service du commissariat aux armées) entièrement reversés à l'ONBF.

➤ Les dons réalisés hors des collectes ont représenté **131008,30 €** soit 62,43 % d'augmentation :

- dons des particuliers: 65 038,25 € (42,89 % d'augmentation);
- dons des associations d'anciens combattants: 39 875,74 € (30,03 % d'augmentation);
- dons des autres associations ou entreprises: 26 094,73 € (soit + 565,39 %).

➤ Les subventions des communes: **65293,49 €** soit 2,93 % de diminution.

➤ Les ventes de produits dérivés estampillés Bleuet de France: **61351,60 €** (soit + 120,86 %).

TABLEAU DE SUIVI DES CRÉDITS AU 31 DÉCEMBRE 2014 (EN €)

DESTINATION DES CRÉDITS	CRÉDITS REVENANT À L'ONBF	CRÉDITS NON CONSOMMÉS EN 2013 REPORTÉS SUR 2014	RECETTES 2014	CRÉDITS DISPONIBLES EN 2014	DÉPENSES EFFECTUÉES EN 2014 *	CRÉDITS NON CONSOMMÉS EN 2014 REPORTÉS SUR 2015
GESTION	17 % de la part revenant à l'ONBF	34196,58	239 315,41	273 511,99	220 732,21	52 779,78
MÉMOIRE	25 % de la part revenant à l'ONBF	44 235,20	351 934,43	396 169,63	318 840,50	77 329,13
GIP Mission du Centenaire	100 000 €		100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
SOLIDARITÉ	Solde de la part revenant à l'ONBF	110 342,97	716 487,88	826 830,85	647 789,97	179 040,88
TOTAL	100 % de la part de la collecte revenant à l'ONBF	188 774,75	1407 737,73	1596 512,48	1287 362,68	309 149,80

* Ce montant ne tient pas compte des dépenses effectuées grâce aux ventes des produits dérivés de 2004 à 2012 (48 637,98 € cumulés)

Une utilisation conforme aux orientations fixées

Depuis 2002, la répartition des produits de la recette est fixée de la manière suivante:

- **58 % pour l'action sociale;**
- **25 % pour les actions de mémoire et de citoyenneté;**
- **17 % pour le fonctionnement de l'Œuvre.**

À titre exceptionnel, entre 2012 et 2014, cette répartition a été la suivante:

- **17 % pour la gestion de l'Œuvre;**
- **25 % pour les actions de mémoire et de citoyenneté;**
- **100 000 € de contribution au budget général du GIP Mission du Centenaire;**
- **le solde pour l'action sociale.**

Utilisation des fonds pour le budget de gestion de Bleuet de France 2014

Le montant total des crédits attribués à la gestion en 2014 est de 281780,45 €.

Cette somme se décompose entre le report de crédits non consommés en 2013, les 17 % de la recette du Bleuet de France en 2014, et les 17 % de la recette des ventes des produits dérivés de 2004 à 2012.

L'ensemble des dépenses au 31 décembre 2014 s'élève à **229 000,67 €** et se décompose de la façon suivante:

INTITULÉ	MONTANT
Frais de collecte	128 347,46
Frais de recherche de fonds	79 627,40
Site Internet	8 618,23
Produits dérivés	11 668,38
Autres dépenses	739,20
TOTAUX	229 000,67 €

Le financement d'actions relevant de la politique sociale de l'ONACVG

Le montant total des crédits attribués à la solidarité en 2014 est de 855 040,88 €.

Cette somme se décompose entre le report de crédits non consommés en 2013, le solde après la nouvelle répartition des recettes du Bleuet de France en 2014, et les 58 % de la recette des ventes des produits dérivés de 2004 à 2012.

Les dépenses d'ordre social financées grâce à la recette de l'ONBF en 2014 s'élèvent à **676 000 €**.

Elles ont concerné **11200 ressortissants**: usagers d'EHPAD, personnes démunies, pupilles de la Nation, militaires en OPEX, militaires blessés, victimes d'attentats

Trois types d'actions de solidarité ont fait l'objet d'un soutien financier issu des recettes du Bleuet de France:

- actions en faveur des ressortissants en EHPAD;
- actions partenariales;
- aides financières individuelles décidées par les instances compétentes au sein de chaque service départemental de l'ONACVG.

Le détail de ces actions est retracé au sein du chapitre 2.4.

Le financement de certaines actions mémoriales de l'ONACVG et du GIP Mission du Centenaire

Le montant total des crédits attribués à la mémoire en 2014 est de 508 329,20 € (dont 100 000 € pour le GIP).

Cette somme se décompose entre le report de crédits non consommés en 2014, la part transférée pour le GIP Mission

du Centenaire, les 25 % de la recette du Bleuet de France en 2014 et les 25 % de la recette des ventes des produits dérivés de 2004 à 2012.

L'ensemble des dépenses au 31 décembre 2014 s'élève à **431 000 €**.

L'ONACVG a été en 2014 au cœur des manifestations et cérémonies liées aux commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale et du 70^e anniversaire de l'année 1944 sans pour autant oublier les autres conflits. À ce titre, l'*Oeuvre Nationale du Bleuet de France* a soutenu plus de 500 opérations mémoires et contribué à leur réussite et leur retentissement sur l'ensemble du territoire.

Le Bleuet de France a contribué au financement de plusieurs des grands projets nationaux évoqués au chapitre 2.2, qu'il s'agisse de projets placés **au cœur du Centenaire et du 70^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale**, de projets **relatifs à la mémoire des autres conflits** ou de projets **en faveur des valeurs républicaines et du renforcement du lien social**:

- l'exposition nationale *Les Forces de la Liberté*;
- le concours scolaire des Petits Artistes de la Mémoire;
- le concours BD;
- la guerre d'Algérie, un hommage particulier à la mémoire harkis: une exposition nationale *Parcours de Harkis et de leurs familles*;
- le Normandy Jamboree des Boys Scouts of America (26-27 avril 2014);
- 2014: 11^e opération *Jeunes porte-drapeau de France*;
- Le développement des partenariats sportifs.

Enfin le Bleuet de France a apporté son soutien à l'édition d'un ouvrage recueillant les témoignages des familles proches et compagnons d'armes des soldats français morts pour la France

en Afghanistan. Ce soutien s'inscrit dans la volonté fortement exprimée par l'ONACVG de s'adresser davantage à la 4^e génération du feu.

Le récapitulatif des opérations mémoires financées grâce aux recettes du Bleuet figure en annexe du présent rapport.

Bilan des actions de valorisation du bleuet de France en 2014

En 2014, ce sont 16 974 collectes qui ont été organisées partout en France et à l'étranger.

Près de 29 635 collecteurs ont bénéficié du soutien logistique de l'*Oeuvre* qui s'est notamment traduit en cette année exceptionnelle du Centenaire de l'année 14 par:

- la production de plus d'1 750 000 d'autocollants, premier vecteur du don sur la voie publique;
- l'impression de près de 28 740 cartes et d'autant de badges d'identification pour les collecteurs;
- l'impression de 8 517 8 bulletins d'information, d'appel au don et au bénévolat à distribuer sur la voie publique ou dans les grands centres d'accueil des administrations départementales;
- la valorisation du Bleuet de France sur 32 369 emplacements publicitaires urbains gracieusement offerts par les mairies et les régies publicitaires partout en France (17 006 en mai dans 75 départements - 15 363 en novembre dans 76 départements);
- l'obtention de 300 emplacements dans le métro parisien pour une valeur de 71 760 €, offerts par la **RATP** respectivement pour les campagnes de mai et novembre (partenariat depuis 2006);

- **la production de 250 000 fleurs de Bleuet de France par le secteur protégé et de fabrication 100 % française.** Cette fleur plus stylisée, plus visible et plus symbolique a dynamisé les collectes dans lesquelles elle a été distribuée. Pour la première fois depuis de nombreuses années, elle est réapparue à la boutonnière des journalistes TV;
- l'envoi de 1000 exemplaires de cette nouvelle fleur dans chaque département pour la collecte du 11 novembre pour connaître l'impact de ce support sur la recette des collectes. À chaque fois les collectes ont été meilleures que l'année précédente;
- **la réalisation par l'ECPAD d'un film sur le Bleuet de France** mêlant images d'archives et animations 2D/3D. Ce film a été diffusé sur les écrans géants de la cérémonie du 11 novembre à l'Arc de Triomphe. Il a été également distribué à tous les services départementaux de l'Office pour servir de support de promotion à l'Œuvre. Enfin il a été diffusé sur internet via la page Facebook officielle du Bleuet de France et a été partagé par plusieurs milliers d'internautes;
- l'accompagnement de l'opération de partenariat avec le **Fédération Française de Rugby (FFR)** initiée par le cabinet de Monsieur Arif et en relation avec le GIP Mission du Centenaire : port du logo du Bleuet de France sur les maillots des joueurs du XV de France dès le mois de novembre 2013 et ce jusqu'à la fin de l'année 2014, port du Bleuet de France par les journalistes commentateurs des matchs, communiqué de presse, etc.
- l'accompagnement de l'opération de partenariat avec la **Ligue de Football Professionnel (LFP)** avec le flocage, aux couleurs du Bleuet de France, de tous les maillots des 40 clubs de football participant à la 13^e journée de championnat (7, 8 et 9 novembre). Chaque rencontre sportive a été l'occasion de

diffuser un spot publicitaire du Bleuet de France réalisé gracieusement par la Ligue et d'organiser, lorsque cela était possible, des collectes aux abords ou dans les stades;

- l'accompagnement de l'opération avec la **Fédération Française de Football (FFF)** lors de la rencontre France/Albanie à Rennes le 14 novembre avec flocage des maillots des joueurs de l'équipe de France. Ces maillots ont été dédicacés par chaque footballeur et ont été vendus au profit du Bleuet de France via sa page Facebook officielle : 3 021 € ont été récoltés. Cette opération a reçu le soutien du Ministre de la Défense, de la DICOD et du CNSD ;
- comme en 2013, l'accompagnement des opérations de valorisation du Bleuet de France via les **clubs de rugby du TOP 14 et de Pro D2, du XV de France, des clubs de football de la LFP et de l'Equipe de France de Football** a été rendu possible grâce au travail sur le terrain des services départementaux avec notamment l'implication particulièrement remarquable, pour le rugby, de la Mission Interdépartementale mémoire et communication Aquitaine (à noter la vente aux enchères des maillots de l'ASM de Clermont Ferrand qui a rapporté 7 778 € au Bleuet de France) et pour le football, de la Mission Interdépartementale mémoire et communication de Bretagne ;

- l'accompagnement du partenariat avec **La Poste** avec la réalisation, au premier semestre, de timbres commémorant le Centenaire de l'année 14 et les 70^e anniversaire des débarquements de l'année 1944 (planches de 5 timbres, livrets collectors et coffret en édition limitée) avec un timbre aux couleurs du Bleuet de France comme fil rouge de cette émission ; au second semestre avec l'émission d'un timbre commémoratif célébrant le 80^e anniversaire de la

première collecte sur la voie publique du Bleuet de France (11 novembre 1934), timbre dessiné en exclusivité par le couturier et designer **Jean-Charles de Castelbajac**;

- la mise en place d'une convention de royalties au profit du Bleuet de France pendant 5 ans pour la vente d'insignes ou médailles à l'image du Bleuet réalisés par la **Monnaie de Paris** (5 % des ventes des produits);
- la mise en place d'une convention avec la **Maison Fossier** sur la vente de boîtes de biscuits (0,50 centimes d'euros au profit du Bleuet de France par boîte vendue) et qui a déjà rapporté 4 080 €;
- l'envoi personnalisé de la fleur du Bleuet de France à tous les membres du Gouvernement, aux parlementaires des deux chambres et européens, ainsi qu'à chaque préfet de département, accompagné d'un bulletin d'information sur l'Œuvre et ses missions (plus de 1500 fleurs envoyées par campagne);
- l'envoi personnalisé de la fleur du Bleuet de France, accompagné d'un bulletin d'information sur l'Œuvre et ses missions, à chaque journaliste/présentateur et à chaque responsable de radio et de télévision;

- la réalisation, l'impression et l'envoi de plus de 1420 dossiers de presse pour les médias nationaux et régionaux (400 dossiers pour la Direction générale à hauteur de 200 exemplaires par campagne et 1020 pour les services départementaux à hauteur de 510 exemplaires par campagne);
- la distribution de près 95 300 fleurs aux militaires pour le 11 novembre (44 800 en 2013) afin d'organiser des collectes au sein des **régiments**, des **bases aériennes**, sur des **bâtiments de la Marine**, dans les **états-majors ou autres directions de la défense**.

Conduite parallèlement aux collectes, cette initiative a également eu un effet positif sur la vente des produits dérivés et sur les dons en ligne.

**La collecte du Bleuet
en Lozère,
le 11 novembre**



DES ÉVOLUTIONS SIGNIFICATIVES DANS L'EMPLOI DES RESSOURCES ALLOUÉES

- 1 Le budget
- 2 Les ressources humaines
- 3 Une politique immobilière,
d'archivage, d'achat et informatique
en voie de consolidation

1. LE BUDGET

Chiffres clés

97,4 M€

Dépenses sur le budget principal hors indemnisations

95,2 M€

Dépenses sur le budget des indemnisations

32,3 M€

Dépenses sur les budgets annexes des écoles de reconversion professionnelles

25,1 M€

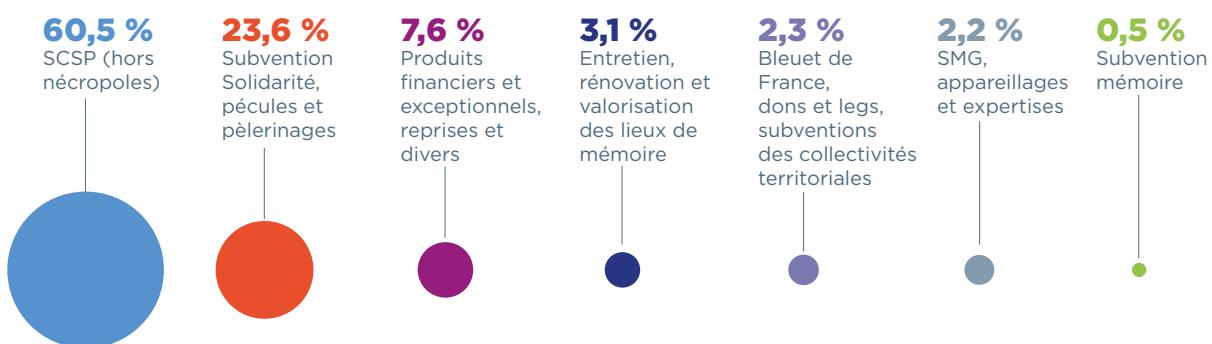
Dépenses sur les budgets annexes des maisons de retraite

Tendance de l'année

Par rapport à 2013, 2014 est marquée par une progression des dépenses du budget principal de 9,4 % qui résulte essentiellement d'une amélioration de la consommation des crédits de rénovation des lieux de mémoire (+88,7 %), de mémoire (+12 %) et d'action sociale (+12,75 %) et de la prise en compte d'une provision sur le budget principal pour le transfert des établissements médico-sociaux (+3,9 M€).

Pour les maisons de retraite et les écoles de reconversion professionnelle, la politique volontariste menée depuis 2012 avec l'ensemble des établissements pour permettre leur retour à l'équilibre financier notamment dans la perspective de leur transfert à d'autres opérateurs a permis d'enregistrer un assainissement de leur situation même si les situations sont contrastées.

RÉPARTITION DES RECETTES POUR LE BUDGET 2014



L'exécution budgétaire en 2014

Les moyens

Pour le budget principal, l'apport du financement de l'État représente 90 % de l'ensemble des recettes auquel s'ajoutent 10 % de ressources propres. Pour les maisons de retraite et les écoles de reconversion professionnelle, les produits d'activité représentent l'essentiel des ressources.

En ce qui concerne le budget principal

Les subventions de l'État versées au titre de 2014 sont en baisse par rapport à 2013 (- 3,93 M€), et plus particulièrement celles pour la rénovation des lieux de mémoire qui ont baissé de - 4,97 M€

tandis que les subventions pour l'action sociale ont augmenté de + 1,3 M€. En raison de la priorité donnée aux manifestations mémorielles de grande ampleur en 2014, liées au centenaire de la Grande Guerre et au 70^e anniversaire des débarquements du 6 juin et du 15 août 1944, la subvention allouée à l'ONACVG pour les travaux de rénovation a été exceptionnellement réduite par rapport aux années précédentes.

En ce qui concerne les budgets annexes

L'analyse de l'exercice 2014 indique que la gestion des EMS est en voie d'assainissement même si les situations de certains établissements sont plus contrastées.

RÉPARTITION DES RECETTES AU BUDGET 2014

	RECETTES PAR NATURE ET EN MILLIONS D'EUROS	PÔLE ADMINISTRATIF (DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICES DÉCONCENTRÉS) ⁽¹⁾	PÔLE RÉINSERTION (9 ERP) ⁽²⁾	PÔLE HÉBERGEMENT (9 MR) ⁽³⁾
1	Subvention pour charges de service public de l'Etat	56,4	60,5 %	
2	Subvention Solidarité, pécules et pèlerinages	22	23,6 %	
3	Subvention Etat Mémoire	0,5	0,6 %	
4	Entretien des sépultures de guerre et des hauts lieux de mémoire	3	3,2 %	
5	SMG, appareillage et expertises	2	2,2 %	
6	Ressources affectées (ONBF, dons et legs)	2,2	2,3 %	1 0,2 0,01 %
7	Produits de gestion (dont produits exceptionnels)	7,1	7,6 %	0,3 2 % 1,1 4,99 %
8	Produits des participations E.R.P.	-	-	31,4 97 % -
9	Produits d'activité M. R.	-	-	- 23,7 95 %
	Sous-total exploitation	93,2	100 %	32,7 25 100 %
10	Produits spécifiques Indemnisation	94		
TOTAL				

(1) Direction générale et services départementaux et des collectivités d'outre-mer ou à statut particulier, services d'Afrique du Nord et pôle d'entretien des sépultures de guerre et hauts-lieux de mémoire.

(2) 9 écoles de reconversion professionnelle (ERP) et le centre de pré-orientation de Valencienne, qui est adossé à l'ERP de Roubaix.

(3) 8 maisons de retraite (MR). La maison de retraite de Carignan, dont la gestion a été transférée à la Croix-Rouge en 2007, ne constitue plus un budget annexe. Seules les rémunérations des fonctionnaires de cet établissement continuent à être prises en charge par l'ONACVG, sur son budget principal, contre remboursement par la Croix-Rouge.

Les emplois

En ce qui concerne le budget principal

Les dépenses, en hausse de 9,4 % par rapport à 2013, sont imputables:

- aux crédits de rénovation des lieux de mémoire: +1,4 M€ soit + 88,7 %;
- aux charges calculées (provisions y compris pour le transfert des établissements médico-sociaux et amortissements): +3,3 M€ soit +73,5 %;
- aux dépenses d'action sociale: +2,6 M€ soit +12,7 %.

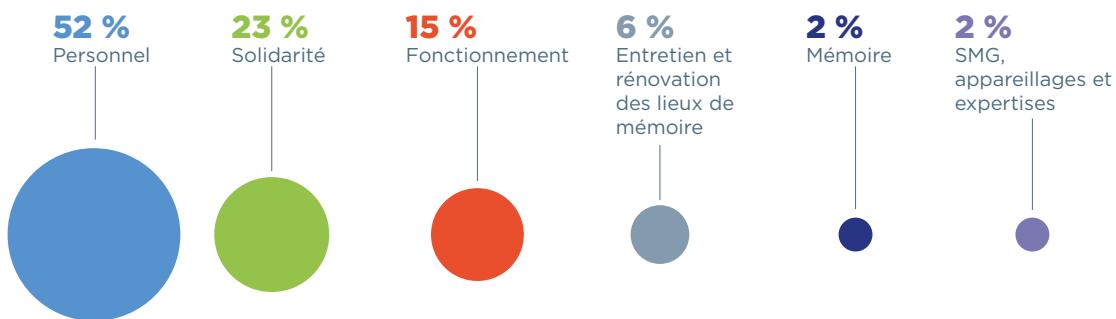
► **Les charges de personnel** s'élèvent à 51,8 M€ et par rapport à 2013, elles ont augmenté de +0,47 M€ en 2014 (+0,9 %), le CAS pension civile a diminué de 0,084 M€.

► Les dépenses de fonctionnement,

hors entretien et rénovation des sépultures de guerre et des hauts lieux de mémoire s'élèvent à 14,3 M€, soit une augmentation de 32 % par rapport à 2013 (+3,4 M€). Cette progression est due essentiellement à l'inscription d'une provision en 2014 au titre du transfert des maisons de retraite et des écoles de reconversion professionnelle (fonds de roulement négatif) de 3,9 M€.

► **Les dépenses d'entretien et de rénovation des sépultures de guerre et des hauts lieux** se montent à 5,6 M€, soit une progression de 1,47 M€ par rapport à 2013. Cette progression est due d'une

DÉPENSES 2014 BUDGET PRINCIPAL



DÉPENSES PAR NATURE ET EN MILLIONS D'EUROS	PÔLE ADMINISTRATIF (DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICES DÉCONCENTRÉS) ⁽¹⁾		PÔLE RÉINSERTION (9 ERP) ⁽²⁾		PÔLE HÉBERGEMENT (9 MR) ⁽³⁾	
Dépenses de personnel	51,8	53 %	23,4	72 %	14,8	58 %
Dépenses de fonctionnement	14,3	15 %	8,9	28 %	10,3	42 %
Dépenses d'action sociale	22,7	23 %				
Dépenses de mémoire	1,5	1,50 %				
Dépenses d'entretien et de rénovation des lieux de mémoire	5,6	5,80 %				
Dépenses de soins médicaux gratuits et d'appareillage	1,5	1,50 %				
Sous-total exploitation	97,4	100 %	32,3	100 %	25,1	100 %

(1) Direction générale et services départementaux et des collectivités d'outre-mer ou à statut particulier, services d'Afrique du Nord et pôle d'entretien des sépultures de guerre et hauts-lieux de mémoire.

(2) 9 écoles de reconversion professionnelle (ERP) et 1 centre de pré-orientation de Valencienne, qui est adossé à l'ERP de Roubaix.

(3) 8 maisons de retraite (MR). La maison de retraite de Carignan, dont la gestion a été transférée à la Croix-Rouge en 2007, ne constitue plus un budget annexe. Seules les rémunérations des fonctionnaires de cet établissement continuent à être prises en charge par l'ONACVG, sur son budget principal, contre remboursement par la Croix-Rouge.

part à la concrétisation d'opérations lancées en 2013 et d'autre part à la réalisation d'opérations à forte implication mémorielle (rénovation du Mont Faron recevant l'exposition nationale « Les Forces de la Liberté » dédiée aux forces combattantes de la Méditerranée, inaugurée par le Président de la République le 15 août 2014 sur ce site).

➤ **Les dépenses de solidarité** augmentent de 12,75 % en 2014. Hors ADCS, la hausse est de 9,23 %. L'accroissement de ces dépenses a permis d'aider les plus démunis de nos ressortissants.

Ainsi 1 million d'euros supplémentaire a été attribué aux veuves des anciens combattants.

Afin d'augmenter également l'aide à l'ensemble des ressortissants démunis, une aide exceptionnelle de fin d'année a été attribuée aux plus fragiles d'entre eux à hauteur de 700 000 euros.

➤ **Les dépenses de mémoire** ont enregistré une augmentation de + 11,93 % entre 2013 et 2014, du fait du contexte mémoriel très intense : expositions (« Les Forces de la Liberté » dédiée aux forces combattantes de la Méditerranée, « Parcours de Harkis et de leurs familles »...), cérémonies (centenaire de la 1^{re} guerre mondiale, 60^e anniversaire de la fin des guerres de la France en Indochine et de la Bataille de Dien Bien Phu), concours scolaire des « Petits Artistes de la Mémoire ».

➤ **Les frais de pèlerinages sur les tombes des « morts pour la France » et les indemnités liés à l'attribution de cartes ou titres** confirment la réduction progressive des dépenses constatées depuis plusieurs années. La dépense s'élève à 0,059 M€, en réduction de 0,008 M€ par rapport à 2013.

➤ **Les soins médicaux gratuits, l'appareillage et les expertises médicales** ont progressé de + 0,05 M€ par rapport à 2013.

Cette mission de la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS) a été transférée en 2010 à la direction des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD).

Cette dernière ne disposant pas de services déconcentrés pour relayer son action dans ce domaine a recours aux trois services d'Afrique du Nord rattachés à l'ONACVG depuis le 1^{er} janvier 2011 comme prestataires de services en la matière. Ce dispositif, encadré par une convention entre la DRH-MD et l'ONACVG, conforté le rôle de service unique de proximité du réseau de l'Office et optimise le service rendu aux ressortissants du Maghreb en tirant profit de l'expérience de ces anciens services de la DSPRS dans ce domaine.

Les dépenses ont atteint 1,523 M€ en 2014 :

- 0,595 M€ pour les soins médicaux gratuits;
- 0,919 M€ pour l'appareillage;
- 0,009 M€ pour les expertises médicales.

Elles ont progressé de 3 % par rapport à celles de 2013.

En ce qui concerne les budgets annexes des écoles de reconversion professionnelle

➤ Globalement, les charges s'établissent à 32,3 M€ en 2014 soit une diminution des dépenses de 1,7 M€ par rapport à 2013.

➤ Les charges de personnel atteignent 23,4 M€ (elles étaient de 24,3 M€ en 2013).

➤ Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 8,8 M€, soit une diminution de 0,9 M€ par rapport à 2013.

En ce qui concerne les maisons de retraite

➤ Globalement, les charges s'établissent à 25,1 M€ en 2014, soit une diminution de 0,3 M€ des dépenses par rapport à 2013.

➤ Les charges de personnel atteignent 14,7 M€, soit une évolution de +0,20 € par rapport à 2013.

➤ Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 10,3 M€, en diminution de 0,6 M€ par rapport à l'année 2013.



FOCUS SUR LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS À TIRER DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉFORMES DANS CE DOMAINE D'ACTIVITÉ

L'année 2014, première année de mise en œuvre du COP 2014-2018, est une année de transition et de préparation à la mise en œuvre concrète des grands axes d'évolution des missions de l'Office.

Sur le plan budgétaire, l'exercice 2014 s'est caractérisé par :

- une augmentation des dépenses du budget principal (+ 8,3 M€); cela a permis à l'Office de faire face aux besoins des ressortissants en matière de solidarité (+ 12,75 %) ainsi que de s'adapter à la densité du contexte mémoriel (dépenses de mémoire + 12 %; travaux de rénovation des nécropoles et des hauts lieux + 88,7 %);
- un effort particulier de maîtrise des dépenses de masse salariale sur le budget principal (augmentation limitée à 0,9 %);
- la préparation du transfert des établissements médico-sociaux par l'inscription en provision de leurs insuffisances en fonds de roulement ainsi que par la poursuite de l'assainissement de leur gestion visant à un retour à l'équilibre financier.

2. LES RESSOURCES HUMAINES

La situation des effectifs de l'établissement

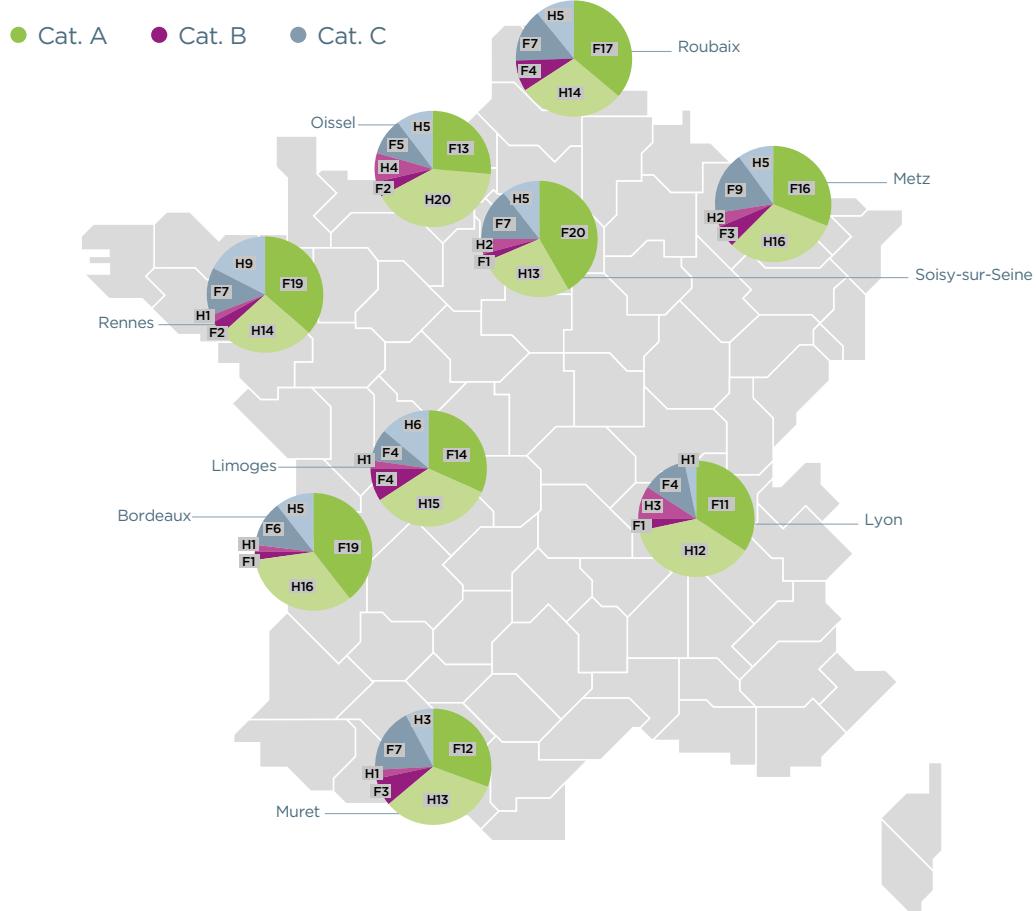
Les mesures de rationalisation décidées et mises en œuvre dans le cadre de la modernisation de l'action publique et du COP 2014- 2018 de l'établissement impliquent pour celui-ci des efforts significatifs en termes d'effectifs :

- réduction de 15 ETPT des effectifs de l'Office ;
- transferts importants de charges de travail sur l'établissement sans transferts d'effectifs, de sorte que de 2014 à

2018, l'effort réel de l'établissement est de 43 ETP (dont 31 en 2015).

Ces efforts sont d'autant plus importants qu'ils font suite à un plan de réduction des effectifs très ambitieux réalisé dans le cadre du dernier contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2009-2013 (réduction de ses effectifs à hauteur de 150 emplois, soit un effort de -20,5 % en cinq ans), au cours duquel l'ONACVG avait repris l'essentiel des missions jusque-là confiées à la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS) du ministère de la défense qui a été dissoute.

VENTILATION DES EFFECTIFS ÉCOLES DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE



VENTILATION DES EFFECTIFS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Catégorie A

Femmes

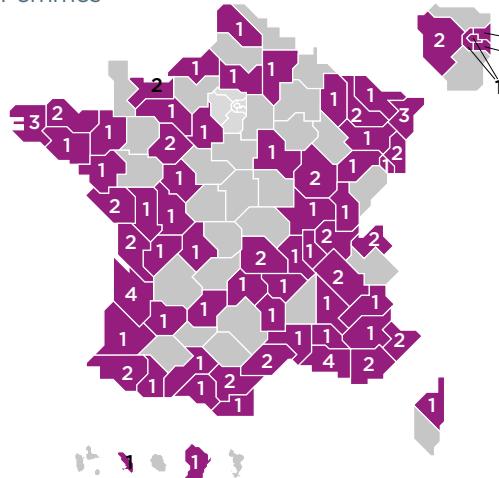


Hommes

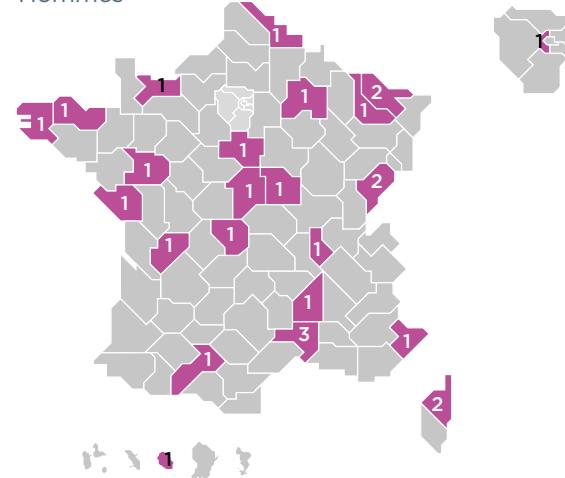


Catégorie B

Femmes

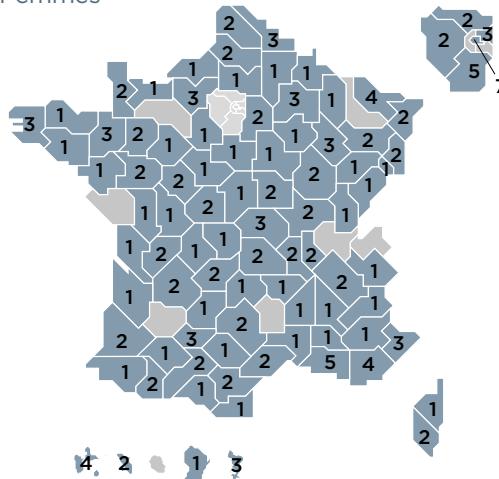


Hommes

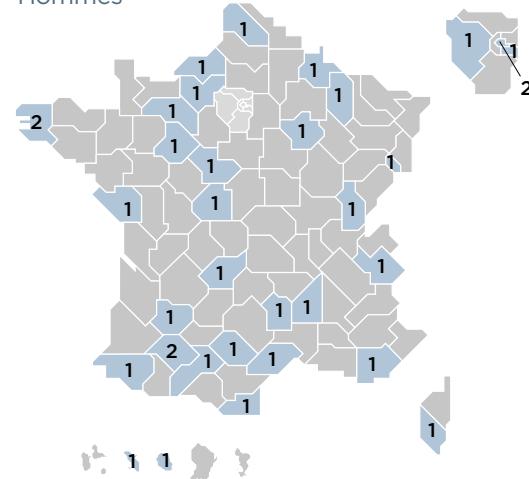


Catégorie C

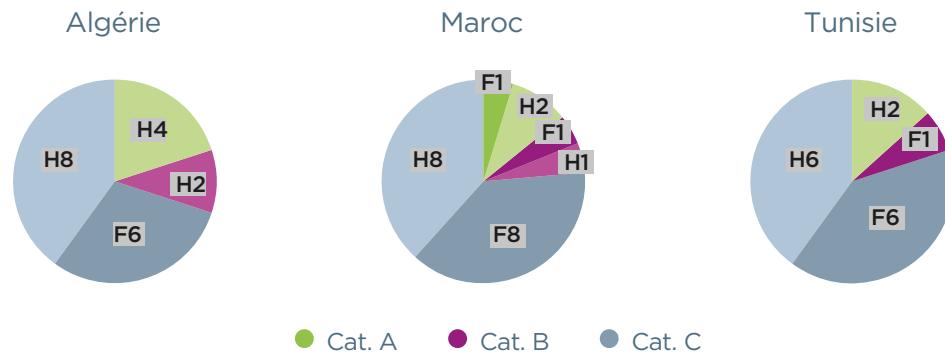
Femmes



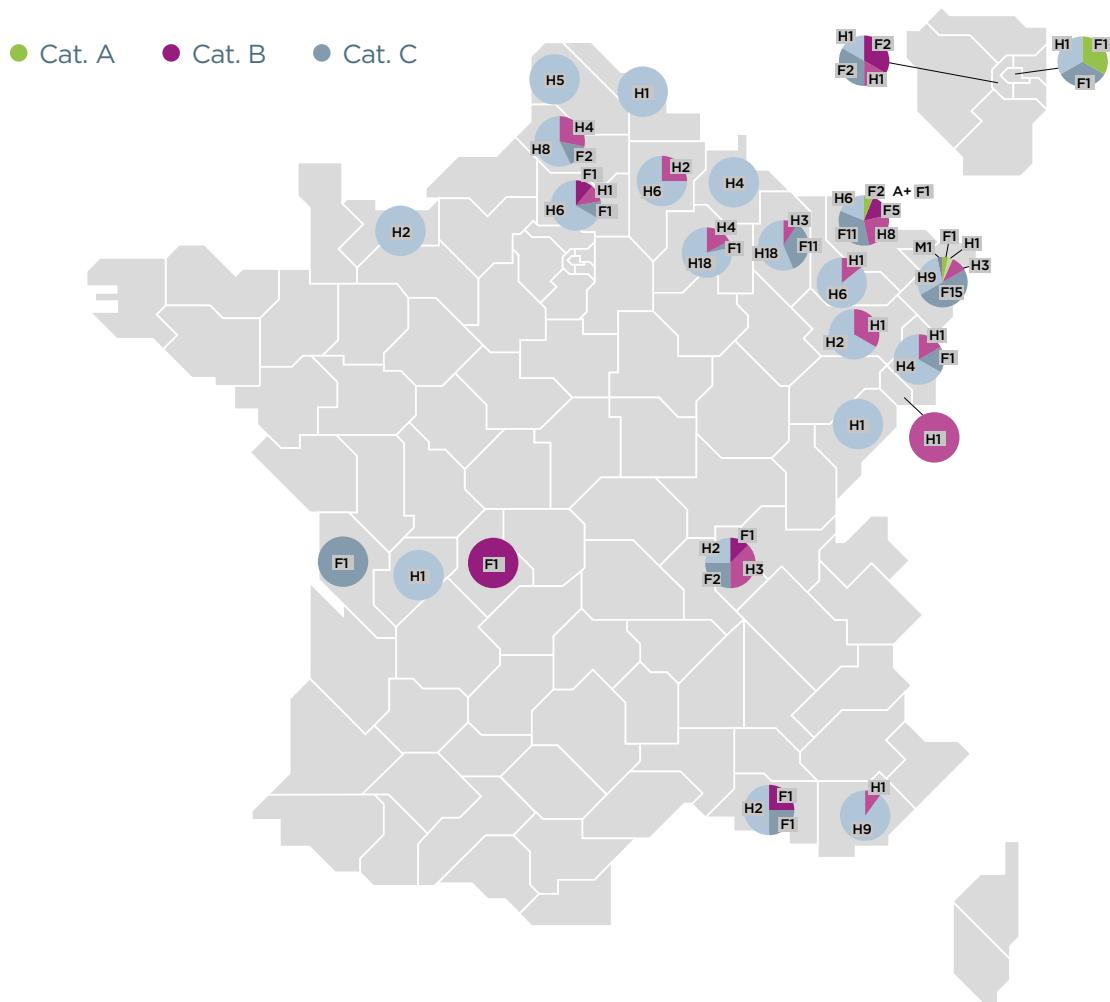
Hommes



VENTILATION DES EFFECTIFS DES SERVICES D'AFRIQUE DU NORD

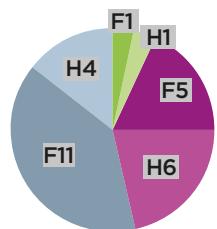


VENTILATION DES EFFECTIFS DU PÔLE DES SÉPULTURES DE GUERRE ET DU SOUTIEN DES HAUTS LIEUX DE LA MÉMOIRE NATIONALE

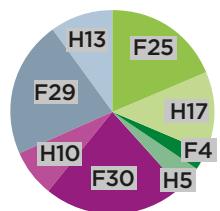


VENTILATION DES EFFECTIFS DU SERVICE CENTRAL

Service central Caen



Service central Paris



● Cat. A ● Cat. A+ ● Cat. B ● Cat. C

LES MOUVEMENTS

PÉRIMÈTRE	ENTRÉES				SORTIES			
	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL
AFN				0				0
ERP	18	3	6	27	10	3	2	15
MR	5	6	19	30	8	12	14	34
MR CARIGNAN				0				0
NN		1	9	10		1	22	23
SC	9	6	5	20		3	11	14
SD	5	7	21	33	4		14	18
Total Effectifs	37	23	60	120	22	19	63	104

LES PROMOTIONS: SÉCRÉTAIRES ADMINISTRATIFS

PROMOTIONS/AVANCEMENTS	MILLÉSIME	AVANCEMENTS OBTENUS
Promotions de corps		
B en A	2014	3
Avancements de grade	5	6
SACE	2014	En cours
SACS	2014	2

ADJOINTS ADMINISTRATIFS

PROMOTIONS/AVANCEMENTS	MILLÉSIME	AVANCEMENTS OBTENUS
Promotions de corps		
C en B	2014	8
Avancements de grade	5	6
AAP1	2014	16
AAP2	2014	14
AA1	2014	3

AGENTS TECHNIQUES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

PROMOTIONS/AVANCEMENTS	MILLÉSIME	AVANCEMENTS OBTENUS
Promotions de corps		
C en B	2014	2
Avancements de grade	5	6
ATPMD1	2014	0
ATPMD2	2014	10
ATMD1	2014	2

TECHNICIENS SUPÉRIEURS D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

PROMOTIONS/AVANCEMENTS	MILLÉSIME	AVANCEMENTS OBTENUS
Promotions de corps		
B en A	2014	0
Avancements de grade	5	6
TSEF 1	2014	1
TSEF 2	2014	2

INGÉNIEURS D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

PROMOTIONS/AVANCEMENTS	MILLÉSIME	AVANCEMENTS OBTENUS
Avancements de grade		
IDEF	2014	1

CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL

PROMOTIONS/AVANCEMENTS	MILLÉSIME	AVANCEMENTS OBTENUS
Promotions de corps		
B en A	2014	1

INFIRMIERS CIVILS DE SOINS GÉNÉRAUX SPÉCIALISÉS CAT B

PROMOTIONS/AVANCEMENTS	MILLÉSIME	AVANCEMENTS OBTENUS
Avancement de grade		
ICSGS CAT B	2014	1

AIDES SOIGNANTS-AGENTS DE SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES C

PROMOTIONS/AVANCEMENTS	MILLÉSIME	AVANCEMENTS OBTENUS
Avancement de grade		
ASCE	2014	1
ASCS	2014	7

ABSENTÉISME DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL AU TITRE DES ANNÉES 2013 ET 2014

PÔLES	ANNÉES	MATERNITÉ / PATERNITÉ / ADOPTION ⁽¹⁾	CONGÉ DE LONGUE DURÉE ⁽¹⁾	CONGÉ DE LONGUE MALADIE - GRAVE MALADIE ⁽¹⁾	CONGÉ ORDINAIRE DE MALADIE - DISPO D'OFFICE ⁽¹⁾	ACCIDENT DE SERVICE - TRAJET - MALADIE PROFESS.	TOTAL EN JOURS ⁽¹⁾	TAUX ABSENTÉISME ⁽²⁾	NOMBRE D'AGENTS CONCERNÉS ⁽³⁾
DG	2013	290	1342	565	671	0	2868	5,60 %	54
	2014	123	470	685	895	39	2212	4,32%	67
SD	2013	260	1734	1664	2580	442	6680	4,47 %	143
	2014	170	1076	1285	3557	428	6516	4,36%	156
NN	2013	186	1119	1199	1542	73	4119	5,99 %	84
	2014	126	1095	1274	2052	70	4617	6,71%	85
AFN	2013	0	0	0	0	0	0	0,00 %	0
	2014	0	0	0	28	0	28	0,14 %	4
MR	2013	687	627	1320	5845	405	8884	6,75 %	200
	2014	2023	13	1071	7765	228	11100	8,44%	218
ERP	2013	597	531	2465	4763	56	8412	5,89 %	174
	2014	687	1052	1455	3863	164	7221	5,06%	186
Total	2013	2020	5 353	7 213	15 401	976	30 963	5,49 %	655
	2014	3129	3 706	5 770	18 160	929	31 694	5,62 %	716

(1) En jours, incluant les samedis, dimanches et jours fériés.

(2) En pourcentage, sur la base de 320 jours par agent, incluant les samedis, dimanches et jours fériés.

(3) Personnes ayant connu au moins un arrêt de travail.

Le dialogue social

Comité technique d'établissement

Lors de sa réunion du 11 juin 2014, le Comité technique d'établissement a été saisi des projets de création de nouveaux CHSCT et des projets d'organisation de la direction générale.

L'année 2014 a été l'occasion avant les élections du 4 décembre renouvelant les

instances de concertation, d'ouvrir le dialogue avec les organisations syndicales sur la nouvelle architecture des CHSCT de l'ONACVG. Le pôle des sépultures de guerre ne dispose pas d'un CHSCT spécial. Des CHSCT spéciaux dans les établissements médico-sociaux ont été créés par décision de la directrice générale du 28 août 2014 et l'organisation du CHSCT d'établissement de l'ONACVG repose désormais sur un nouvel arrêté ministériel du 7 août 2014.

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Depuis la réforme du décret du 28 mai 1982 sur l'hygiène et la sécurité, le comité a acquis des compétences en matière de conditions de travail. Il effectue notamment des visites régulières des sites, environ 6 par an. Depuis trois ans, il est également destinataire des documents uniques des services et du bilan annuel sur la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail à l'ONACVG. Le CHSCT d'établissement s'est réuni deux fois en 2014. Il a été consulté sur les travaux des nouveaux locaux du siège en façade nord des Invalides et a rendu un avis favorable sur les nouvelles conditions de travail offertes aux personnels en février 2015.

Dans le domaine des risques psychosociaux ou souffrance morale au travail, il est étroitement associé à la démarche engagée d'une part à travers la participation de son secrétaire représentant du personnel, aux réunions de concertation et aux entretiens avec le personnel et d'autre part par la participation des trois secrétaires du CHSCT (secrétariat à durée annuelle) au comité de pilotage du marché des risques psychologiques et sur la qualité de vie au travail. La conduite de cette action a été soutenue par les organisations syndicales dans le cadre de l'accord-cadre de la fonction publique.

Les élections professionnelles

Tant en termes d'organisation que de qualité du dialogue social, l'année 2014 a également été rythmée par la préparation et la tenue des opérations électORALES du 4 décembre.

Par son ampleur et la qualité de son déroulement, cette journée de scrutin qui devait permettre d'assurer le renouvellement d'un grand nombre d'instances a constitué un moment important pour la qualité du

dialogue social au sein de l'établissement. Le département des ressources humaines qui en a garanti les conditions de réalisation ainsi que tous les personnels qui y ont participé ont pu en mesurer l'enjeu. Compte tenu de son importance et de son implantation géographique, l'ONACVG a fortement contribué à la préparation et à la réussite de ces opérations pilotées pour partie au niveau ministériel.

Étaient concernées :

Les instances suivantes relevant du ministère de la défense :

- Comité technique ministériel (4 urnes)
- CAPC des SA (1 urne)
- CAPL des SA (1 urne)
- CAPC des TSEF (1 urne)
- CAPL des TSEF (1 urne)
- CAPC des adjoints administratifs (1 urne)
- CAPL des adjoints administratifs (1 urne)
- CAPC des ATMD (1 urne)
- CAPL des ATMD (1 urne)

Et des instances propres à l'ONACVG :

- Commission consultative paritaire (CCP) des agents contractuels (3 urnes)
- CAP des professeurs (1 urne)
- CTEP (4 urnes)

La formation et l'accompagnement des personnels

En 2014, le budget de la formation destiné aux personnels de la Direction générale, des services départementaux et du Pôle des sépultures de guerre et hauts-lieux de mémoire nationale s'élevait à 277 500 €.

115 sessions de formation ont été organisées au profit de 444 personnels dont 54 affectés dans les établissements médicaux-sociaux (écoles de reconversion professionnelle et maisons de retraites).

L'action engagée en 2013 pour la formation initiale des assistants de prévention s'est poursuivie en 2014, avec également des formations de perfectionnement.

Conformément aux objectifs du COP, l'accent a été mis sur les actions de formation en faveur de la « Solidarité ».

RÉPARTITION DES STAGIAIRES

CATÉGORIES				SEXES			
A	B	C	Total	H	F	Total	
192	136	116	444	195	249	444	

LE DÉTAIL DES FORMATIONS DISPENSÉES EN 2014 EST LE SUIVANT

FORMATIONS DISPENSÉES (GRANDS INTITULÉS)	NOMBRE DE SESSIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES
Bureautique	22	32
Communication	2	18
Comptabilité-Finances publiques	1	11
Efficacité professionnelle	6	6
Encadrement – Management	2	2
Concours et examens (préparations écrites)	14	15
Formation d'adaptation à l'emploi	1	37
Gestion du personnel	0	0
Hygiène-Sécurité	30	227
Informatique	4	4
Juridique	2	2
Langues	7	10
Marchés publics	1	4
Ressources humaines	9	16
Solidarité	7	41
Bilan de compétences	1	1
KAPTA	6	18
Total	115	444

RÉPARTITION DES STAGIAIRES

DIRECTION GÉNÉRALE	SERVICES DÉPARTEMENTAUX	ÉCOLES DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE	MAISONS DE RETRAITE	NÉCROPOLES ET HAUTS-LIEUX DE MÉMOIRE
79	281	36	18	30

L'action sociale au profit des personnels: chiffres clés

Budget 2014: **198 800 €**

Dépense de l'action sociale en 2014:
198 522 €

Restauration des agents (subvention et frais de fonctionnement, pour les agents ayant un indice majoré ou équivalent < à 466): **99 646 €**

Prestations réglementaires (subventions pour séjours d'enfants pour les parents qui ont un revenu annuel brut imposable par personne physique inférieur ou égal à 9 910 €; centre de vacances...): **8 417 €**

Chèques vacances: **7 102 €**

Noël des enfants: **15 994 €**

Accès au parc du logement social du ministère de la défense (convention d'août 2013): **18 agents logés**

3. UNE POLITIQUE IMMOBILIÈRE, D'ARCHIVAGE, D'ACHAT ET INFORMATIQUE EN voie de CONSOLIDATION

La poursuite de la mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2011-2015

Le maillage territorial de l'ONACVG, qui lui permet de remplir sa mission de service public au service du monde combattant, représente un véritable défi en matière de gestion immobilière et de respect des normes en vigueur en matière d'accessibilité, d'hygiène, de sécurité et de santé au travail notamment.

L'hétérogénéité des statuts d'occupation (location au secteur privé, convention d'utilisation avec France - Domaine, prêt à usage, pleine propriété, bail emphytéotique...) des différentes composantes du parc immobilier en complexifie encore la gestion.

En outre, la diversité des missions de l'ONACVG entraîne celle de l'usage des locaux à gérer (bureaux, locaux aménagés pour des consultations médicales et d'appareillage en Afrique du nord, installations techniques, écoles de reconversion professionnelle et établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes) et donc la multiplicité des réglementations à mettre en œuvre.

Le patrimoine immobilier de l'ONACVG se caractérise donc à la fois par un grand nombre d'emprises, par la grande diversité de leurs usages (bureaux, écoles de reconversion professionnelle, maisons de retraite) et par l'hétérogénéité de leurs statuts d'occupation.

Le maintien en bon état d'entretien de ce parc, comprenant des établissements dotés de multiples installations techniques et soumis à des normes rigoureuses, et son adaptation constante aux nouvelles normes ainsi qu'aux orientations de la nouvelle politique immobilière de l'État constituent un enjeu majeur pour l'établissement public.

Une politique soutenue de relogement des services de proximité

L'ONACVG a poursuivi en 2014 son plan volontariste d'**amélioration de l'accueil** dans les services de proximité puisque les transferts de services ont encore concerné 9 sites: Alpes de Haute-Provence, Calvados, Côtes-d'Armor, Lot, Lozère, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Sarthe et Val-d'Oise, ce qui porte à 54 le nombre d'opérations réalisées depuis 2009 pour les services départementaux (61 en incluant le relogement des centres d'expertises médicales-commissions de réforme), soit plus de la moitié du parc administratif en 6 ans, avec une moyenne annuelle de 10 services.

Comme les années précédentes, et conformément à son schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2011 - 2015, l'ONACVG a privilégié le choix de **locaux situés dans le parc immobilier public**, déjà aménagés en bureaux, répondant aux normes réglementaires d'accessibilité intérieure et extérieure et de sécurité incendie et ne nécessitant pas de travaux lourds de réhabilitation à la charge de l'Office. À noter que deux services ont été relogés dans des cités administratives nouvellement créées, à Digne et au Mans. Un soin tout particulier a été naturellement apporté aux conditions **d'accessibilité** pour l'ensemble de ces relogements.

Parallèlement à la réalisation des 9 relogements de 2014, des **études de relogement** ont été conduites en vue d'une nouvelle vague de relogements d'autres services en 2015, notamment dans les départements suivants: Cantal, Charente-Maritime, Gers, Isère, Loire, Morbihan, Yvelines et Territoire de Belfort, en cherchant à se rapprocher de la norme de performance immobilière de France-Domaine, soit 12 m² par poste de travail.

Le service départemental du Calvados dans ses nouveaux locaux



Un effort constant pour maintenir le niveau d'entretien et d'adaptation du parc immobilier aux besoins des services et des usagers

Services de proximité

En départements, la rotation très importante des services ces dernières années et les travaux entrepris pour les accueillir sur les nouveaux sites ont limité sensiblement les commandes de travaux à grande échelle sur le parc administratif de bureaux. Deux réfections importantes de locaux ont été conduites pour les services du Val-d'Oise et du Maroc.

Etablissements médico-sociaux

Les principales opérations pluriannuelles ont concerné:

Pour l'ensemble des établissements médico-sociaux:

- la poursuite de l'étude des travaux d'accessibilité en vue de mettre aux normes les établissements;
- le suivi du dossier du marché pour l'établissement des schémas directeurs d'infrastructure de 7 écoles de reconversion professionnelle;
- la participation des services techniques à la finalisation par la direction financière et du personnel des programmes pluriannuels de travaux d'infrastructure (P.P.I.), sous leurs aspects travaux, domaniaux et hygiène et sécurité, avant dépôt auprès des agences régionales de santé et le suivi de leur réalisation au fur et à mesure de leur approbation par les autorités locales de financement.

Au niveau des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes:

- soutien du plan d'actions concernant l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Montmorency;
- suivi du contentieux du marché de travaux de réhabilitation de la maison de retraite d'Anse;

- suivi des garanties des travaux de désenfumage et fuites en toiture du marché de travaux de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Beaurecueil;
- mise en place du protocole ONAVG/SID pour l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Saint-Gobain.

Au niveau des écoles de reconversion professionnelle:

- réalisation des travaux d'accessibilité (Rennes et Lyon);
- mise en œuvre des PPI des Écoles de Limoges, Lyon, Metz, Muret, Roubaix, Rennes, Soisy-sur-Seine, Oissel;
- étude de l'atelier Podo-Orthésie de l'école de Metz;
- étude de l'aménagement de salles à l'école de Metz;
- étude de la mise en conformité des ascenseurs (écoles de Rennes et Limoges);
- assistance pour la réalisation fibre optique, contentieux mur de clôture, mise en conformité des ascenseurs, remplacement menuiseries, accessibilité galerie internat de l'école de Soisy-sur-Seine;
- étude de la mise aux normes de la chaufferie, du SSI et de divers travaux suite au passage de la commission de sécurité de Muret;
- mise en place du protocole ONAVG/SID pour les Écoles de reconversion professionnelle de Metz, Roubaix.

Direction générale

Opération très importante décidée postérieurement à l'élaboration, en 2010, du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, le relogement en façade Nord de l'Hôtel des Invalides des services de la direction générale, installés depuis 1919 au corridor de Metz, a nécessité l'exécution, sous maîtrise d'ouvrage et sur les crédits du ministère de la défense, de travaux importants de réhabilitation qui se sont achevés fin 2014, ce qui a permis

de réaliser le transfert de 120 postes de travail de la direction générale en avril 2015.

Situation des locaux au regard des normes de sécurité et santé au travail

L'ensemble des établissements recevant du public de l'ONACVG bénéficie actuellement d'avis favorables à l'exploitation de la part des commissions de sécurité.

L'inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) a réalisé plus de 500 interventions et réponses au profit des services et établissements dont 30 inspections de sécurité (santé au travail et incendie) au cours de l'année 2014, qui ont donné lieu à des rapports et font l'objet d'un suivi de prescriptions:

- 1 département de la direction générale;
- 8 maisons de retraite;
- 9 écoles de reconversion professionnelle;
- 10 Hauts Lieux de Mémoire et secteurs;
- 46 services départementaux.

Pour leur part, les commissions de sécurité compétentes ont contrôlé en 2014:

- 2 maisons de retraite;
- 4 écoles;
- 1 Haut Lieu de la Mémoire combattante.

et ont formulé un avis favorable dans tous les cas.

Le maintien d'une politique active d'archivage

L'année 2014 a été marquée par deux événements importants :

- au niveau de l'ensemble des services centraux et déconcentrés, l'ONACVG a décidé d'amplifier la démarche d'externalisation de ses archives intermédiaires initiée depuis 2011 afin de poursuivre la réduction de leur volume engagée avec les 5 campagnes nationales annuelles d'archivage qui ont permis de traiter près de 6 km linéaires d'archives dans les services de proximité depuis 2009. Cette stratégie aidera à poursuivre les réductions des surfaces de bureaux du schéma pluriannuel de stratégie immobilière. À cet effet, un appel d'offres ouvert a été lancé à l'été 2014 et le marché d'externalisation a été notifié en fin d'année ;
- au niveau du siège, la priorité a été mise sur l'achèvement dans les temps de la réorganisation des archives de la direction générale, préalable indispensable à son déménagement. L'année 2014 a été la dernière ligne droite de la préparation de cette opération. L'inventaire et la réorganisation des archives ont été menés non seulement au niveau de chaque service mais aussi de chaque agent, les locaux de bureaux à venir ne permettant de stocker qu'un volume restreint d'archives d'utilité courante et les caves à attribuer à l'ONACVG pour y ranger les autres restant alors encore à identifier.

D'ici au déménagement, toutes les archives collectives courantes et intermédiaires de la direction générale sur le site des Invalides auront été triées en vue d'être soit éliminées, soit reconditionnées pour être transférées dans les classeurs rotatifs dont les nouveaux bureaux ont été équipés, soit orientées ultérieurement vers des locaux extérieurs ou vers une société d'archivage dans le cadre

du marché d'externalisation précité, en attendant l'aménagement de caves en sous-sol des nouveaux bureaux.

Du fait de cette priorité, les vacations spécialisées d'archivage en services de proximité ont été sensiblement réduites en 2014, compte tenu aussi de l'effort exceptionnel accompli ces dernières années, et n'ont concerné que 4 services : Eure, Gers, Tarn-et-Garonne et Vienne.

Les progrès réalisés dans la construction d'une politique d'achat

Bilan 2014

En 2014, l'activité découlant de la mise en œuvre de la politique d'achat de l'Office s'est traduite pour la direction générale, par l'émission de 427 bons de commandes hors marchés (dont 20 % auprès de l'UGAP), de 1201 ordres de mission métropolitains et internationaux, de 332 autorisations d'utilisation de véhicules personnels et par la passation de 24 marchés à procédure adaptée, formalisée et avenants, de 33 nouvelles conventions avec l'UGAP.

Pour l'ensemble de l'Office (y compris les établissements médico-sociaux et le pôle d'entretien des sépultures de guerre et Hauts-lieux de la mémoire nationale), 52 marchés d'un montant supérieur à 15 000 € HT ont été notifiés (recensement selon l'article 133 du Code des marchés publics).

Les achats majeurs se sont inscrits dans le cadre de la politique immobilière d'amélioration des conditions de travail et d'accueil des services et établissements de l'Office, d'entretien, de rénovation et de valorisation des sépultures de guerre et Hauts-lieux de la mémoire nationale ainsi que de la politique d'informatisation des procédures de gestion et de suivi des dossiers.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 10 février 2012 relative à la professionnalisation des achats des établissements publics de l'État, l'Office a poursuivi ses actions dans le cadre du plan d'action achats annuel, permettant de réaliser des économies de fonctionnement pour les établissements publics.

Dans ce cadre, les actions déjà entreprises ont été poursuivies et systématisées pour l'ensemble de l'Office en 2014:

- **globalisation des besoins de l'ensemble des services:** téléphonie fixe et mobile, copieurs multifonctions, machines à affranchir, assurance de responsabilité civile des stagiaires des écoles de reconversion professionnelle, impression, externalisation des archives, médecine de prévention;

- **extension du recours à l'Union des Groupements d'Achats Publics** (UGAP) avec augmentation du volume d'achats à cet organisme:

- nettoyage des locaux: fin 2013, 50 services départementaux disposaient d'un contrat UGAP. Fin 2014, 63 services départementaux avaient une convention nettoyage UGAP pour le nettoyage de leurs locaux. Malgré une hausse globale du coût des prestations due aux modifications contractuelles apportées par l'UGAP à ses marchés, le coût global du nettoyage supporté par l'Office est resté stable dans un cadre juridique sécurisé,

- achat systématique à l'UGAP des matériels informatiques, des fournitures de bureau, des consommables informatiques et de papier recyclé ou ayant un label européen, des mobiliers,

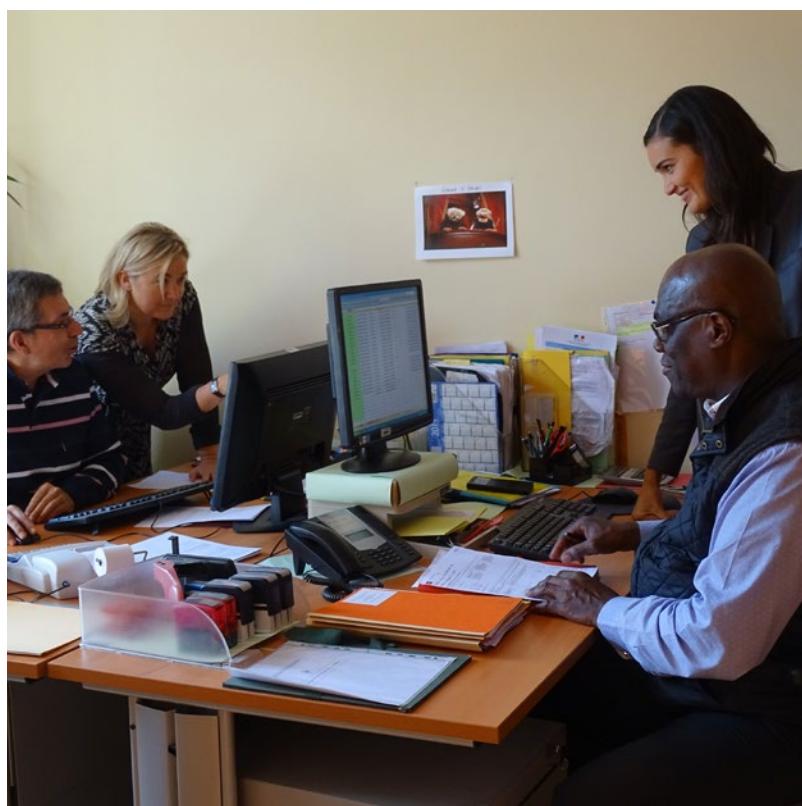
- achat de gaz naturel dans l'optique de la suppression des Tarifs Réglementés de Vente de gaz naturel introduite par la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation. L'ONACVG a fait le choix de rejoindre le dispositif d'achat groupé de gaz naturel mis en œuvre par l'UGAP. La première vague d'achat

groupé a fait apparaître une économie moyenne de 25 % par rapport aux tarifs réglementés de vente;

- **mise en œuvre de dossiers particuliers:**

- marché de création, fabrication et pose de panneaux d'information historique dans les nécropoles nationales et carrés militaires issu d'un travail collaboratif étroit entre les équipes achats de Paris et de Metz,
- développement de l'achat responsable au travers du renouvellement de la fleur du souvenir, symbole de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France au sein d'un appel d'offres ouvert allotri entièrement réservé au secteur du travail protégé et adapté,
- étude des risques psycho-sociaux à l'ONACVG, selon les préconisations des accords nationaux sur la prévention des RPS de 2013.

Une équipe d'acheteurs
au service de l'Office



Plan d'action 2014-2018

Ce plan d'action repose sur trois axes majeurs :

- la **performance des achats** basée sur une bonne connaissance des besoins des clients en s'appuyant sur des outils de pilotage tels qu'un plan de charge annuel des marchés, une cartographie des achats qui permettra à l'ONACVG de disposer d'un recensement de l'ensemble des achats classés par famille, d'une nomenclature des achats, grille de lecture permettant de déterminer la procédure de passation la mieux adaptée au type d'achats effectué et des processus d'achat communs à l'ensemble des entités de l'ONACVG ;
- la **professionnalisation des achats** : à partir de l'évaluation du niveau des services achat à l'aide de la matrice de maturité, le renforcement des équipes achat et la formation continue des acheteurs peuvent être mis en œuvre ;
- la **simplification et la dématérialisation des procédures** afin d'assurer la poursuite de la modernisation de la fonction achat de l'Office et d'améliorer le travail de collaboration des équipes.

Ces outils permettront d'affiner l'adéquation des moyens aux besoins et de définir des **stratégies d'achat** efficientes.

Les bases d'une politique informatique et bureautique

Maîtriser les applications « cœur de métier »

Après une remise en service réussie de l'application KAPTA et la relance de l'édition des cartes du combattant et des titres de reconnaissance de la nation, le département informatique a de nouveau montré sa capacité à prendre en compte la réalisation des demandes d'évolutions issues des nouvelles réglementations apparues en début d'année 2014.

Ainsi la prise en charge des demandes au titre de la carte AFN étendue a été rendue possible dans les délais prévus. Plus de 9000 cartes du combattant ont été accordées et transmises au titre de ce nouveau dispositif vers nos ressortissants.

De même, la modification des critères d'attribution de la carte pour les militaires envoyés en OPEX définis par l'article 87 de la loi de finances pour 2015 avec un décompte de 4 mois de présence a été intégrée dans les règles de calcul de l'application.

Enfin, le travail de rétro documentation et d'analyse du code a également porté ses fruits en donnant lieu en particulier à des optimisations conséquentes dans les temps de réponse des requêtes OPEX fortement sollicitées par les agents des pôles.

Second pilier des applications métiers de l'ONACVG, le futur SICF (Système d'information comptable et financier) qui succèdera à l'outil actuel YOLE afin de placer l'Office en conformité avec les règles du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (DGBCP).

Dans le cadre des travaux du groupe de travail et de l'équipe projet qui a été instaurée, le département informatique a été fortement sollicité dans la définition de l'architecture technique et dans le processus de sélection du progiciel. L'expertise conduite en partenariat avec une société de conseil a orienté le choix vers le progiciel Qualiac de l'éditeur éponyme, parmi les seuls du marché à proposer une solution adaptée au contexte de l'Office et compatible avec les exigences de Bercy. Outre cette compatibilité réglementaire, le produit apporte une flexibilité et une ouverture fonctionnelle apte à intégrer des processus connexes tels que la gestion des frais de déplacement ou l'analyse de données qui renforcera par exemple la capacité d'investigation et d'élaboration d'indicateurs du contrôle de gestion.

La préparation du nouvel environnement informatique

La campagne d'inventaire réalisée l'année précédente a révélé une obsolescence marquée du matériel informatique, en particulier dans les sites départementaux. De plus, l'architecture technique des serveurs de bureautique en place fortement centralisée n'est plus adaptée et se révèle très instable et incapable d'évoluer.

Le département informatique s'est attaché à redéfinir un socle matériel et logiciel qui tienne compte des évolutions technologiques mais aussi des nouvelles missions et activités devant être remplies par les agents dans un souci d'efficacité et d'efficience.

Le renouvellement intégral du parc des services départementaux soulève également des problématiques de logistique pour la préparation et la mise en service au profit d'un personnel souvent volontaire mais dont la compétence technique

ne permet pas toujours un déploiement autonome. Des solutions de préconfiguration et d'automatisation de l'installation ont été recherchées et mises au point pour fiabiliser ce renouvellement. Le redimensionnement à la hausse de la bande passante du réseau informatique national qui relie les sites au siège est une pierre angulaire de la modernisation de l'infrastructure. Chaque site dispose désormais d'un débit utile quatre fois plus important qu'auparavant.

En complément, un mini serveur dit de proximité sera déployé sur chaque entreprise afin de la doter parmi d'autres services d'un espace de stockage local lui procurant autonomie et disponibilité pour ses tâches de bureautique. Le déploiement parallèle des nouveaux copieurs multifonctions et leur intégration dans ce nouveau dispositif doteront les agents d'un réseau informatique local performant et rationalisé. Le siège concentrera ainsi ses moyens sur l'hébergement des applications métiers nationales.

Le calendrier de déploiement a été fixé à compter du second trimestre 2015 en raison du déménagement du siège qui a monopolisé les équipes du département en fin d'année.

Enfin, pour répondre à l'usage sans cesse croissant de l'Internet par les agents dans des conditions optimum, le débit d'accès au réseau mondial a été porté à 85 Mb/s sur une technologie fibre optique qui laisse entrevoir des possibilités de mise en œuvre de nouveaux services plus en rapport avec les pratiques actuelles (accès généralisé au Webmail, ouverture d'un extranet aux autres entités défense, transfert de fichiers volumineux...).

ANNEXES

- 1** Membres du conseil d'administration de l'ONACVG
- 2** Détail des opérations mémorielles financées grâce aux recettes du Bleuet
- 3** Utilisation de la contribution au budget général du GIP Mission du Centenaire
- 4** Bilan chiffré des actions de solidarité conduites en 2014

ANNEXE 1

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ONACVG

PRÉSIDENCE



M. le Secrétaire d'État Jean-Marc TODESCHINI
Secrétaire d'État chargé des anciens combattants
et de la mémoire, auprès du ministère de la Défense
Président



M. Jacques GOUJAT
1^{er} Vice-Président



M. François PERROT
2^e Vice-Président

1^{er} COLLÈGE



M. Dominique BLAES
Chef du bureau 5BMD à la direction du budget
Ministère de l'Économie et des Finances



M. Jean-Paul BODIN
Secrétaire Général pour l'Administration
Ministère de la Défense



Mme le Sénateur Christiane KAMMERMANN
Sénateur représentant les Français à l'étranger
Sénat



M. Philippe NAVELLOT
Directeur de la Mémoire du Patrimoine
et des Archives (DMPA)
Ministère de la Défense



M. le Préfet Phillippe RIFFAUT
Chef du service du Haut Fonctionnaire
de Défense
Ministère de l'Intérieur



M. Sylvain RIQUIER
Sous - Directeur des Français à l'étranger
et de l'administration consulaire
Ministère des affaires étrangères



Mme Florence ROBINE
Directrice Générale de l'Enseignement
Scolaire
Ministère de l'Education Nationale



Mme la Députée Paola ZANETTI
Députée de Moselle
Assemblée Nationale

2^e COLLÈGE

Au titre des conflits 1939-1945, d'Indochine et de Corée



M. Jean CHAIZE
Président National
**Fédération Nationale des victimes et rescapés
des camps nazis du travail forcé**



M. Serge COURS
Ancien Président National
**Union Fédérale des associations françaises
des anciens combattants et victimes
de guerre et de jeunesse**



M. Jacques DEBORD
Ancien Membre de la Présidence
**Fédération Nationale des Déportés, Internés,
Résistants et Patriotes**



M. Maurice GAMBERT
Ancien Président
**Fédération Nationale « André Maginot »
des anciens combattants**



M. Jean-Claude GOUELLAIN
Président
**Fédération Nationale des plus grands
invalides de guerre (FNPGIG)**



M. le Général Guy SIMON
Ancien Président National
**Association Nationale des anciens
et amis de l'Indochine et du Souvenir
Indochinois (ANAI) - (dissoute)**

2^e COLLÈGE (suite)

Au titre de la Guerre d'Algérie et des Combats de Tunisie et du Maroc



M. Hocine BOUARES
Vice - Président
Conseil National des anciens combattants français musulmans



M. Guy DARMANIN
Président National
Fédération Nationale des anciens combattants en Algérie, Tunisie, Maroc (FNACA)



M. Serge DROUOT
Président
Commission nationale de la guerre d'Algérie de la FNACA



M. André FILLERE
Vice-Président National
Association républicaine des anciens combattants (ARAC)



M. le Général Jean KERVIZIC
Ancien Président Général
Union Nationale des combattants



M. le Général Roger PESSIONOUS
Administrateur - Président d'Honneur
Association Nationale « Les Ailes Brisées »

Au titre des Opérations postérieures au 2 juillet 1964



M. Laurent ATTAR-BAYROU
Président National
Fédération Nationale des anciens des missions extérieures OPEX (FNAME)



M. Derwiche DELAYE
Chancelier de l'UF
Union Fédérale des associations françaises des anciens combattants et victimes de guerre et des jeunesse de l'Union Fédérale (UF)



M. le Général Bertrand LAPRESLE
Vice - Président
Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT) « Les Gueules Cassées »



M. le Général André SOUBIROU
Président
Association Nationale des participants aux OPEX (ANOPEX)



M. le Général Michel ROQUEJEOFFRE
Administrateur
Fédération Nationale des anciens de missions extérieures (FNAME)

Au titre des divers catégories de ressortissants du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre



M. le Général Jean-Pierre BEAUCHESNE
Président National
Fédération Nationale des anciens combattants résidants hors de France (FACS)



Mme Denise DARRICAU
Membre du Bureau National
Union Nationale des combattants



M. Yves DOURY
Secrétaire Général
Union française des associations de combattants et victimes de guerre (UFAC)



Mme Mireille GOURLAN
Secrétaire Générale Adjointe
Fédération Nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNCP/CATM)



Mme Paule SUDRE
Présidente Adjointe et Trésorière
Fédération Nationale des fils et filles des morts pour la France « Les fils des tués »

3^e COLLÈGE



M. le Général Robert BRESSE
Président
Fondation La France Libre



M. Alain CLERC
Secrétaire Général
Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie



M. le Général Bruno DARY
Président
Association « La Flamme sous l'Arc de Triomphe »



M. le Contrôleur Général Gérard DELBAUFFE
Président Général
Association Nationale « le Souvenir Français »



M. Yves LESCURE
Directeur Général
Fondation pour la Mémoire de la Déportation



M. Jacques VISTEL
Directeur Général
Fondation de la Résistance

Représentants du Personnel



Mme Dominique SECO-VIGNERON
Secrétaire Générale
Section syndicale FO de l'ONACVG



Mme Claude-Michèle JEOFFROI
Secrétaire Générale
Section syndicale de CFDT de l'ONACVG

Membres Experts



M. Tahar BOUCEBCI
Président d'Association affiliée
Conseil National des anciens combattants français musulmans



M. le Professeur Charles BERENHOLC
Président
Association dite « Les amitiés de la Résistance »



M. Pierre MOREL
Président
Comité d'action de la Résistance



M. Hubert TISON
Secrétaire Général
Association des professeurs d'Histoire et de Géographie

ANNEXE 2

DÉTAIL DES OPÉRATIONS MÉMORIELLES FINANCIÉES GRÂCE AUX RECETTES DU BLEUET

INTITULE DE L'OPÉRATION	MONTANT FACTURES
Total dépenses services départementaux (détail en annexe 5)	168 326,07 €
Mission du Centenaire - Première Guerre mondiale GIP	100 000,00 €
Réalisation de l'exposition nationale "Parcours de Harkis et de leur famille"	51236,17 €
Éditions d'un ouvrage sous forme de témoignages des familles proches et compagnons d'armes qui rappelle le souvenir des soldats français morts pour la France en Afghanistan	23 000,00 €
Valorisation des ressources historiques et des archives sur les Harkis 1954-2014	18 000,00 €
Organisation du Jamboree 2014 (Planète Bleue...SOS)	16 500,00 €
Opération "Plus jeunes porte-drapeau au 14 juillet" (Hébergement, restauration, frais de transport)	10 858,92 €
Présentation de l'exposition "Les forces de la Liberté" sur le site du Mont-Faron le 15 août 2014	5 191,64 €
Présentation d'une exposition "14, Visages et Vestiges de la Grande Guerre" (Association Chambre avec vues)	5 000,00 €
Réalisation d'un film sur l'aviateur Eugène Bullard	5 000,00 €
Présentation du spectacle "Une petite fille privilégiée" au Lucernaire du 05/03 AU 29/04/2014 (Compagnie TRAC)	4 000,00 €
Enregistrement d'un album intitulé "Les plus belles pages musicales de 14-18" (Association Montpellier Diva)	3 000,00 €
Réalisation d'un ouvrage de prestige qui retrace le parcours de différents écrivains dans le Paris de l'entre-deux-guerres (Cohen & Cohen Éditeurs)	3 000,00 €
Inauguration d'une stèle érigée à la mémoire des 89 soldats français Morts pour la France en Afghanistan (Fédération nationale des anciens des missions extérieures - FNAME-OPEX)	3 000,00 €
Organisation d'une épreuve cyclo sportive baptisée "La Solidaire Légion étrangère" (4 ^e régiment étranger)	3 000,00 €
Organisation de deux rallyes pédestres, la représentation théâtrale "Ménard, un sacré zèbre" et des animations dans les écoles (Association Digger-côte 160)	3 000,00 €
Valorisation de l'exposition "Parcours de Harkis et de leur famille" (Association Frères d'Armes à Lyon)	3 000,00 €
Réimpression du Diplôme d'Honneur de Porte-Drapeau (Imprimerie du Barrois et Paton)	2 230,72 €
Coffret comprenant un stylo et une clé USB offert aux participants de l'opération "Plus jeunes porte-drapeau au 14 juillet 2013", à l'occasion du 10 ^e anniversaire de cette opération (Genicado - Resinew)	1 275,84 €
Lancement du Concours national de Bande-Dessinée sur 2 ^e Guerre mondiale	800,00 €
Projection d'un film documentaire/fiction sur la Seconde Guerre mondiale "Bataille d'un jour Stonne" (Amphithéâtre Austerlitz/Musée de l'Armée)	526,24 €
Colloque sur le thème de la Fraternité à l'épreuve des camps	500,00 €
Graphisme de la brochure René CASSIN (Graphiste: Marine FIESSINGER, Maison des artistes)	404,40 €
Achat d'un drapeau en faveur du groupement des anciens résistants de la RATP	150,00 €
TOTAL	431000,00 €

ANNEXE 3

UTILISATION DE LA CONTRIBUTION AU BUDGET GÉNÉRAL DU GIP MISSION DU CENTENAIRE

SYNOPSIS	MONTANT
Réaliser un inventaire exhaustif des monuments aux morts. Construire avec cette base de données collaborative un outil de travail destiné aux historiens et au grand public. monument.centenaire.org	15 000 €
Les Rencontres de la Photographie d'Arles et la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, avec le parrainage de Raymond Depardon, ont présenté une exposition participative sur les monuments aux morts français	15 000 €
Organisation d'une manifestation autour de l'inauguration du musée des fusiliers marins (cérémonie militaire, exposition, conférence)	8 000 €
Symboles des combattants français de la Grande Guerre, des milliers de bleuets ont été semées par plus d'une vingtaine d'agriculteurs du Chemin des Dames tout le long des 25 km de cette route historique.	8 000 €
Cérémonie du 11 novembre 2014	7 000 €
Webdocumentaire historique participatif et interactif, réalisé dans le cadre des commémorations du Centenaire 1914-1918, et notamment du bombardement de la ville de Papeete, le 22 Septembre 1914.	5 000 €
Exposition relative à la place centrale occupée par la Première Guerre mondiale dans l'évolution des fortifications, de 1870 au début des années 1930.	3 400 €
De Suippes à Douaumont, le soldat Léon Husson a crayonné, à même la tranchée, des croquis et des dessins saisissants. Exposition de ses œuvres de guerre.	3 000 €
En collaboration avec l'ONACVG, le service Rennes Métropole d'art et d'histoire (Office de Tourisme et des Congrès de Rennes Métropole) a imaginé un parcours de mémoire qui met en lumière l'existence d'hommes et de femmes ayant vécu à Rennes pendant la Première Guerre	3 000 €
12000 chênes plantés dans la forêt de Chaux symbolisent le nombre de Jurassiens morts pour la France durant tous les conflits.	2 500 €
Le Souvenir Français entreprend la réhabilitation du sentier du Donon, composé de stèles portant le nom de combattants morts lors de la Bataille du Donon.	2 500 €
Album de 128 pages édité chez Pierre de Taillac, illustré de cartes et de photographies, qui revient sur la présence de Georges Clemenceau au front pendant la guerre.	2 000 €
Dans le cadre du centenaire du premier combat aérien, colloque permettant de mieux appréhender l'évolution de la puissance aérienne depuis un siècle et son impact dans de nombreux domaines opérationnels, stratégiques et techniques pour la France	2 000 €
Cérémonie commune aux habitants de la vallée de l'Ubaye et à ceux de Ménil-sur-Belvitte (Vosges) où se déroula à l'été 1914 une bataille impliquant les combattants de la vallée.	2 000 €
Le projet proposé s'inscrit dans une perspective internationale de création artistique liant le collège de La Motte Servolex, une école primaire et l'établissement britannique Haygrove à Bridgwater.	2 000 €
Spectacle dans lequel les comédiens accueillent le public dans un espace ouvert autour d'activités artisanales, agraires, commerciales ou artistiques; puis invitent tout le monde à rejoindre les gradins pour y voir une pièce de théâtre.	1 600 €
Ouvrage visant à rendre compte de la complexité de la Grande Guerre abordable à tous les publics en allant à l'essentiel de son déroulement par des photos, et des portraits de taraïs	1 500 €
Projet pluridimensionnel et quinquennal comprenant un livre retracant le parcours des 86 doménois morts pour la France, un voyage d'élèves vers un site ou un musée, des expositions d'origine locale (travaux d'élèves sur l'hôpital et les usines impliquées)	1 500 €
Livre retracant le parcours militaire des soldats de Domène pendant la Grande Guerre	1 500 €
L'exposition est accompagnée d'une conférence « Renefer un postimpressionniste sur le front de la Grande Guerre » et de la publication d'un livret.	1 500 €

SYNOPSIS	MONTANT
Projet pédagogique permettant aux collégiens de retracer les parcours des dépouilles des 1012 militaires français marseillais morts pour la France pendant la guerre 14-18, qui reposent dans la crypte.	1500 €
Sensibiliser les habitants aux traces des mémoires locales de la Grande Guerre et de proposer via le web une localisation visuelle des monuments et des cimetières.	1500 €
Exposition et conférence présentant des archives et des pièces prêtées par le Musée d'Artillerie de Draguignan en hommage aux soldats morts pour la France.	1000 €
Projection géante d'images d'archives de la Grande Guerre et du Bleuet de France sur les murs de la Maison Carrée (Nîmes).	1000 €
Projet construit autour de l'idée que les associations d'anciens combattants doivent assurer une transmission de patrimoine. En l'espèce, la publication de l'histoire militaire du 18 ^e RI durant la Grande Guerre	1000 €
Spectacle musical évoquant les phases de la Grande Guerre et spectacle de son et lumières avec trente et un participants, destiné en priorité aux enfants.	1000 €
Recensement et parcours militaires des 10 000 béarnais morts pendant la Grande Guerre	900 €
Exposition d'objets artisanaux confectionnés par les poilus, accompagnés de photos de soldats, d'archives, de documents et d'écrits.	700 €
Cérémonie militaire au monument aux morts accompagnée d'une prise d'armes et d'une exposition qui présentant des équipements de 14-18.	500 €
Le projet global se décline en une exposition itinérante, une création de fresque réalisée par les élèves d'écoles primaires et la publication de deux ouvrages pédagogiques.	500 €
Interprétation, par la musique de l'UNC Nord (100 exécutants) de pièces musicales de l'époque de la grande guerre, chants militaires et populaires.	500 €
Concours départemental de réflexion civique proposé en liaison avec l'Inspection Académique du Nord aux classes de CM2, sur le thème du symbole des sacrifices consentis, c'est-à-dire le monument aux Morts pour la France, de la commune où est située la classe	500 €
Exposition itinérante, intitulée « Ils nous ont écrit... », présente les témoignages directs des hommes du 140e régiment d'infanterie qui ont combattu entre août 1914 et novembre 1918.	500 €
Diffusion des livres "Tahiti, vent de guerre" de Michel Gasse et les "Lettre de Maxime Destremau à son épouse" aux Polynésiens	500 €
Présentation de 28 reproductions de cartes postales illustrées par Ernest Gabard. Le Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, en partenariat avec l'Union départementale des Associations de combattants...	500 €
Ces deux parcours pédagogiques permettent aux collégiens et lycéens, accompagnés par leurs professeurs, de découvrir les traces de la Grande Guerre à travers les lieux de mémoire de Paris.	400 €
TOTAL	100 000 €

ANNEXE 4

BILAN CHIFFRÉ DES ACTIONS DE SOLIDARITÉ CONDUITES EN 2014

Bilan global des interventions sociales diligentées par l'ONACVG (services départementaux, outre-mer AFN et étranger)

BÉNÉFICIAIRES	2012		2013		2014	
	NOMBRE D'INTERVENTIONS	MONTANT (EN €)	NOMBRE D'INTERVENTIONS	MONTANT (EN €)	NOMBRE D'INTERVENTIONS	MONTANT (EN €)
Anciens combattants	13 862	5 345 876	13 055	5 280 550	11 423	5 360 581
Harkis	700	291 446	690	303 415	771	334 012
Veuves	19 018	7 084 707	18 127	6 972 116	16 862	7 652 638
Conjoints survivants -ADCS-	5 114	6 075 359	3 530	3 758 879	3 730	4 729 187
Pupilles et orphelins de guerre majeurs	1 811	821 036	1 795	845 446	2 030	1 039 981
Pupilles mineurs ou en études	1 113	709 471	1 239	820 212	1 485	871 649
OPEX					1 034	595 007
Victimes d'attentats					25	11 901
Assistance aux ressortissants à l'étranger	14 251	10 716 33	9 571	9 859 04	10 392	11 251 09
Office de Pondichéry	76	27 457	74	27 457	74	27 457
Dossiers de reconversion professionnelle	161	438 447	164	343 105	326	445 959
Secours permanents et occasionnels aux compagnes et aux pensionnés hors-guerre	97	86 451	92	75 769	73	61 686
Dossiers sociaux gérés à l'échelon central	56	68 585	50	66 324	53	75 789
Subvention pour l'équipement automobile et équipements prothétique des grands invalides, mutilés de guerre et pensionnés militaires d'invalidité	30	125 226	58	67 860	6	40 497
Subventions d'action sociale aux associations	23	509 000	23	509 000	0	0
Action sociale collective en direction des ressortissants hébergés en EHPAD	1 470	44 485	1 192	24 849	3 476	300 212
Total interventions individuelles	57 782	22 699 180	49 660	20 080 887	51 760	22 671 665
Prêts et avances remboursables	202	298 400	206	301 950	145	213 500
TOTAL	57 984	22 997 580	49 866	20 382 837	51 905	22 885 165

Répartition des interventions des services départementaux et des collectivités d'outre-mer (hors AFN et étranger) par catégorie de ressortissants

CATÉGORIE DE RESSORTISSANTS	2013		2014	
	NOMBRE D'INTERVENTIONS ¹	MONTANT (EN €)	NOMBRE D'INTERVENTIONS	MONTANT (EN €)
Anciens combattants	13174	5 455 600	13 004	5 503 719
Harkis	695	309 415	776	353 542
Veuves	18 186	7 059 116	18 812	7 762 253
Conjoints survivants -ADCS	3 530	3 758 879	3 730	4 729 187
Pupilles de la Nation et Orphelins de guerre majeurs	1 818	879 346	2 092	1 068 770
Pupilles de la Nation et Orphelins de guerre mineurs	1 239	820 212	1 485	871 649
OPEX			1 045	611 507
Victimes d'attentats			25	12 841
TOTAL	38 642	18 282 569	40 969	20 913 468

(1) Dans ce tableau sont compris les colis douceur détaillés par catégorie ainsi que les prêts par catégorie.

Répartition des interventions sociales diligentées par les services départementaux et des collectivités d'outre-mer (hors AFN) par nature

CATÉGORIE D'INTERVENTIONS	ANCIENS COMBATTANTS	HARKIS	VEUVES	PUPILLES DE LA NATION ET ORPHELINS DE GUERRE MAJEURS	PUPILLES DE LA NATION ET ORPHELINS DE GUERRE MINEURS	OPEX	VAT	TOTAL	MONTANT DES DÉPENSES (EN EUROS)
Secours d'urgence et achats de chèques de service	409	73	351	162	0	148	4	1147	276 991
Aides pour difficultés financières	6 910	593	10 783	1 486		859	18	20 649	11 186 516
Aides différencielles aux conjoints survivants -ADCS-			3 730					3 730	4 729 187
Participations à l'aide ménagère ou au maintien à domicile	4 104	105	5 732	382		27	3	10 353	3 548 007
Colis de douceurs	1 510	3	1 904	43				3 460	87 618
Aides aux études, à la vie quotidienne, à la majorité, au 1er emploi et étrennes					1 485			1 485	87 1649
Total	12 933	774	22 500	2 073	1 485	1 034	25	40 824	20 699 968
Avances remboursables	71	2	42	19		11		145	213 500
Total général	13 004	776	22 542	2 092	1 485	1 045	25	40 969	20 913 468

Plan de l'activité d'accueil et d'écoute des ressortissants en 2014

Nombre de ressortissants reçus	45 056
Nombre de ressortissants visités	3 356
Total	48 412

NATURE DES DOSSIERS INSTRUITS	NOMBRE
Information et orientation des ressortissants	72 036
Démarches auprès d'organismes ou de partenaires extérieurs	19 061
Instruction d'une demande d'intervention financière	29 518
Total	120 615

Répartition des interventions sociales par zones géographiques

CONTINENT	2013		2014		
	NOMBRE D'AIDES	DÉPENSES (EN €)	NOMBRE D'AIDES	DÉPENSES (EN €)	NOMBRE D'ÉTATS
Europe	134	108 310	129	123 500	8
Afrique	8 218	692 225	8 910	769 331	19
Asie	1 116	103 549	1 175	112 856	7
Amérique du Nord et Centrale	42	30 800	39	29 435	2
Amérique du Sud	61	51 020	63	62 530	5
Indien	74	27 457	76	27 457	1
TOTAL	9 645	1013 361	10 392	1125 109	42

Bilan relatif à l'attribution de l'aide différentielle au conjoint survivant (ADCS) en 2014

EXERCICE	NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS INSTRUITS	NOMBRE DE DOSSIERS ÉLIGIBLES	NOMBRE DE DOSSIERS REJETÉS	MONTANT DES DÉPENSES
2007	1 617	809	808	526 801 €
2008	6 222	4 060	2 162	4 695 263 €
2009	5 616	4 054	1 562	4 171 833 €
2010	5 634	4 537	1 097	5 065 230 €
2011	5 499	4 682	817	4 619 534 €
2012	5 956	5 114	842	6 075 360 €
2013	4 315	3 530	785	3 758 879 €
2014	4 084	3 730	354	4 729 187 €

Bilan par département des adoptions par la Nation en qualité de pupille, en 2014

N°	DÉPARTE-MENTS	CATÉGORIE 1 (OPEX, GUERRE)	CATÉGORIE 2 (ATTENTAT TERRORISTE)	CATÉGORIE 3 (ACTE D'AGGRESSION MISSION DE SERVICE PUBLIC)	TOTAL	ENFANTS VICTIMES DIRECTES	ORPHELINS	ENFANTS DE BLESSÉS
9	ARIÈGE	1			1			1
13	BOUCHES DU RHÔNE		1		1		1	
17	CHARENTE- MARITIME				1	1		1
25	DOUBS	1			1			1
34	HÉRault				1	1	1	
44	LOIRE- ATLANTIQUE	2			2			2
56	MORBBIAN				2	2	2	
64	PYRÉNÉES- ATLANTIQUES	1				1		1
65	HAUTES- PYRÉNÉES	3				3		3
66	PYRÉNÉES- ORIENTALES				5	5	5	
67	BAS-RHIN	1				1		1
72	SARTHE	2				2		2
75	PARIS		1			1		1
81	TARN				2	2	2	
83	VAR				2	2		2
15 services - Total		11	2	13	26	0	16 soit 62 %	10 soit 38 %

Répartition des adoptions prononcées en 2014, par tranche d'âge

ÂGE	ORPHELINS	ENFANTS DE BLESSÉS	TOTAL	RÉPARTITION PAR ÂGE
de 1 à 5 ans	1	6	7	27 %
de 6 à 10 ans	3	1	4	15 %
de 11 à 15 ans	6		6	23 %
de 16 à 18 ans	4	2	6	23 %
de 19 à 21 ans	2	1	3	12 %
TOTAL	16	10	26	

Répartition des enfants pupilles de la Nation

NOMBRE DE SERVICES DÉPARTEMENTAUX GESTIONNAIRES DE PUPILLES	NOMBRE DE PUPILLES DE LA NATION GÉRÉS					
	CAT 1	CAT 2	CAT 3	FILLES	GARÇONS	TOTAL
65	197	61	35	134	159	293

Répartition des adoptions prononcées en 2014, par tranche d'âge

NATURE DES INTERVENTIONS	NOMBRE	MONTANT EN €
Aides aux études	686	529 040
Aides à la vie quotidienne	502	278 409
Aides au premier emploi	0	
Étrennes	270	53 400
Aides à la majorité	27	10 800
TOTAL	1485	871 649

Répartition des stagiaires ayant bénéficié d'une prise en charge de leur formation par l'ONACVG en 2014

QUALITÉ DE RESSORTISSANT	NOMBRE
Ancien combattant	134
Pensionné militaire d'invalidité	28
Pupille de la Nation	3
Titulaire du titre de reconnaissance de la Nation	161
TOTAL	326

AGE MINIMUM	AGE MAXIMUM	MOYENNE
22 ans	58 ans	38,53

Édition: ONACVG Septembre 2015

Conception-réalisation: Parimage

Crédits photos: ONACVG, DMPA (J. Robert), Présidence de la République

Imprimé par Imprimerie Paton - Saint-André-les-Vergers

